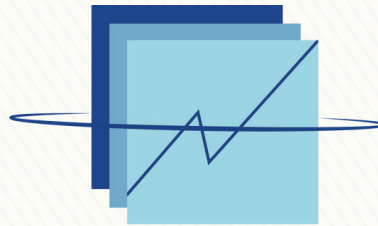


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



ANSD

Agence Nationale de la
Statistique et de la Démographie

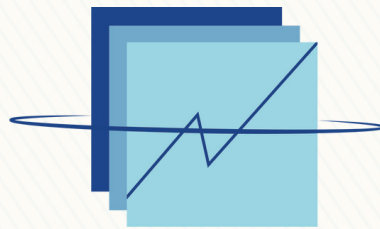
PROJET EXPERIMENTAL D'ELABORATION D'UN INDICE DE SUIVI DES ODD AU NIVEAU INFRANATIONAL AU SENEGAL

ANNEE 2023

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



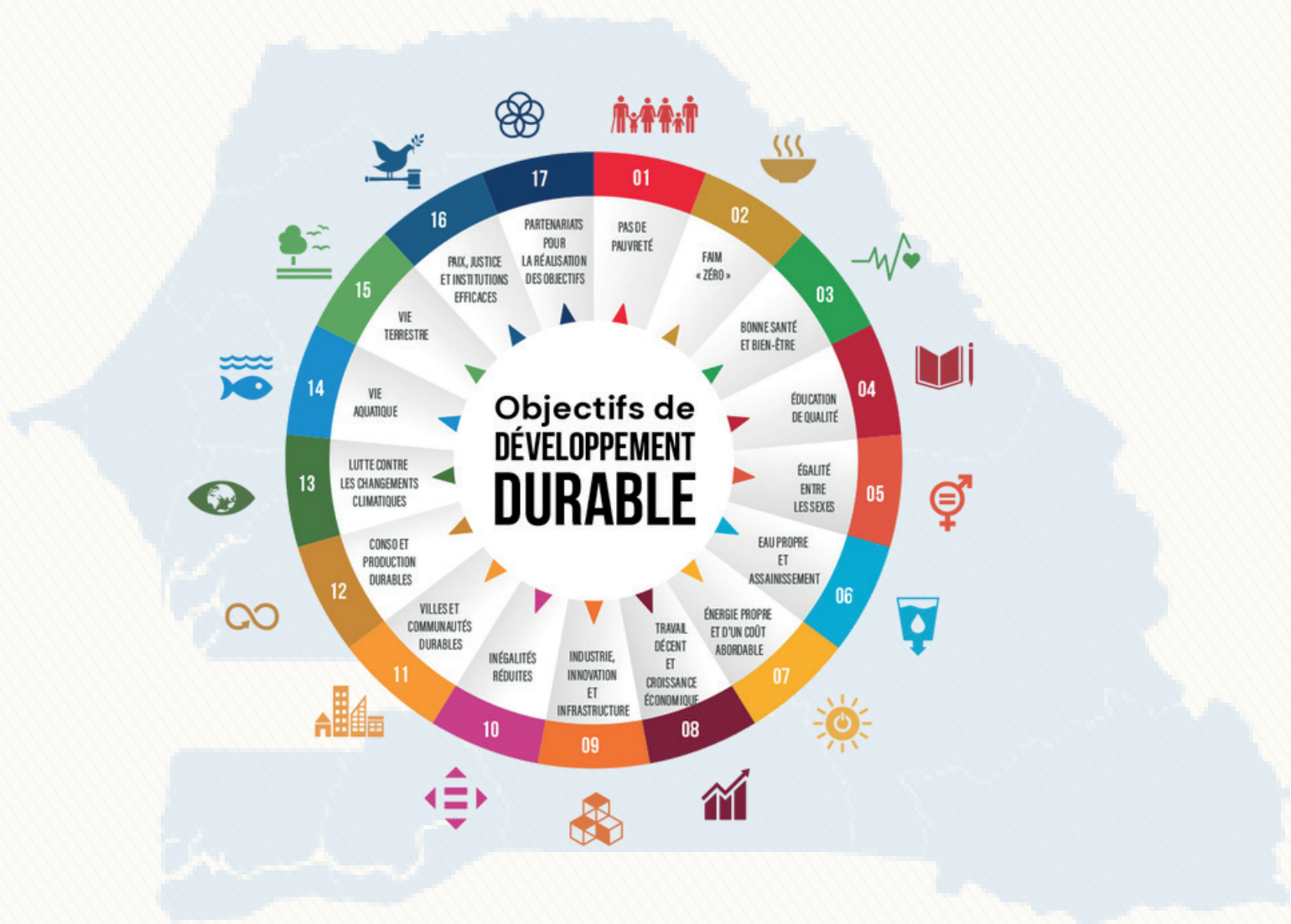
Février 2026



ANSD

Agence Nationale de la
Statistique et de la Démographie

RAPPORT D'ANALYSE DES RESULTATS DE L'INDICE DE SUIVI DES ODD AU NIVEAU INFRANATIONAL AU SENEGAL



SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
CASE	Cadre harmonisé de Suivi-évaluation des Politiques publiques
CONGAD	Conseil des Organisations Non gouvernementales d'Appui au Développement
DGPPE	Direction générale de la Planification et des Politiques Economiques
EHCVM	Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
IPAR	Initiative Prospective agricole et rurale
MEPC	Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération
ODD	Objectifs de Développement durables
PDL	Plan de Développement local
PPP	Partenariats Public-Privé
SES	Situation économique et sociale
SND	Stratégie nationale de Développement
SNP	Système national de Planification
SSN	Système statistique national
UCSPE	Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique
ECOSOC	Conseil économique et social
VNR	Revue nationale volontaire

SOMMAIRE

I	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	1
II	DIAGNOSTIC DU SYSTEME DE SUIVI DES ODD AU SENEGAL	3
II.1	ANALYSE DU DISPOSITIF DE SUIVI ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	3
II.2	DIAGNOSTIC ET CONTRAINTES	5
II.2.1	Une faible articulation entre le Système national de Planification et le Système statistique national	5
II.2.2	Un besoin de territorialisation des ODD	6
II.2.3	Une faible désagrégation des indicateurs de suivi des ODD	7
II.2.4	Une faible promotion des données alternatives	8
II.3	DÉFIS ET RECOMMANDATIONS	8
II.3.1	Territorialisation des ODD	8
II.3.2	Désagrégation des données	9
II.3.3	Prise en compte des données alternatives	9
II.3.4	Appropriation par les organisations de la société civile	9
II.4	Brève revue de littérature sur l'indice	10
III	APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES D'ÉLABORATION DE L'INDICE	12
III.1.1	Phase de diagnostic initial	13
III.1.2	Collecte, centralisation des données et estimation des indicateurs	13
III.1.3	Sélection finale et couverture des ODD pour l'année 2023	14
III.1.4	Détermination et présentation des cibles des indicateurs sélectionnés	15
III.1.5	Calcul de l'indice	16
IV	ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS DE L'INDICE EN 2023	17
IV.1	Classification des performances territoriales	18
IV.2	Analyse des résultats globaux de 2023	18
IV.3	Analyse comparative des résultats au niveau infranational	19
IV.3.1	Analyse comparative des performances globales en 2023	20
IV.3.2	Analyse comparative des performances en 2023 par ODD	23
V	DIFFICULTES RENCONTREES ET LIMITES DE L'INDICE	68
V.1	Difficultés rencontrées	68
V.2	LIMITES DE L'INDICE	69
VI	CONCLUSIONS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	69

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Scores moyens en 2023 par ODD (%).....	19
Graphique 2: Scores et classes des pôles-territoire en 2023 (en %).....	20
Graphique 3: Scores et classes en 2023 par région (%).....	21
Graphique 4: performance en 2023 (%) des pôles dans l'ODD 1.....	25
Graphique 5: performance en 2023 (en %) des régions dans l'ODD 1.....	26
Graphique 6: performance en 2023 (en %) des pôles dans l'ODD 2.....	28
Graphique 7: performance en 2023 (en %) des régions dans l'ODD 2.....	29
Graphique 8: performance en 2023 (%) des pôles dans l'ODD 3.....	31
Graphique 9: Performance en 2023 (%) des régions dans l'ODD 3.....	32
Graphique 10: performance en 2023 (%) des pôles dans l'ODD 4.....	34
Graphique 11: Performance en 2023 (%) des régions dans l'ODD 4.....	35
Graphique 12: performance en 2023 (%) des pôles dans l'ODD 5.....	37
Graphique 13: performance en 2023 (%) des régions dans l'ODD 5.....	38
Graphique 14: performance en 2023 (%) des pôles dans l'ODD 6.....	40
Graphique 15: performance en 2023 (%) des régions dans l'ODD 6.....	41
Graphique 16: performance en 2023 (%) des pôles dans l'ODD 7.....	43
Graphique 17: performance en 2023 (%) des régions dans l'ODD 7.....	44
Graphique 18: performance en 2023 (%) des pôles dans l'ODD 8.....	46
Graphique 19: performance en 2023 (en %) des régions dans l'ODD 8.....	47
Graphique 20: performance en 2023 (en %) des pôles dans l'ODD 9.....	49
Graphique 21: performance en 2023 (en %) des régions dans l'ODD 9.....	50
Graphique 22: performance en 2023 (en %) des pôles dans l'ODD 10.....	52
Graphique 23: performance en 2023 (en%) des régions dans l'ODD 10.....	53
Graphique 24: Performances en 2023 (en %) par pôle par rapport à l'ODD 11.....	55
Graphique 25: Performances en 2023 (en %) des régions par rapport à l'ODD 11.....	56
Graphique 26: Performances en 2023 (en %) des pôles par rapport à l'ODD 14.....	58
Graphique 27: Performances en 2023 (en %) régionales par rapport à l'ODD 14.....	59
Graphique 28: Performances en 2023 (en %) des pôles par rapport à l'ODD 15.....	60
Graphique 29: Performances en 2023 (en %) des régions par rapport à l'ODD 15.....	61
Graphique 30: Performance en 2023 (en %) des pôles dans l'ODD 16 (%).....	63
Graphique 31: performance en 2023 (en %) des régions dans l'ODD 16.....	64
Graphique 32: performance en 2023 (en %) des pôles dans l'ODD 17.....	66
Graphique 33: performance en 2023 (en %) des régions dans l'ODD 17.....	68

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1: Difficultés dans le suivi des ODD</i>	6
<i>Tableau 2: Niveau d'agrégation et disponibilité des données</i>	7
<i>Tableau 3: Couverture des ODD</i>	15

LISTE DES CARTES

<i>Carte 1: Présentation des pôles-territoires</i>	20
<i>Carte 2: Classification des régions selon la performance</i>	22
<i>Carte 3: Classification des pôles selon la performance</i>	22

LISTE DES ANNEXES

<i>Annexe 1: Performance des régions de Dakar, Ziguinchor, Thiès, Saint-Louis et Fatick sur chacun des ODD</i>	LXXIII
<i>Annexe 2 : Performance des régions de Kaffrine, Kaolack, et Louga sur</i>	LXXIV
<i>Annexe 3: Performances des régions de Kolda, Matam, Sédhiou, Kédougou, Tambacounda et Diourbel sur l'atteinte des cibles pour chaque</i>	LXXV



AVANT-PROPOS

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 relatif aux Objectifs de Développement durable (ODD) constitue un engagement stratégique et prioritaire pour notre pays. Cet engagement se manifeste à travers l'articulation et l'alignement des politiques publiques déclinées dans la Stratégie nationale de Développement (SND 2025-2029) basée sur la Vision 2050. La mutualisation des efforts entre l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE), et les ministères sectoriels, a permis de disposer d'un éventail d'indicateurs désagrégés, offrant ainsi la possibilité d'avoir une vue panoramique sur les niveaux de réalisation des ODD.

La mise en place d'un indice infra national de suivi des ODD revêt une importance stratégique majeure. En effet, cet outil à la fois innovant, technique et décisionnel, permet d'apprécier les avancées réalisées dans la mise en œuvre des ODD, tout en mettant en lumière les domaines qui nécessitent une attention particulière. L'indice qui a été conçu à partir d'indicateurs pertinents et disponibles, vise à renforcer la cohérence des interventions, orienter la planification stratégique et faciliter le dialogue entre les parties prenantes. Par ailleurs, il offre un cadre d'évaluation des performances en matière de développement durable et d'analyse comparative entre les différentes entités administratives, telles que les régions et les pôles.

Ce document présente les résultats des travaux de la construction de cet indice, élaboré à partir d'une démarche méthodologique conforme aux recommandations internationales et sensible aux spécificités nationales. Il reflète un travail interinstitutionnel, fondé sur une collaboration étroite entre les services techniques de l'administration, les partenaires au développement et la société civile.

Nous saluons ici l'implication de l'ensemble des acteurs ayant contribué à cette initiative qui s'inscrit pleinement dans notre volonté de bâtir une gouvernance du développement durable fondée sur l'évidence empirique, la transparence et l'inclusion. Nous formulons le vœu que cet indice devienne un instrument de référence pour le suivi des ODD et qu'il contribue, à tous les niveaux, à renforcer l'efficacité des politiques publiques au service du bien-être des populations et de la préservation de notre capital commun.

Dr Abdou DIOUF
Directeur général de l'ANSD

RESUME

La Stratégie Nationale de Développement (SND) 2025-2029 du Sénégal souligne l'importance majeure des pôles territoriaux en tant que leviers essentiels de la transformation économique et sociale du pays. Fondée sur un modèle de développement endogène, cette stratégie encourage chaque territoire à valoriser ses atouts spécifiques afin de contribuer activement à l'économie nationale, tout en promouvant une dynamique de compétitivité territoriale fondée sur la collaboration. L'objectif est de stimuler l'innovation et l'attractivité des territoires, tout en atténuant les disparités régionales qui freinent un développement équilibré et inclusif.

La SND 2025-2029 s'inscrit pleinement dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) qui fournissent un cadre global pour relever et mesurer les défis liés à la durabilité environnementale, à la justice sociale et à la croissance économique inclusive.

Dans ce sens, le Sénégal a enregistré des avancées notables dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement durable (ODD), bien que des efforts restent nécessaires dans certains domaines.

L'évaluation de cette performance repose sur un indice ODD calculé en appliquant une méthodologie standardisée pour garantir la comparabilité. Chaque indicateur est préalablement normalisé sur une échelle de 0 à 100, en prenant comme référence les cibles fixées à l'horizon 2030, considérées comme valeurs optimales. Ensuite, les indicateurs sont agrégés au niveau de chaque ODD par une moyenne arithmétique simple, sans pondération, afin de préserver l'objectivité et d'éviter toute influence subjective dans l'évaluation globale.

Cette démarche méthodologique est largement appliquée dans des pays ayant des stratégies de localisation avancées. En Inde, l'approche est cruciale pour le suivi et l'évaluation des politiques décentralisées de développement, notamment avec le NER District SDG Index qui permet aux régions (districts) d'évaluer localement leurs progrès. De même, en France, la méthode est appliquée pour décliner, suivre et évaluer les objectifs nationaux au niveau des collectivités territoriales.

A moins de sept ans (07 ans) de l'échéance de 2030, le niveau moyen de performance des régions vers l'atteinte des objectifs s'établit à 53% en 2023. L'analyse des scores au niveau infranational par ODD met en lumière des disparités marquées dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable.

*Au niveau pôle, seul Thiès (61,7%) et Dakar (60,9%) sont dans la catégorie Leader. Au niveau région, **Ziguinchor** est première en termes de performance globale (69,9%), suivie de près par les régions de **Thiès** (61,7%) et **Dakar** (60,9%). Ces dernières se positionnent dans les catégories des Leaders (score entre 60 et 95%) et des Champions (Score supérieur à 95%) pour plusieurs ODD. A l'opposé, des régions comme **Kaffrine, Matam, Kolda, Kédougou et Tambacounda**, accusent des retards notables, concentrant une majorité de scores dans les classes Aspirant (score inférieur à 50%) et intermédiaire (Score entre 50 et 60%).*

Certains ODD, tels que l'ODD 3 - Bonne santé et bien-être, l'ODD 10-Inégalités réduites, l'ODD 15-Vie terrestre et l'ODD 17-Partenariats, se distinguent par des scores moyens relativement élevés à l'échelle nationale, traduisant une dynamique positive. En revanche, les ODD 14-Vie aquatique et 16-Paix, justice et institutions efficaces, 1- Éradication de la pauvreté, 4- Éducation de qualité, 5- Égalité entre les sexes, 6- Eau propre et assainissement, 7- Énergie propre et d'un coût abordable, 8-Travail décent et croissance économique, révèlent d'importantes faiblesses dans la mise en œuvre de l'Agenda. Ce profil différencié des ODD appelle à une approche ciblée et territorialisée, tenant compte à la fois des performances spécifiques par ODD et des besoins différenciés des régions

I CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La communauté internationale s'est engagée, dans le nouvel agenda déclinant les Objectifs de développement durable (ODD) à atteindre à l'horizon 2030. Cet agenda contient dix-sept (17) ODD, 169 cibles et 241 indicateurs. Pour atteindre ces objectifs, le Sénégal met en œuvre une politique économique et sociale visant à assurer un développement durable harmonieux à travers la Stratégie nationale de Développement (SND 2025-2029) basée sur la vision d'un « Sénégal Souverain, Juste et prospère » en 2050.

Le Sénégal reste engagé pour l'accélération des progrès vers l'atteinte des ODD en dépit des nombreux défis liés aux finances publiques. Les principaux engagements pris par le Sénégal pour accélérer les progrès dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 sont traduits dans les instruments nationaux de planification et de budgétisation. Les récentes découvertes de pétrole et de gaz naturel, dont l'exploitation a débuté en 2024, constituent des opportunités sans précédent pour l'économie nationale en vue de l'atteinte des ODD.

Dans la SND, le Sénégal ambitionne de mettre en place des **pôles territoriaux**, considérés comme des moteurs de la transformation économique et sociale du pays. Ces pôles sont pensés comme des plateformes stratégiques pour dynamiser la croissance à partir des ressources et atouts locaux, tout en assurant une meilleure répartition des opportunités entre les régions. En s'appuyant sur une approche de **développement endogène**, chaque territoire est invité à valoriser ses spécificités pour contribuer à l'économie nationale, tout en favorisant une logique de **compétitivité territoriale collaborative**. Cette stratégie vise non seulement à stimuler l'innovation et l'attractivité des territoires, mais également à réduire les disparités régionales, qui constituent un frein majeur à un développement harmonieux et inclusif.

Cette vision nationale est en phase avec la territorialisation des ODD qui offrent un cadre global pour répondre aux défis de durabilité, d'équité sociale et de prospérité économique. Les pôles territoriaux, en favorisant un développement axé sur les

spécificités locales, répondent aux impératifs des ODD en promouvant un équilibre entre croissance économique, inclusion sociale et préservation de l'environnement. En intégrant les priorités des ODD dans la planification territoriale, les pôles deviennent des leviers pour accélérer leur réalisation tout en traduisant les engagements internationaux dans des actions concrètes adaptées au contexte sénégalais. Ainsi, les ODD fournissent un cadre universel mais adaptable, et les pôles territoriaux sont présentés comme des instruments concrets pour traduire ces objectifs à l'échelle locale.

S'agissant du dispositif de suivi au niveau national, un rapport annuel du bilan de la mise en œuvre est régulièrement produit par la DGPPE pour rendre compte des progrès réalisés et des contraintes rencontrées.

Toutefois, le Sénégal ne dispose pas encore d'un système structuré de suivi des ODD à l'échelle infranationale. Les initiatives existantes, souvent sectorielles, demeurent limitées. L'absence d'une plateforme de suivi local, ainsi que la faible digitalisation des systèmes statistiques locaux et le manque de ressources constitue autant de contraintes majeures à lever.

Dans ce contexte, la mise en place d'un **indice permettant de faire le suivi de la mise en œuvre des ODD** au niveau infra national est salutaire. En effet, cet indice permettra de suivre, d'évaluer, d'orienter et de renforcer les efforts nationaux et territoriaux en vue d'atteindre les cibles fixées. En outre, cet indice offre également une vision claire aux décideurs et acteurs au développement sur la manière de progresser dans la réalisation des ODD, afin de garantir un développement inclusif et durable.

Objectifs de la mise en place d'un indice de suivi des ODD au Sénégal

L'indice ODD vise à répondre à plusieurs enjeux prioritaires pour le Sénégal :

- **Mettre en place un cadre intégré de suivi et d'évaluation** : en consolidant des données fiables et désagrégées au niveau des pôles et régions, il permettra

de mesurer l'impact réel des politiques publiques et d'identifier les écarts de performance à combler.

- **Faciliter la planification territoriale équitable** : grâce à une analyse fine des 17 ODD, l'indice guidera l'orientation des investissements publics et privés en fonction des besoins spécifiques des territoires, notamment les plus vulnérables.
- **Renforcer la transparence et la reddition des comptes** : en rendant les résultats accessibles, mesurables et comparables, l'indice favorisera une gouvernance participative, en responsabilisant les collectivités locales, les citoyens et les partenaires.
- **Stimuler l'émulation territoriale** : en valorisant les bonnes pratiques et en comparant les performances, l'indice contribuera à instaurer une dynamique de compétitivité saine entre les territoires.
- **Mobiliser des financements innovants** : en documentant les progrès et les besoins, l'indice offrira une base robuste pour mobiliser des financements basés sur les résultats (obligations vertes, financements climatiques, etc.) et renforcer la crédibilité du Sénégal auprès de ses partenaires.

II DIAGNOSTIC DU SYSTEME DE SUIVI DES ODD AU SENEGAL

II.1 ANALYSE DU DISPOSITIF DE SUIVI ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

La répartition de la liste des indicateurs des ODD comparativement au cadre de suivi des politiques publiques montre que le dispositif est conforme à près de 67,2% selon l'UCSPE, si l'on prend une approche nationale de suivi des indicateurs. Cependant, si l'on retient la définition des indicateurs selon l'**ECOSOC**, l'organe des Nations Unies chargé de superviser les efforts mondiaux pour atteindre les ODD, près de 58,7% des indicateurs ODD peuvent être renseignés. Depuis la Revue national volontaire (RNV) de 2018, la réalisation de nouvelles enquêtes a permis d'améliorer de manière significative la disponibilité des données et de renforcer le suivi des ODD. Néanmoins,

certains domaines demeurent encore faiblement couverts, notamment ceux relatifs à **l'environnement** et à **la justice**.

Aussi, est-il observé un faible niveau de désagrégation des indicateurs de suivi des ODD. Il sera nécessaire de renforcer la ventilation des données selon différents critères tels que le niveau de revenu, le sexe, l'âge, le statut migratoire, les types de handicap, le lieu de résidence ou d'autres caractéristiques pertinentes.

Les statistiques telles qu'elles existent actuellement masquent souvent des disparités au niveau infranational, communautaire. À titre illustratif, les statistiques disponibles sur le genre demeurent largement en deçà des besoins malgré l'importance accordée par l'État à l'égalité, à l'équité et à l'autonomisation des femmes. En ce qui concerne le recueil de données sur le handicap, la principale difficulté réside dans la définition et l'opérationnalisation des critères permettant de caractériser une personne handicapée.

Pour combler les lacunes, le Gouvernement organise chaque année, en partenariat avec les organisations de la société civile, le secteur privé, les Collectivités territoriales et les Partenaires techniques et financiers, une Revue annuelle conjointe (RAC). Ce cadre de dialogue permet de partager les résultats prioritaires de la mise en œuvre des politiques publiques, tout en consacrant une partie spécifique au suivi des **progrès réalisés sur les ODD**. Lorsque cela s'avère nécessaire, un document complémentaire identifiant les principales contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des ODD est annexé à cette revue.

Enfin, la participation du Parlement, des représentants de la société civile, des collectivités territoriales et du secteur privé à tous les niveaux du dispositif institutionnel contribue à renforcer la concertation, à promouvoir le partenariat public-privé et à améliorer le contrôle citoyen.

II.2 DIAGNOSTIC ET CONTRAINTES

II.2.1 Une faible articulation entre le Système national de Planification et le Système statistique national

L'évaluation de l'alignement du cadre de suivi des politiques publiques et des indicateurs des ODD a montré que le dispositif est conforme à près de 67,2%, si l'on prend en compte une définition étendue des indicateurs. Selon une approche plus stricte des définitions des indicateurs de suivi des ODD, seuls 58,7% d'entre eux sont conformes au dispositif national de suivi de la politique économique et sociale.

Par ailleurs, selon le **Système national de Planification (SNP)**, le document de référence de la politique économique et sociale est la Stratégie nationale de Développement. Au **niveau sectoriel**, les Lettres de Politique sectorielle de Développement (LPSD) sont la déclinaison opérationnelle de la Stratégie nationale de Développement.

Au niveau **décentralisé**, en matière de gestion économique du terroir, la réforme de l'Acte III de la décentralisation confère aux élus territoriaux la responsabilité des plans territoriaux de développement, notamment, les plans communaux de développement et les plans départementaux de développement. Ainsi, toute collectivité territoriale dispose, au moins, d'un instrument de planification.

Le **Système statistique national du Sénégal (SSN)** est de type déconcentré : la production de l'information statistique publique est répartie entre l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) et des structures situées au sein des départements ministériels, d'établissements publics ou parapublics ou de personnes morales de droit privé investies d'une mission de service public. Au niveau **territorial**, excepté les services comme l'Inspection d'Académie (IA) et la région médicale, l'activité statistique constitue une activité conjoncturelle qui répond à des besoins ponctuels.

Grâce à un fort engagement de l'État et des Partenaires au développement, les opérations statistiques majeures réalisées ont permis entre autres, le changement de l'année de base des comptes nationaux, le développement des comptes nationaux

trimestriels et la mise en place d'un dispositif de suivi rapproché des conditions de vie des ménages et le recensement régulier de la population.

II.2.2 Un besoin de territorialisation des ODD

Les collectivités territoriales devraient être au premier rang des acteurs dans la mise en œuvre et le suivi des plans de développement durable conformément aux ambitions de la dernière réforme de l'Acte III de la décentralisation. Cela permettrait une meilleure responsabilisation des collectivités territoriales pour une territorialisation des politiques publiques afin d'impulser un meilleur développement économique et social. Cependant, faute d'une faible appropriation des ODD au niveau territorial, la plupart des collectivités territoriales n'ont pas totalement articulé ou arrimé leurs documents de planification aux ODD.

Les collectivités territoriales, malgré leur rôle clé dans la mise en œuvre des politiques publiques, restent faiblement impliquées dans le suivi des ODD. Plusieurs obstacles entravent leur participation active à l'évaluation des progrès (Tableau 1).

Tableau 1: Difficultés dans le suivi des ODD

Problèmes	Conséquences sur le suivi des ODD
Absence d'un cadre institutionnel clair pour le suivi local des ODD	Fragmentation des approches entre collectivités
Manque de formation des acteurs locaux	Faible appropriation des mécanismes de suivi
Absence de ressources financières dédiées	Impossibilité de mener des enquêtes locales régulières

Source : ANSD, travaux du comité technique

Les collectivités ne disposent pas d'outils adaptés pour suivre les progrès réalisés et remonter les informations aux instances nationales. En conséquence, les données locales ne sont pas exploitées efficacement, ce qui empêche une véritable adaptation des politiques publiques aux besoins spécifiques des territoires.

II.2.3 Une faible désagrégation des indicateurs de suivi des ODD

Le Système statistique national (SSN) rencontre des contraintes pour la désagrégation des données relatives à l'Agenda 2030. A ce titre, les statistiques disponibles sur le genre demeurent largement en deçà des besoins malgré le grand intérêt porté par l'État à la question de l'égalité et l'équité et à l'autonomisation des femmes. Par rapport au recueil de données sur le handicap, la grande difficulté tient aux critères qui caractérisent la personne handicapée. Le focus est souvent mis sur l'impact du handicap sur la vie des individus plutôt que sur le statut de personne handicapée. La production statistique au niveau régional reste également insuffisante notamment en matière de couverture, de désagrégation et de temporalité.

Un autre défi majeur réside dans le manque de données territorialisées. La production statistique demeure très centralisée, et les collectivités locales ne disposent ni des infrastructures ni des ressources humaines suffisantes pour assurer une collecte efficace.

Tableau 2: Niveau d'agrégation et disponibilité des données

Niveau d'agrégation des données	Disponibilité	Fiabilité
Données nationales	Disponibles	Bonne qualité
Données sectorielles (santé, éducation, emploi, agriculture, etc.)	Disponibles mais partielles	Variable selon les ministères
Données infranationales (régions, pôles)	Faiblement disponibles	Peu fiables en raison du manque d'actualisation

Source : ANSD, travaux du comité technique

L'absence de plateformes numériques facilitant la remontée des données locales vers les instances nationales freine l'élaboration de politiques publiques adaptées aux spécificités des territoires. En outre, les Plans de Développement local (PDL), élaborés par les collectivités territoriales, n'intègrent que rarement des indicateurs de suivi des ODD.

II.2.4 Une faible promotion des données alternatives

L'essor de nouvelles sources de données issues des technologies numériques, électroniques et spatiales invite à renouveler la réflexion et les méthodes qui permettront de combler les lacunes que présente la production de données désagrégées. Le SSN actuel ne s'adapte pas encore au nouvel environnement technologique, explorant la promotion des sources existantes et nouvelles, telles que les données administratives, les données générées par les citoyens et les données géo spatiales.

II.3 DÉFIS ET RECOMMANDATIONS

II.3.1 Territorialisation des ODD

L'ensemble des orientations et recommandations relatives à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 s'accordent sur le fait que les résultats attendus des plans de développement durable ne peuvent être optimaux qu'avec une intégration pleine et entière des ODD dans les stratégies de développement local et par la mise en œuvre et le suivi des cibles au niveau des collectivités territoriales. Leur position de proximité et leurs missions au plus près des sociétés locales et des territoires les inclinent naturellement à une action publique diligente, adaptée, inclusive et efficace pour répondre aux aspirations de leurs populations et aux défis de ces territoires.

Pour ce faire, il est essentiel, entre autres mesures, de :

- Renforcer la formation des élus et des techniciens territoriaux afin qu'ils puissent :
 - Intégrer les ODD dans les **Plans de Développement Local (PDL)** ;
 - Mettre en place des **indicateurs locaux cohérents avec ceux du CASE** ;
 - Exploiter les données pour ajuster les politiques locales.
- Développer des outils numériques de suivi des ODD, notamment des plateformes numériques permettant :
 - Une transmission en temps réel des données locales vers les instances nationales ;
 - Une harmonisation des méthodologies de suivi entre collectivités et État.
- Mobiliser des financements pour le suivi local des ODD :

L'insuffisance des ressources financières demeure un frein. Il est nécessaire d'**inciter les collectivités à développer des financements alternatifs** via :

- Les fonds climatiques et environnementaux ;
- Des partenariats public-privé (PPP) pour les projets de développement durable.

II.3.2 Désagrégation des données

Les statistiques telles qu'elles existent actuellement masquent souvent des disparités au niveau infranational ou communautaire. La mise en œuvre de politiques efficaces pour « ne laisser personne pour compte » requiert un investissement massif pour garantir la disponibilité des données. De plus, pour combler les lacunes dans les données existantes et améliorer la production de données désagrégées, le système statistique national doit investir davantage et renforcer les capacités des acteurs.

II.3.3 Prise en compte des données alternatives

Le système statistique national doit explorer l'utilisation « intelligente » de sources existantes et nouvelles, telles que les données administratives, les données générées par la société civile et les données géo spatiales.

II.3.4 Appropriation par les organisations de la société civile

Pour renforcer le contrôle citoyen, la Société civile joue un rôle majeur dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques prioritaires. En plus d'être une exigence de la communauté internationale, l'implication des organisations citoyennes est fondamentale de par ses nombreux atouts : sa proximité avec les populations, sa flexibilité, sa capacité à sensibiliser et identifier les besoins des populations. La valorisation de ces atouts permettra à la société civile d'occuper une place de choix et d'apporter sa contribution au suivi et à l'évaluation des ODD. La Commission de la Société Civile pour le suivi de la politique économique et sociale et les principaux pôles de la société civile que sont le CONGAD, le *Colupas*, les jeunes, les femmes, les aînés, les personnes handicapées et les syndicats, joueront un important rôle de contrôle citoyen, à travers l'élaboration de rapport annuel de suivi alternatif.

II.4 Brève revue de littérature sur l'indice

Des données fiables et des indicateurs précis sont indispensables pour permettre à chaque pays d'évaluer son niveau d'avancement, de définir des trajectoires vers les objectifs et de suivre les progrès accomplis. La Commission statistique des Nations Unies a proposé un ensemble de 230 indicateurs mondiaux pour mesurer la réalisation des ODD en 2015. Toutefois, beaucoup de ces indicateurs souffrent d'un manque de données complètes et comparables entre les pays, et certains n'ont pas encore de définitions statistiques unanimement acceptées. D'où, l'importance de disposer d'un indice de suivi des ODD, qui synthétise et évalue les performances des pays par rapport aux Objectifs de Développement Durable. Cet indice est désormais intégré au Rapport sur le développement durable, publié chaque année par le Réseau de solutions pour le développement durable (SDSN), lequel offre une analyse des progrès réalisés par tous les États membres de l'ONU. C'est en 2016 que le SDSN et la Bertelsmann Stiftung ont publié conjointement le premier Indice et Tableau de bord des ODD, dans le but d'aider les pays à identifier leur point de départ et à suivre leurs avancées vers la réalisation des ODD.

Dans la même foulée, Lafortune et al (2018) ont développé une méthodologie d'agrégation d'un ensemble d'indicateurs pour produire un indice qui résume les performances réalisées, laquelle a fait l'objet d'une revue par des pairs, et l'édition mondiale a été audité statistiquement par la Commission européenne en 2019 (Schmidt-Traub et al. 2017 ; Papadimitriou, Neves, et Becker 2019). Avec cette méthodologie, ces auteurs ont battu la sélection des indicateurs autour des critères de qualité des données, de leur disponibilité, de leur adéquation et ont retenu les pays pour lesquels au moins 80% des indicateurs sont disponibles afin d'éviter les biais. Le score mondial de l'Indice des ODD ainsi que les scores par objectif qui découlent de cette méthodologie peuvent être analysés comme un pourcentage de réalisation. La différence entre 100 et le score des pays représente donc la distance, en pourcentage, qu'il reste à parcourir pour atteindre les ODD et leurs objectifs. L'édition 2023 de l'Indice des ODD comprend 97 indicateurs mondiaux. Les deux tiers des données proviennent de statistiques officielles, généralement des agences tutelles des Nations Unies (Banque mondiale, OCDE, OMS, FAO, OIT, UNICEF, entre autres) qui mettent

en place des processus de validation rigoureux et approfondis. Le tiers restant provient de sources statistiques non traditionnelles, incluant des centres de recherche, des universités, des organisations non gouvernementales, de réseaux et organisations de la société civile (tels qu'Oxfam, le « Tax Justice Network », le « World Justice Project », Reporters sans frontières), de publications spécialisées, ainsi que de systèmes d'information géographique (SIG).

Par ailleurs, l'Institut pour la Transformation de l'Inde (NITI Aayog) en partenariat avec les Nations unies, a utilisé la même méthodologie, pour la première fois en 2018, pour construire l'indice au niveau provincial et État afin de localiser les ODD et de les adapter aux réalités locales. Dans leur première édition, le score de l'Indice des ODD a été calculé pour le pays ainsi que pour chacun de ses États et territoires de l'Union (UT), sur la base de 62 indicateurs prioritaires. L'indice mesure les progrès de l'Inde sur 13 des 17 Objectifs de Développement Durable, en excluant les ODD 12, 13, 14 et 17 du champ de son calcul. Les progrès réalisés sur ces derniers n'ont pas pu être mesurés en raison de l'absence ou de l'indisponibilité de données consolidées au niveau des États. L'ODD 17 a été exclu car étant axé sur les partenariats internationaux, ce qui le rend moins pertinent pour les actions politiques au niveau national. Dans les autres éditions, la couverture en termes d'ODD et d'indicateurs a évolué. En effet, en 2019-2020, 100 indicateurs ont été mobilisés, répartis dans 16 ODD. Le nombre d'indicateurs passe à 115 en 2020-2021 et à 113 en 2023-2024 avec toujours le même nombre d'ODD (16). Il faut noter que même si l'ODD 17 n'a pas été utilisé dans le calcul de l'indice, une analyse qualitative a été faite sur celui-ci afin de le prendre en compte dans les trois dernières éditions.

L'indice est construit avec un processus de normalisation et d'agrégation utilisant la moyenne arithmétique après avoir défini les valeurs cibles comme l'ont fait les experts des Nations Unies. Toujours en Inde, un autre indice a été construit mais restreint cette fois-ci aux régions du Nord et de l'Est et appliqué aux districts de celles-ci. Cette partie du pays regroupe huit des 28 États indiens et joue un rôle déterminant dans la réalisation de l'Agenda 2030. Elle est également moins développée que d'autres parties du pays, notamment l'Ouest et le Sud. Ainsi, la production de cet indice dans chacune

des régions du Nord et de leurs districts a permis de mesurer les progrès réalisés jusqu'au niveau le plus fin dans les régions les moins développées.

Au Sénégal, la revue documentaire réalisée a permis d'identifier plusieurs rapports et sources de données utiles pour mobiliser les indicateurs nécessaires à la construction de l'indice ODD. Parmi eux, figurent les rapports des enquêtes démographiques et de santé (EDS), disponibles et accessibles jusqu'en 2023, et qui constituent une véritable mine d'informations, parfois désagrégées. En complément des EDS, le Sénégal dispose également de deux Enquêtes harmonisées sur les Conditions de Vie des Ménages, l'une menée en 2018 et l'autre en 2022, qui fournissent de nombreux indicateurs liés à la pauvreté et aux ODD. Le recensement général de la population de 2023 représente aussi une source précieuse pour collecter des indicateurs alimentant l'indice de suivi des ODD. Par ailleurs, les rapports sur la situation économique et sociale (SES), tant au niveau national que régional, regorgent d'informations pertinentes. Outre ces données provenant de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie, d'autres sources sectorielles ont été également exploitées. Nous pouvons citer la Revue annuelle conjointe (RAC) de la Direction Générale de la Planification et des Politiques Publiques, le Rapport national sur la situation de l'éducation (RNSE), les plateformes du Ministère de la Santé (DHIS2), les comptes de la santé, ainsi que la matrice de suivi des indicateurs de l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Économique (UCSPE), entre autres. La plupart de ces sources produisent des indicateurs annuels désagrégés au niveau régional, garantissant ainsi la continuité et la pérennité de leur utilisation dans la construction de l'indice de suivi des ODD.

III APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES D'ÉLABORATION DE L'INDICE

La démarche méthodologique s'est déroulée en trois étapes clés. Un diagnostic initial a permis de sélectionner une centaine d'indicateurs pertinents parmi les 243 proposés par l'ONU, suivie d'une phase de collecte et validation des données s'appuyant sur les enquêtes EDS, EHCVM et le RGPH, et enfin une sélection finale basée sur la disponibilité des données désagrégées, leur pertinence stratégique et leur qualité méthodologique, aboutissant à une couverture de 15 ODD sur 17 (88%), avec une

forte représentation des dimensions sociales et sanitaires mais une absence des ODD 12 et 13 liés à l'environnement.

III.1.1 Phase de diagnostic initial

Sur la base du diagnostic réalisé par l'UCSPE, un atelier de trois jours a été organisé à l'ANSD avec les sectoriels pour la consolider mais également identifier les indicateurs potentiels qui pourront être utilisés pour calculer l'indice de suivi des ODD. Les différents groupes ont travaillé sur la base du fichier produit par l'UCSPE et qui comprenait la liste des 243 indicateurs ODD. Et pour chacun de ces indicateurs, l'on disposait déjà des informations sur le niveau de désagrégation (national, régional, genre, milieu de résidence) et sur la possibilité qu'il était envisageable ou non pour être suivi au Sénégal.

L'objectif de l'atelier était d'établir un état des lieux des indicateurs ODD tels que définis par les Nations Unies. Cette phase a permis de :

- vérifier la pertinence des indicateurs vis-à-vis du contexte sénégalais ;
- évaluer la disponibilité des données nécessaires ;
- examiner la possibilité de désagréger ces indicateurs au niveau infranational (régions, pôles-territoires).

Au sortir de cet atelier, une centaine d'indicateurs sur les 243 étaient identifiés comme potentiellement éligibles pour être utilisés dans le calcul de l'indice pour l'année 2023.

Ce travail exploratoire a abouti à l'élaboration d'une matrice d'indicateurs potentiels, base sur laquelle la suite des travaux a été menée.

III.1.2 Collecte, centralisation des données et estimation des indicateurs

À l'issue de la phase de diagnostic, une matrice des indicateurs a été élaborée, suivie d'un travail de collecte de données sur ceux potentiellement ciblés. Ce travail a également marqué le début de la désagrégation des indicateurs, à partir de l'exploitation de bases de données existantes, notamment :

- Enquêtes démographiques et de Santé (EDS 2017 et 2023) ;
- la première et la deuxième édition de l'Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM 2018/2019 et EHCVM 2021/2022) ;

- le Recensement général de la Population et de l'Habitat 2023 (RGPH-5).

Un atelier technique de validation a ensuite été organisé avec les ministères sectoriels et les services techniques, pour :

- compléter les données manquantes, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'environnement ;
- valider les méthodes et estimations des indicateurs ;
- fixer les cibles à l'horizon 2030, en cohérence avec les engagements internationaux et les réalités nationales.

III.1.3 Sélection finale et couverture des ODD pour l'année 2023

Sur la base de l'ensemble des informations disponibles, les indicateurs ont été sélectionnés selon trois critères clés :

- disponibilité des données désagrégées dans toutes les régions ;
- pertinence politique et stratégique pour les priorités nationales de développement ;
- qualité méthodologique des estimations.

L'évaluation de la couverture des Objectifs de Développement durable (ODD) au niveau régional révèle que 15 des 17 objectifs sont actuellement pris en compte à travers au moins un indicateur, soit un taux de couverture de 88 %. Cette couverture témoigne d'un effort notable de suivi statistique, particulièrement pour les ODD relatifs aux dimensions sociales et sanitaires. En effet, les ODD 3 (**Bonne santé et bien-être**), ODD 5 (**Égalité entre les sexes**), ODD 4 (**Éducation de qualité**) et ODD 1 (**Éradication de la pauvreté**) comptent respectivement 16, 13, 12 et 10 indicateurs, illustrant une volonté forte de suivi dans ces domaines. En revanche, les ODD 12 (**Consommation et production responsables**) et 13 (**Lutte contre les changements climatiques**) ne sont actuellement couverts par aucun indicateur. Cette absence, bien que partiellement justifiée par des contraintes de disponibilité des données, souligne un déséquilibre dans la prise en compte des enjeux environnementaux.

Tableau 3: Couverture des ODD

ODD	Nombre d'indicateurs
ODD couverts	
ODD 1 – Éradication de la pauvreté	10
ODD 2 – Faim zéro	9
ODD 3 – Bonne santé et bien-être	16
ODD 4 – Éducation de qualité	12
ODD 5 – Égalité entre les sexes	13
ODD 6 – Eau propre et assainissement	4
ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable	3
ODD 8 – Travail décent et croissance économique	9
ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure	3
ODD 10 – Réduction des inégalités	3
ODD 11 – Villes et communautés durables	2
ODD 14 – Vie aquatique	1
ODD 15 – Vie terrestre	3
ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces	4
ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs	2
ODD non couverts	
ODD 12 – Consommation et production responsables	0
ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques	0

Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

III.1.4 Détermination et présentation des cibles des indicateurs sélectionnés

La détermination des cibles des indicateurs a été effectuée en combinant différentes approches. Tout d'abord, il a été effectué un repérage des cibles qui ressortent clairement dans les définitions des ODD : c'est l'exemple des objectifs qui visent la réduction de moitié, l'éradication, l'accès universel. Pour les indicateurs concernant ces objectifs, la valeur de l'année de référence est utilisée pour fixer la cible.

Pour les autres indicateurs, les normes ou références internationales telles que la Banque mondiale, l'OMS, la FAO ou les pays développés ont été exploitées pour

déterminer la cible. En outre, les indicateurs pour lesquels il n'a pas été possible d'utiliser les deux premières approches, la moyenne des trois régions qui ont les meilleures performances a été retenue pour servir de cible. Il convient de noter également que pour certains indicateurs, les cibles retenues dans le cadre de la Stratégie nationale de Développement (SND 2025-2029) ont été utilisées afin de mieux domestiquer les ODD. Cette approche mixte permet d'assurer un équilibre entre ambition et réalisme dans le suivi de l'Agenda 2030.

Environ 45 % des cibles ont été fixées sur la base du principe international de « ne laisser personne pour compte », souvent ajusté à 90 % au lieu de 100 % pour tenir compte du contexte national. Environ 15 % des cibles s'alignent strictement sur les normes des agences internationales telles que l'OMS, l'UNICEF, la FAO ou l'OIT (par exemple : une couverture vaccinale $\geq 90\%$, une mortalité infantile $< 25\%$, ou une couverture forestière $\geq 30\%$). Enfin, pour le reste des indicateurs, les cibles ont été calibrées à partir de documents de politiques sectorielles nationales ou d'objectifs contextuels ; ou en utilisant la moyenne des trois (03) régions ayant les meilleures performances.

III.1.5 Calcul de l'indice

La méthodologie de calcul de l'indice ODD repose sur une approche standardisée garantissant la comparabilité entre les territoires. Chaque indicateur est d'abord normalisé sur une échelle de 0 à 100 en utilisant les valeurs cibles à l'horizon 2030 comme référence maximale et les minima observés comme seuil inférieur. Les indicateurs normalisés sont ensuite agrégés au niveau de chaque ODD par une moyenne simple, évitant ainsi toute pondération subjective. L'indice global pour un territoire donné correspond finalement à la moyenne des scores obtenus pour les 15 ODD effectivement suivis, fournissant une vision synthétique et comparable de sa performance globale en matière de développement durable.

▪ Standardisation ou normalisation

Pour des raisons de comparabilité, les indicateurs sont normalisés sur une échelle de 0-100 (0 correspondant au minimum et 100 la valeur optimale ou la cible). La formule de normalisation dépend du sens de performance de l'indicateur.

Pour un indicateur dont l'augmentation traduit une performance, la formule (1) de normalisation est utilisée, dans le cas contraire, la formule (2) est appliquée.

$$x' = \frac{x - \min(x)}{T(x) - \min(x)} * 100 \quad (1)$$

$$x' = \left[1 - \frac{x - T(x)}{\max(x) - T(x)} \right] * 100 \quad (2)$$

- $\min(x)$ est la valeur minimale observée dans le jeu de données des régions de l'année sous revue.
- $\max(x)$ est la valeur maximale observée dans le jeu de données des régions de l'année sous revue.
- $T(x)$ est la cible fixée à l'horizon 2030 pour l'indicateur en question.

▪ Agrégation

Après normalisation des indicateurs et obtention des *Scores*, ces derniers sont agrégés en utilisant une moyenne arithmétique, au niveau de chaque ODD **(3)** puis, au niveau global **(4)**.

$$S_{ij}(N_j, S_{ijk}) = \sum_{k=1}^{N_j} \frac{1}{N_j} S_{ijk} \quad (3)$$

$$S_i = \sum_{j=1}^N \frac{1}{N} S_{ij} \quad (4)$$

- S_{ijk} : Valeur normalisée pour la région i de l'indicateur k sous l'ODD j
- S_{ij} : Score de l'objectif pour la région i sous l'ODD j
- N_j : Nombre d'indicateurs non nuls sous l'ODD j
- N : Nombre d'ODD couverts parmi les 17 ODD ($N \leq 17$)
- S_i : valeur de l'indice au niveau de la région i

Pour obtenir l'indice au niveau national (respectivement pôle), on calcule la moyenne arithmétique simple des indices des régions (respectivement regroupements de régions).

IV ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS DE L'INDICE EN 2023

Le score global de l'indice des ODD ainsi que les scores par objectif peuvent être interprétés comme un pourcentage de réalisation. L'écart entre le score d'une région et la valeur 100 traduit la distance restante, en pourcentage, à parcourir pour atteindre les ODD et leurs objectifs. Par exemple, un score de 85 indique que la région a, en

moyenne, parcouru 85% du chemin vers l'atteinte des cibles fixées à l'horizon 2030. En d'autres termes, le score de l'indice des ODD représente la **position d'une région entre la pire performance possible (0) et le meilleur (100)**.

IV.1 Classification des performances territoriales

Afin d'orienter les politiques publiques et le suivi territorial des ODD, les régions et pôles-territoires sont classés selon leur niveau de performance :

- **Aspirants** (*score < 50%*) : Ces territoires accusent des retards significatifs. Ils requièrent un accompagnement renforcé en matière de politiques publiques, de mobilisation des investissements et de renforcement des capacités.
- **Intermédiaires** (*score entre 50% et 60%*) : Ils présentent des progrès modérés mais encore insuffisants. Leur potentiel de basculement vers une dynamique positive est réel, à condition de consolider les efforts engagés.
- **Leaders** (*score entre 60% et 95%*) : Ces pôles affichent de bonnes performances globales, traduisant une dynamique favorable et une meilleure cohérence dans la mise en œuvre des actions de développement.
- **Champions** (*score > 95%*) : Ils ont pratiquement atteint les cibles fixées, incarnant des pôles d'excellence et des références nationales en matière de durabilité et de gouvernance territoriale.

IV.2 Analyse des résultats globaux de 2023

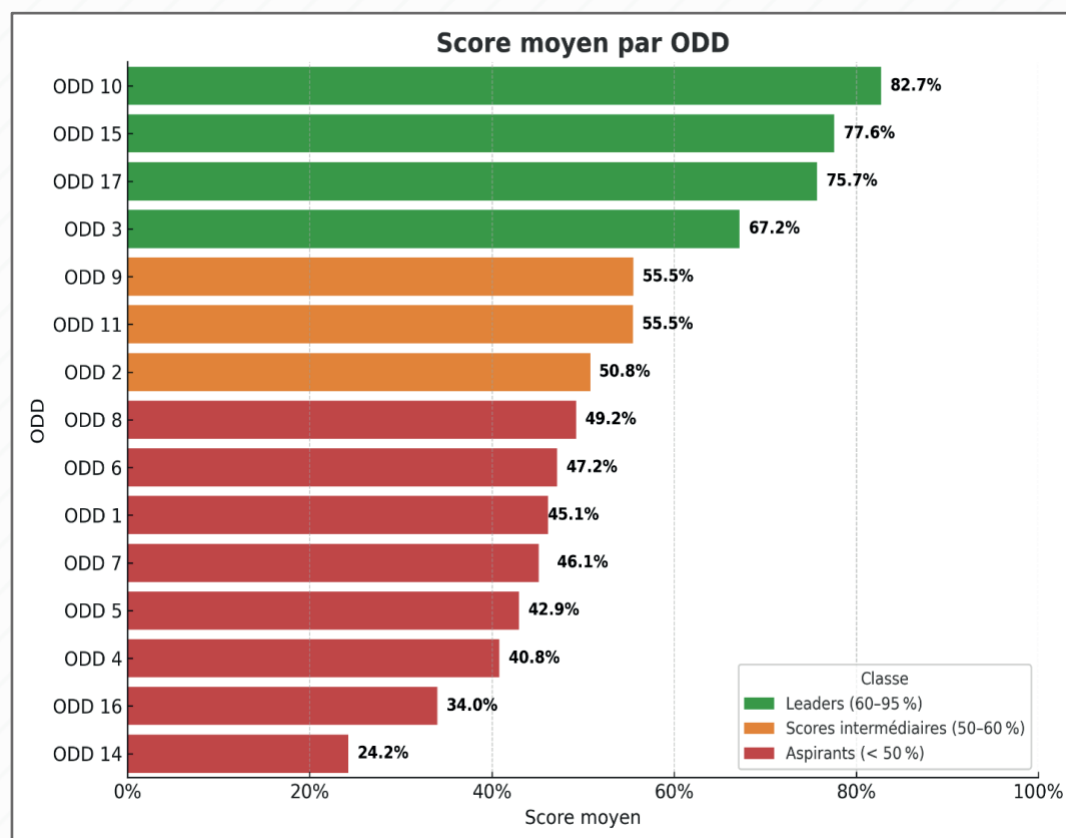
Cette section expose les résultats globaux relatifs aux progrès accomplis vers l'atteinte des Objectifs de Développement durable (ODD). Elle est suivie d'une analyse par pôle, puis d'un examen détaillé des performances de chaque région, en fonction des 15 objectifs étudiés.

En 2023, le score moyen des régions est ressorti à 0,53. Autrement dit, au Sénégal, le niveau national moyen d'atteinte des ODD en 2023 est de 53,0%.

L'analyse selon les ODD montre qu'en moyenne, les meilleurs scores en 2023 sont obtenus dans les *ODD 10 – Réduction des inégalités (82,7%)*, *ODD 15 – Vie terrestre*

(77,6%), ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs (75,7%) et ODD 3 – Bonne santé et bien-être (67,2%). En revanche, des efforts significatifs restent nécessaires pour améliorer les faibles performances observées dans les ODD 14, 16, 4 et 5.

Graphique 1: Scores moyens en 2023 par ODD (%)

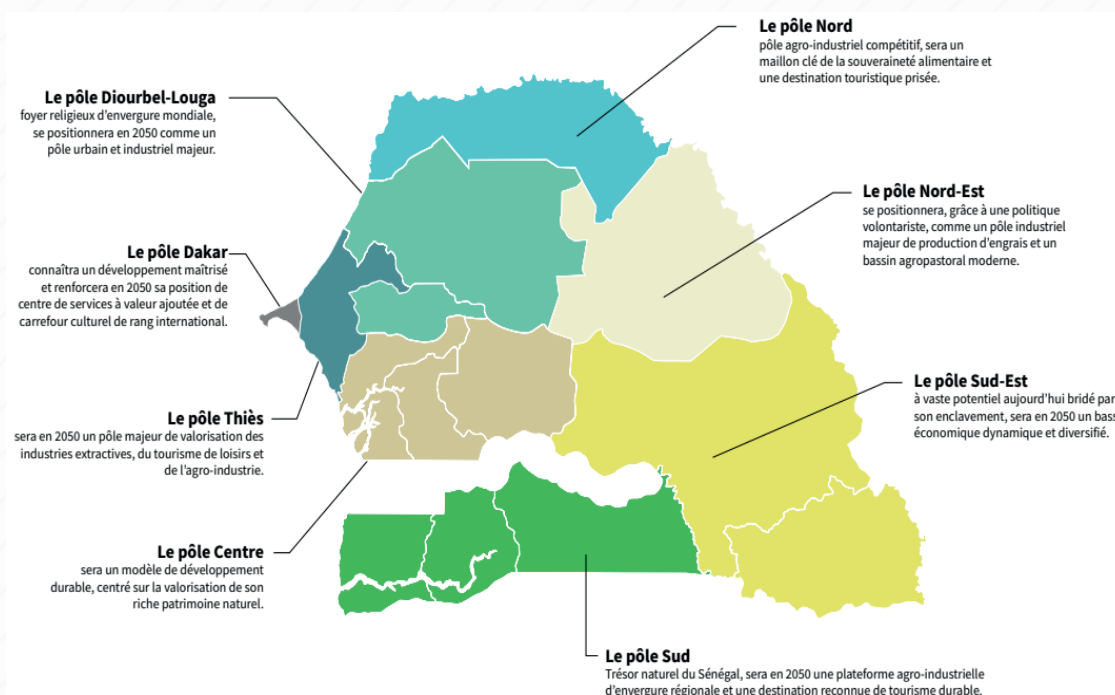


Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

IV.3 Analyse comparative des résultats au niveau infranational

Dans le cadre de la mise en œuvre de la « vision Sénégal 2050 », les 14 régions ont été regroupées en huit pôles, lequel regroupement permet de franchir une nouvelle étape vers un développement territorial harmonisé. Ces pôles constituent des leviers de compétitivité et de développement durable et visent à renforcer la gouvernance territoriale et à transformer structurellement le pays. Ils sont répartis comme suit : pôle Dakar, pôle Thiès, pôle Centre (Fatick, Kaolack et Kaffrine), pôle Sud (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou), pôle Diourbel-Louga, pôle Sud-Est (Kédougou et Tambacounda), pôle Nord (Saint Louis) et le pôle Nord-Est (Matam).

Carte 1: Présentation des pôles-territoires



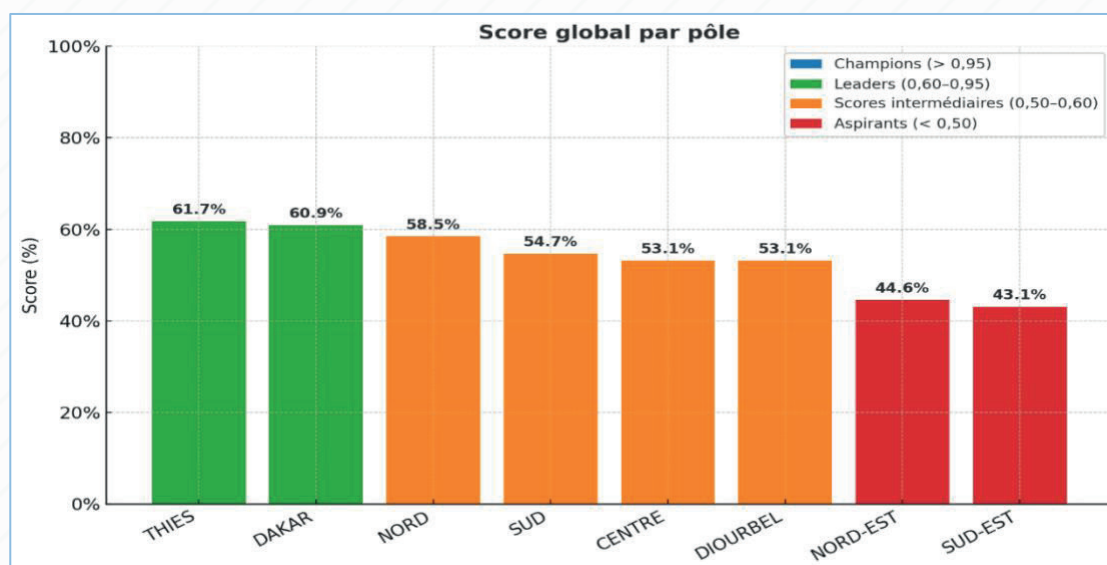
Source : Agenda national de Transformation, Sénégal 2050

L'objectif de cette partie est d'effectuer une analyse comparative des performances au niveau des pôles-territoires puis au niveau des régions, dans l'atteinte des ODD, afin de mettre en évidence les disparités et d'identifier les zones au niveau desquelles l'accent doit être mis pour leur permettre d'atteindre ou de se rapprocher des cibles fixées pour 2030.

IV.3.1 Analyse comparative des performances globales en 2023

En 2023, les pôles-territoire qui ont enregistré les meilleures performances dans l'atteinte des ODD (**Leaders**) sont Thiès (61,7%) et Dakar (60,9%). Les **pôles à scores intermédiaires** (entre 50% et 60%) sont les pôles Nord, Sud, Centre et Diourbel-Louga. En revanche, les plus faibles performances sont constatées au niveau des pôles Nord-Est et Sud-Est (**Aspirants**), qui affichent des scores inférieurs à 50%.

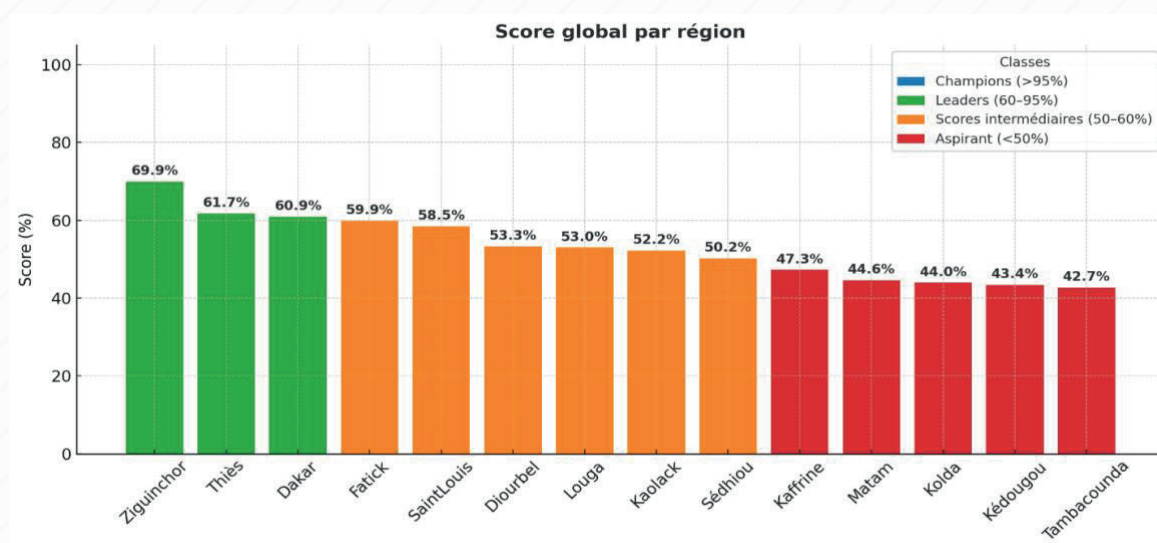
Graphique 2: Scores et classes des pôles-territoire en 2023 (en %)



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

Au niveau régional, les meilleures performances en 2023 vers l'atteinte des ODD (**Leaders**) sont enregistrées par Ziguinchor (69,9%), Thiès (61,7%) et Dakar (60,9%) avec des scores de plus de 60%. Ces dernières auront plus de chance d'atteindre les ODD à l'horizon 2030. Les **régions à scores intermédiaires** (entre 50% et 60%) sont composées de Fatick, Saint-Louis, Diourbel, Louga, Kaolack et Sédhiou. En revanche, les plus faibles performances sont notées dans les régions de Kaffrine, Matam, Kolda, Kédougou et Tambacounda (**Aspirant**), qui affichent des scores inférieurs à 50%. Ce dernier groupe aurait beaucoup plus de difficultés à atteindre les ODD d'ici 2030, si des mesures d'urgence ne sont pas prises.

Graphique 3: Scores et classes en 2023 par région (%)



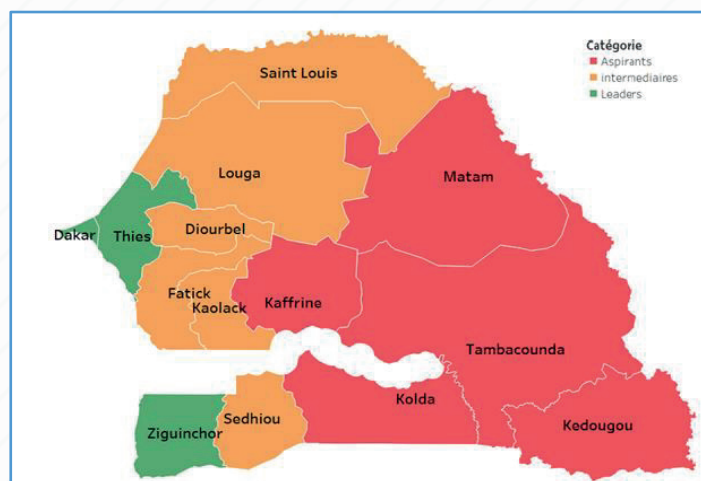
Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

La comparaison des performances révèle que la composition de certains pôles-territoires masque des réalités régionales contrastées. Avec un score global intermédiaire (50-60%), le pôle Sud présente une situation contrastée entre Ziguinchor (69,9% - Leader) et Kolda (<50% - Aspirant). La forte performance de Ziguinchor tire le score du pôle vers le haut mais masque les difficultés importantes de Kolda, révélant des disparités internes qui nécessitent des interventions différenciées.

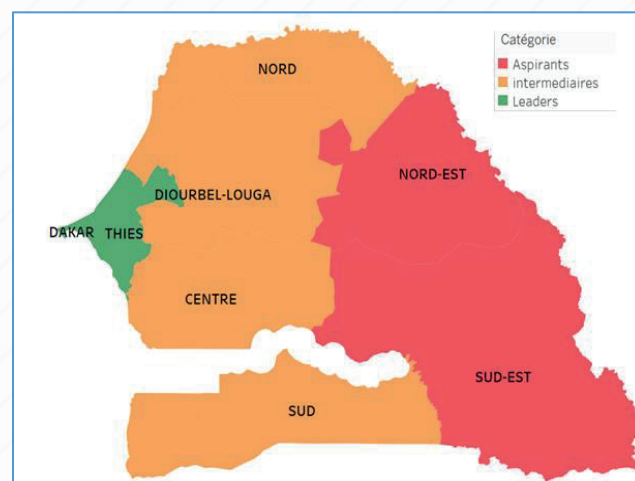
Le pôle Centre (50-60%) présente un paradoxe. Une performance globale intermédiaire qui cache la situation critique de Kaffrine (score inférieure à 50% - Aspirant), partiellement compensée par les scores de Fatick et Kaolack (50-60%). Ce résultat souligne la vulnérabilité de ce pôle, où une région sur trois est en grande difficulté.

Les pôles Nord-Est (Matam) et Sud-Est (Kédougou-Tambacounda), tous deux avec des scores inférieurs à 50%, confirment leur statut de périphéries en retard. La faiblesse de leurs scores appelle à des interventions urgentes et spécifiques, adaptées à leurs défis particuliers d'enclavement et de faible densité. Le Pôle Diourbel-Louga, avec des scores régionaux autour de 50-60%, ce pôle présente une relative homogénéité et un score intermédiaire, sans point de rupture majeur mais sans performance exceptionnelle.

Carte 2: Classification des régions selon la performance



Carte 3: Classification des pôles selon la performance



Source: ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

IV.3.2 Analyse comparative des performances en 2023 par ODD

Cette section présente une évaluation détaillée des résultats en 2023 obtenus au niveau région et pôle-territoire pour chaque Objectif de Développement Durable, mettant en lumière les forces, les faiblesses et les contrastes au niveau sous-national.

1 PAS DE PAUVRETÉ

Éliminer la pauvreté sous toutes formes et partout dans le monde

Le Sénégal affiche une légère amélioration dans la réduction de la pauvreté, avec un taux passant de 42,8% en 2011 à 37,5%¹ en 2022. Cette progression, bien que modeste, est significative dans un contexte de crises multiples (COVID-19, conflit en Ukraine, etc.). Elle résulte principalement du déploiement de programmes sociaux ambitieux comme la Couverture Maladie Universelle (CMU), le Programme National de Bourse de Sécurité Familiale (PNBSF) – qui a bénéficié à 355 013 ménages en 2023 – et la Carte d'Égalité des Chances (75 089 cartes distribuées en 2023). Ces initiatives démontrent une volonté politique réelle de renforcer la protection sociale, avec des investissements substantiels (32,6 milliards FCFA/an pour le PNBSF).

¹ EHCVM 2021/2022

Cependant, cette réduction masque une fragilité persistante. La baisse limitée du taux de pauvreté sur la dernière période (seulement 0,3 point entre 2019 et 2022) suggère que les filets sociaux actuels, bien qu'utiles, ne suffisent pas à entraîner une amélioration structurelle des conditions de vie. Les contraintes opérationnelles – retards de paiement, ressources financières insuffisantes pour couvrir l'ensemble des trimestres, difficultés de ciblage et de mise à jour des données – limitent l'impact potentiel de ces programmes. La couverture reste partielle (27,7% pour la Carte d'égalité des chances), et les mécanismes peinent à atteindre l'ensemble des ménages vulnérables.

Ainsi, si la Stratégie nationale de Protection Sociale (SNPS) jette des bases importantes, son efficacité est encore entravée par des lacunes logistiques et financières. Une accélération des progrès nécessitera non seulement un renforcement des budgets, mais aussi une amélioration significative de la gouvernance de ces programmes : simplification des processus, meilleure coordination des données, et extension de la couverture.

A. ODD1 : Analyse au niveau pôle-territoire

La cartographie de la pauvreté au Sénégal révèle une fracture territoriale profonde, où les progrès dans la réduction de la précarité sont étroitement liés à la localisation géographique. En 2023, les pôles de Dakar (68,9%) et Thiès (67,8%) se distinguent nettement comme des « Leaders », ayant déjà parcouru près des deux tiers du chemin vers l'objectif 2030. Leur avance s'explique par une concentration d'opportunités économiques, une densité d'infrastructures plus élevées ainsi qu'une meilleure capacité de résilience face aux chocs.

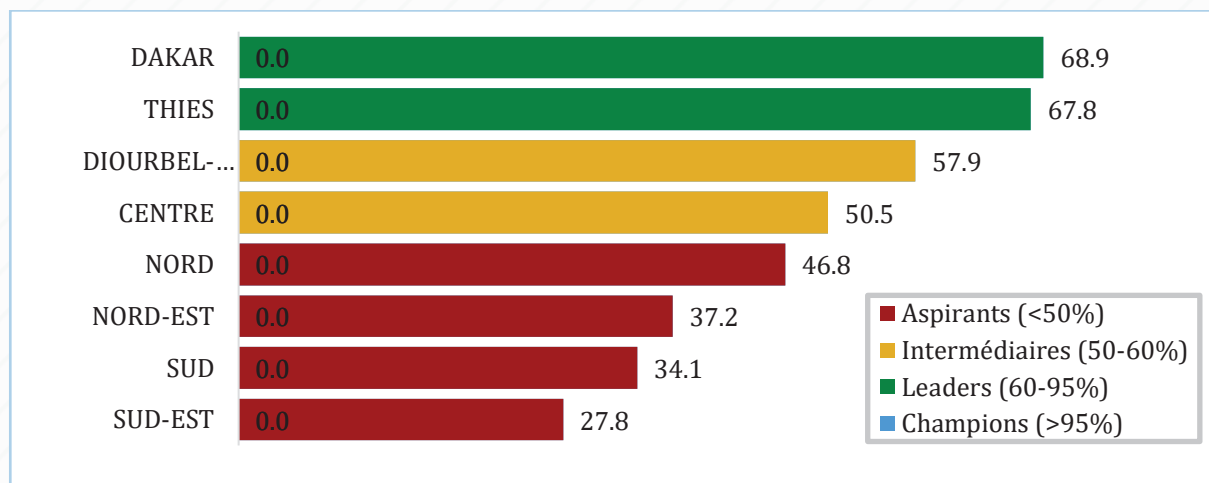
Les pôles de Diourbel-Louga (57,9%) et Centre (50,5%) présentent, en 2023, une situation « **intermédiaire** », ayant à peine franchi le cap de mi-parcours. Leur position traduit une pauvreté persistante mais modérée, où les dispositifs de protection sociale parviennent partiellement à amortir la vulnérabilité des ménages, sans pour autant engendrer une amélioration structurelle.

En revanche, la situation en 2023 est critique dans les pôles Sud-Est (27,8%) et Sud (34,1%), classés dans la catégorie des « Aspirants ». Leur retard – plus de 30 points

en dessous de la moyenne nationale – signale un enclavement structurel, une faible densité des services sociaux et une économie locale peu résiliente.

Ces disparités appellent à un recalibrage urgent des politiques de lutte contre la pauvreté. Des interventions sur-mesure devront être prises, combinant renforcement des infrastructures, et développement d'activités génératrices de revenus locales.

Graphique 4: performance en 2023 (%) des pôles dans l'ODD 1



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

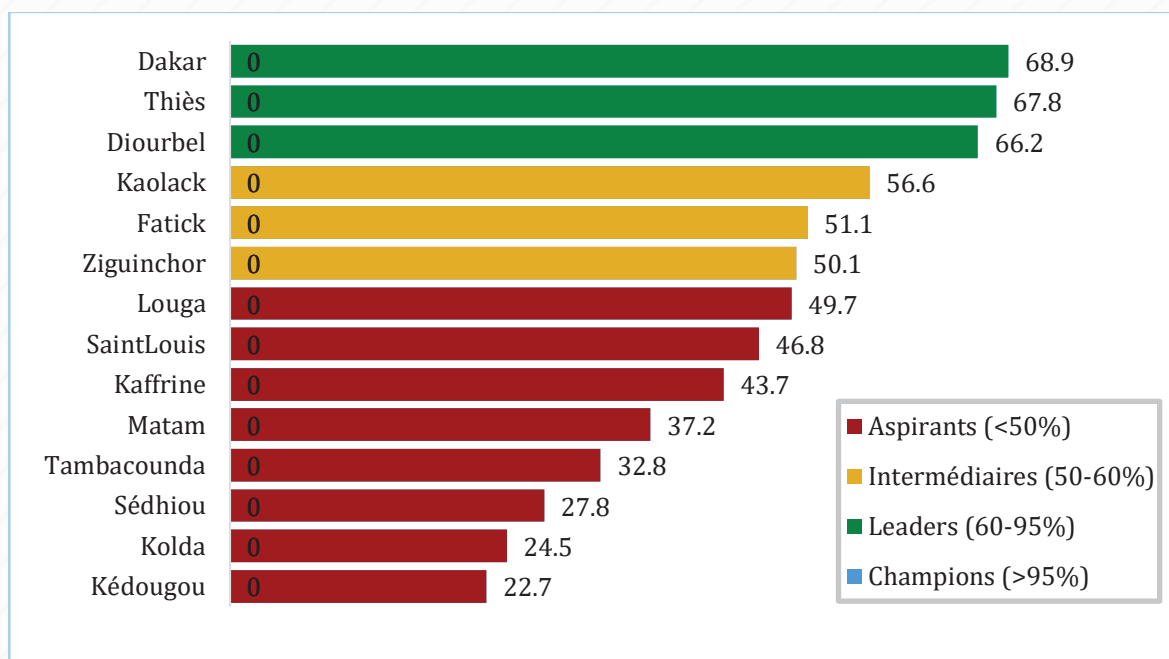
B. ODD1 : Analyse au niveau régional

L'analyse régionale de la pauvreté, relativement au niveau pôle-territoire, révèle un clivage marqué entre un noyau central relativement prospère et des périphéries précarisées. En 2023, les régions de Dakar (68,9%), Thiès (67,8%) et Diourbel (66,2%) forment le groupe des « Leaders », ayant déjà parcouru environ les deux tiers du chemin vers l'objectif 2030. Leur performance s'explique par une concentration des activités économiques formelles et une meilleure accessibilité aux services sociaux de base.

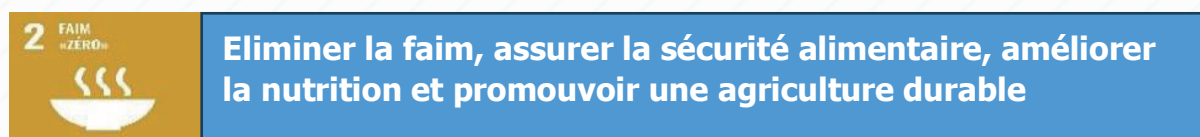
Kaolack (56,6%), Fatick (51,1%) et Ziguinchor (50,1%) se maintiennent dans la catégorie des « intermédiaires », reflétant des situations de pauvreté modérée où les dispositifs d'aide sociale produisent des effets encore insuffisants pour engendrer une amélioration structurelle des conditions de vie.

La situation est critique dans les régions de Kédougou (22,1%), Kolda (24,5%) et Sédhiou (27,8%), dans la catégorie des « Aspirants » avec les scores les plus bas en 2023. Leur retard - plus de 40 points en dessous des régions leaders - traduit un isolement géographique, une faible intégration aux circuits économiques nationaux et un besoin de renforcement des programmes de filets sociaux de sécurité.

Graphique 5: performance en 2023 (en %) des régions dans l'ODD 1



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023



Au Sénégal, dans le cadre de lutte contre la faim et la malnutrition, des stratégies multisectorielles telles que la Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience (SNSAR 2015-2035), le Programme national d'Autosuffisance en Riz (PnAR), le développement d'agropoles et des subventions étatiques pour contrer l'inflation sont mises en œuvre.

Cependant, la situation nutritionnelle des enfants reste préoccupante. Si le retard de croissance a diminué (passant de 20,5% en 2015 à 17,5% en 2023), il persiste à un niveau élevé et devrait rester au-dessus de l'objectif de l'Assemblée mondiale de la

Santé (15,4% prévus en 2025 contre 11,5% visé). Plus alarmant, la malnutrition aiguë (émaciation) a augmenté, touchant 10% des enfants en 2023 contre 8% en 2015. Ces chiffres révèlent la vulnérabilité persistante des populations face aux chocs exogènes.

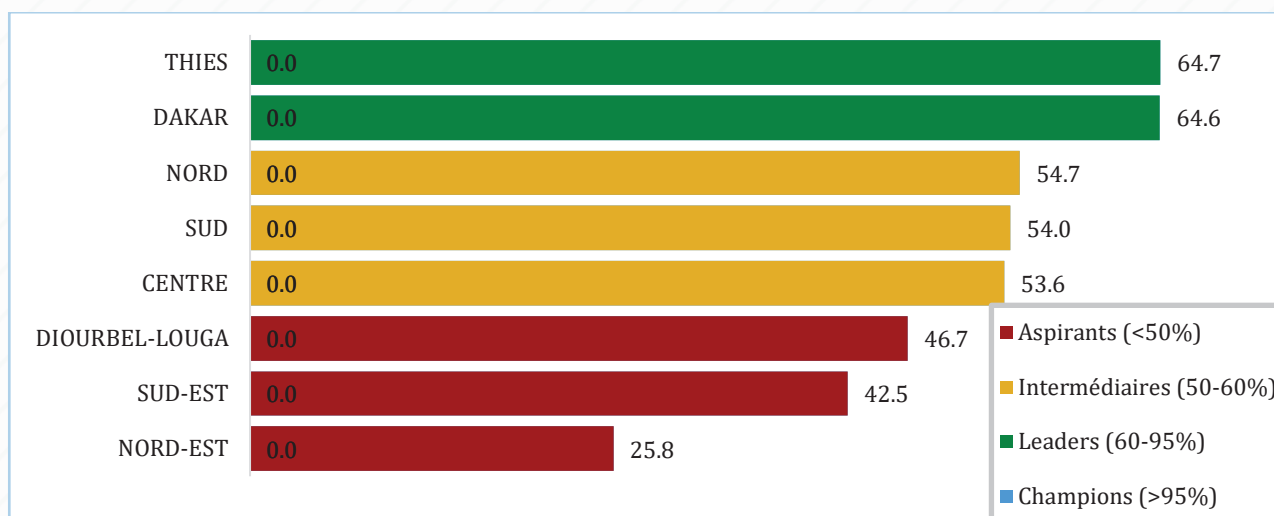
A. Analyse au niveau pôle-territoire

La réalisation de l'ODD 2 révèle des disparités territoriales significatives, avec trois groupes de performance distincts. En 2023, les pôles de Dakar (64,7%) et Kaolack (64,6%) se classent comme « **Leaders** », affichant les scores les plus élevés. Leur avance s'explique par de meilleurs résultats sur l'ensemble des indicateurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment, une plus faible prévalence de la malnutrition infantile (retard de croissance, émaciation, insuffisance pondérale), un niveau réduit d'insécurité alimentaire, une meilleure productivité agricole et des revenus plus élevés des petits producteurs.

Les pôles Nord (54,7%), Sud (54,0%) et Centre (53,6%) constituent en 2023 le groupe des « **intermédiaires** », se situant à mi-parcours des objectifs. Leurs scores moyens reflètent des résultats mitigés sur les indicateurs clés, avec des situations nutritionnelles acceptables mais perfectibles, et des performances agricoles modérées.

Le groupe des « Aspirants » présente une certaine hétérogénéité en 2023. Les pôles Diourbel-Louga (46,7%) et Sud-Est (42,5%), bien qu'approchant la moitié du chemin, accusent un retard notable. Le pôle Nord-Est (25,8%) se distingue par une situation critique, n'ayant parcouru que le quart du chemin. Ces performances faibles résultent de difficultés cumulées. Sa situation appelle des interventions urgentes et ciblées pour améliorer la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des populations.

Graphique 6: performance en 2023 (en %) des pôles dans l'ODD 2



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

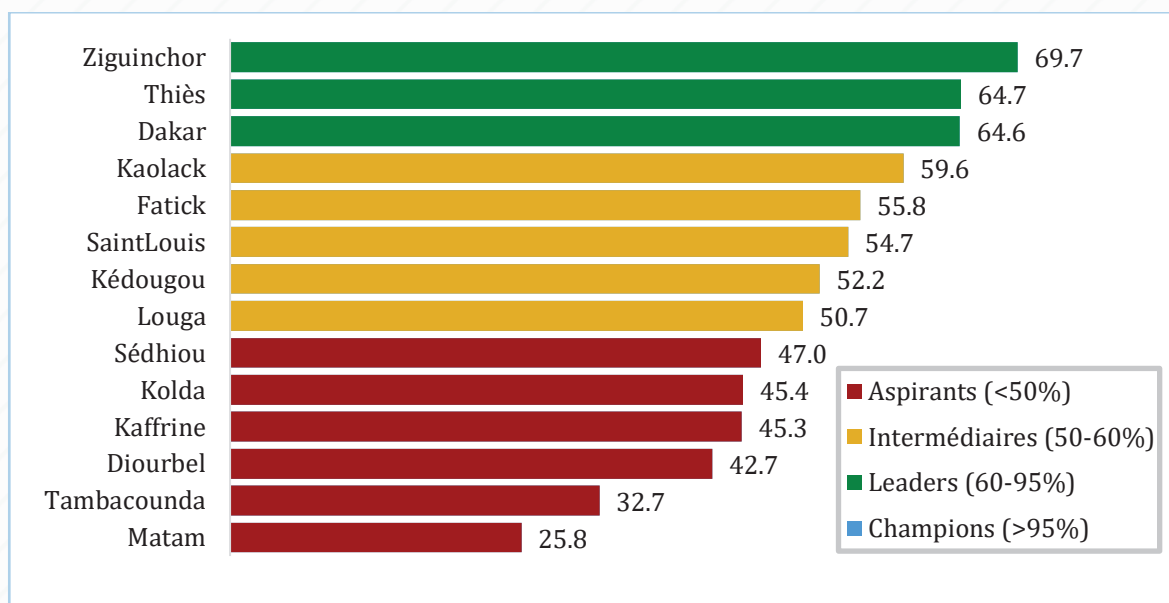
B. ODD2 : Analyse au niveau régional

En 2023, les régions de Ziguinchor (69,7%), Thiès (64,7%) et Dakar (64,6%) forment le groupe des « Leaders ». Leur performance remarquable peut s'expliquer par une économie régionale diversifiée connectée aux marchés facilitant l'accès à une alimentation riche, variée et à moindre coût.

Elles sont suivies par les régions de Fatick, Kaolack, Saint-Louis, Louga et Sédhiou, avec des scores situés entre 50% et 60% et constituant le groupe des « intermédiaires ». Ces régions restent confrontées à des aléas climatiques pesant sur la production locale et à la volatilité des prix des denrées importées. Leur situation reste fragile, marquée par une mécanisation agricole limitée et un accès restreint aux intrants modernes.

Enfin, les régions de Matam, Tambacounda, Diourbel, Kaffrine et Kolda enregistrent les scores les plus bas, tous inférieurs à 50%. Ces territoires cumulent les handicaps structurels notamment une faible diversification économique, qui maintient une grande partie de la population dans la précarité. Particulièrement exposées aux effets du changement climatique, ces régions nécessitent-elles des interventions ciblées combinant développement agricole adapté, renforcement des filets sociaux et amélioration des infrastructures de base.

Graphique 7: performance en 2023 (en %) des régions dans l'ODD 2



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Le Sénégal a mis en place un cadre stratégique complet et cohérent pour atteindre les objectifs de l'ODD 3 relatif à la santé et au bien-être. Le pays s'est doté d'orientations claires à travers le Plan national de Développement Sanitaire et Social (PNDS 2019-2028), qui définit une vision intégrée couvrant la gouvernance, les infrastructures, les ressources humaines et le financement du système de santé. Cette planification à long terme est complétée par des stratégies ciblées comme la Stratégie SRMNIA (2016-2020) dédiée à l'amélioration de la santé maternelle, néonatale, infantile et des adolescents.

En parallèle, le pays dispose de programmes verticaux bien établis qui constituent l'épine dorsale de la lutte contre les principales causes de mortalité. Le Programme élargi de Vaccination (PEV), actif depuis 1974, et le Programme national de Lutte contre le Paludisme (PNLP), opérationnel depuis 1995, représentent des investissements durables dans la réduction de la mortalité infantile et le contrôle des maladies endémiques. De même, le Programme national de lutte contre la tuberculose (depuis 1985) complète ce dispositif de lutte contre les maladies transmissibles.

Enfin, l'avancée la plus significative réside dans la mise en œuvre de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) depuis 2013, qui constitue une innovation majeure dans l'approche d'accès aux soins. Cette politique élargit substantiellement l'accès des populations vulnérables aux soins de santé de base et représente une étape cruciale vers l'équité en santé. L'articulation de ces différents instruments - plan stratégique global, programmes ciblés et mécanisme d'accès universel - démontre une approche multidimensionnelle et intégrée pour améliorer la santé et le bien-être de l'ensemble de la population sénégalaise.

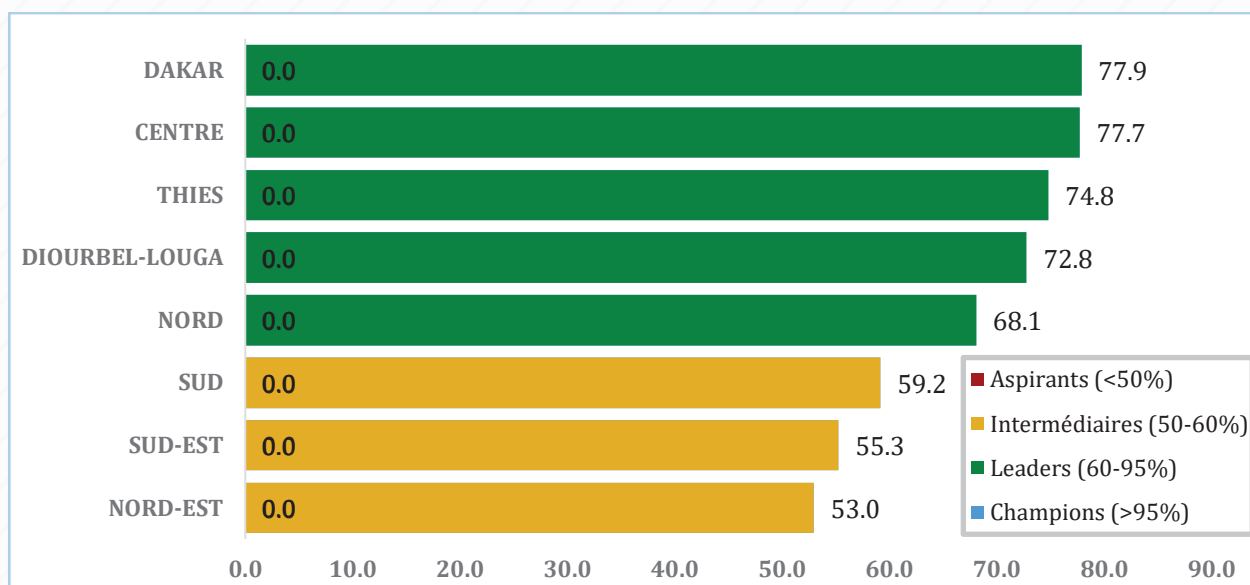
A. ODD 3 : Analyse au niveau pôle-territoire

Globalement, les performances observées pour l'ODD 3 sont encourageantes, avec cinq des huit pôles affichant des scores supérieurs à 60% en 2023. Cette tendance positive reflète les investissements substantiels consentis dans le système de santé à travers le Plan national de Développement Sanitaire et Social et la Couverture Sanitaire Universelle.

Plus précisément, le pôle de Dakar (77,9%) se situe en tête, bénéficiant de la concentration des infrastructures hospitalières de référence et des professionnels de santé. Il est suivi de près par le pôle Centre (77,7%) et le pôle de Thiès (74,8%), qui démontrent une bonne pénétration des programmes de santé maternelle et infantile ainsi qu'une couverture vaccinale étendue. Les pôles de Diourbel-Louga (72,8%) et Nord (68,1%) complètent ce groupe leader, affichant des résultats salutaires dans la lutte contre les maladies endémiques comme le paludisme.

Cependant, trois pôles se situent dans une zone intermédiaire : pôle Sud (59,2%), pôle Sud-Est et pôle Nord-Est. Bien qu'aucun pôle ne soit en situation critique, cet écart persistant souligne la nécessité de renforcer les interventions dans ces zones, particulièrement en matière d'accès aux soins spécialisés et de couverture sanitaire dans les zones les plus enclavées.

Graphique 8: performance en 2023 (%) des pôles dans l'ODD 3



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

B. ODD3 : Analyse au niveau régional

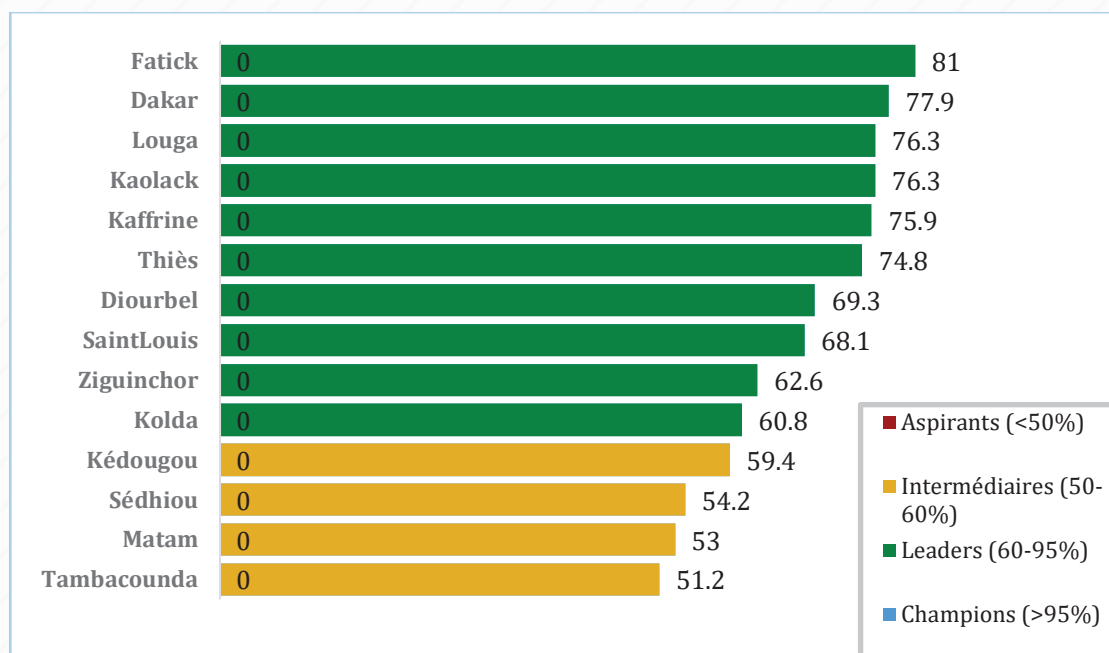
Dans l'ensemble, les résultats de l'ODD 3 montrent en 2023 une performance notable à l'échelle nationale, avec l'ensemble des quatorze régions affichant des scores supérieurs à 50%. Cette performance généralisée témoigne des progrès significatifs accomplis dans la mise en œuvre des politiques sanitaires, notamment à travers le Plan national de Développement Sanitaire et Social et le déploiement de la Couverture Maladie Universelle.

Plus spécifiquement, quatre régions se distinguent par des performances exceptionnelles en 2023. Fatick (81%) se retrouve en tête, suivie de Dakar (77,9%), Louga (76,3%) et Kaolack (76,3%). Ces résultats satisfaisants s'expliquent par une combinaison de facteurs incluant une meilleure accessibilité géographique aux structures de santé, une couverture vaccinale élevée, et une mise en œuvre efficace des programmes de lutte contre les maladies endémiques.

Cependant, des disparités régionales persistent, avec les régions de Tambacounda (51,2%), Matam (53%) et Sédhiou (54,2%) enregistrant les scores les plus bas en 2023. Bien que ces régions atteignent le seuil minimal de 50%, leur retard relatif

appelle à une nécessité de poursuivre les efforts pour garantir l'équité d'accès aux services de santé sur l'ensemble du territoire national.

Graphique 9: Performance en 2023 (%) des régions dans l'ODD 3



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Le Sénégal a mis en place un cadre stratégique complet et multidimensionnel pour atteindre les objectifs de l'ODD 4 relatif à l'éducation de qualité. Le pays s'est doté d'orientations claires à travers le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET-EF) 2012-2025, qui sert de feuille de route pour la transformation du système éducatif sur le long terme. Ce programme cadre est complété par des initiatives ciblées comme le Projet d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité dans l'Éducation de Base (PAQEED), actif depuis 2013, qui vise à renforcer la décentralisation de la gestion des écoles aux niveaux régional, départemental et local. Par ailleurs, le pays a développé des programmes spécialisés pour adresser les défis spécifiques de l'éducation. Le Projet d'appui à l'éducation des filles (PAEF, 2009) et

l'initiative « FAIRE L'ÉCOLE »² démontrent une attention particulière aux questions d'équité genre et d'inclusion. De même, le Projet d'Appui au Système Éducatif de Base (PASEB) contribue au renforcement des fondements du système éducatif. Ces différentes interventions montrent une approche holistique qui combine amélioration de la gouvernance éducative, renforcement des capacités locales et attention aux populations vulnérables.

Cependant, la multiplicité des programmes et projets soulève le défi de la coordination et de l'harmonisation des interventions. La réussite de l'ODD 4 dépendra de la capacité à articuler efficacement ces différentes initiatives pour créer un impact synergique sur l'ensemble du système éducatif, depuis l'éducation de base jusqu'à l'enseignement secondaire et technique, tout en garantissant l'équité d'accès et la qualité des apprentissages sur l'ensemble du territoire national.

A. ODD 4 : Analyse au niveau pôle-territoire

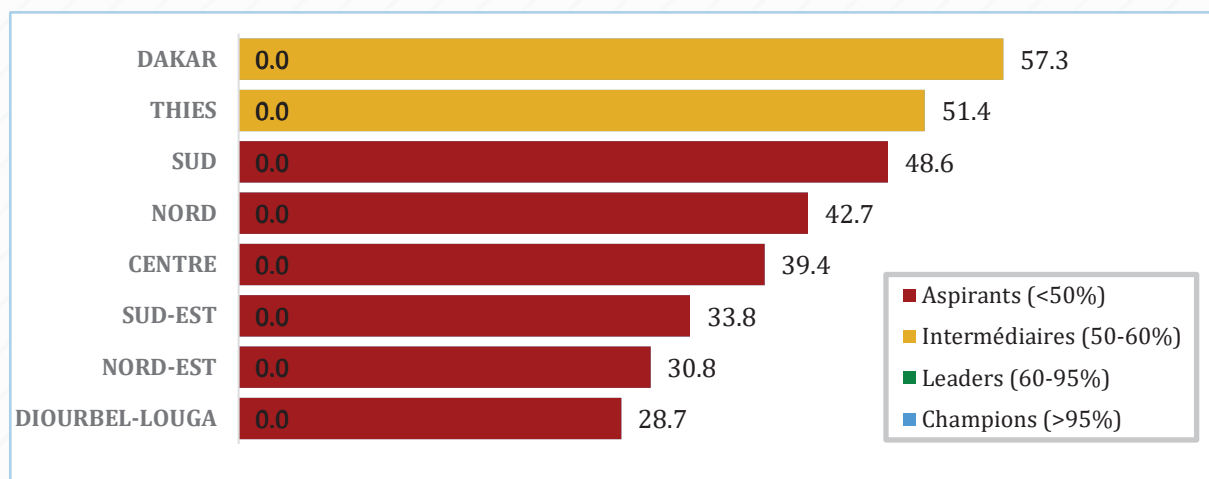
L'analyse des performances en 2023 au niveau pôle-territoire révèle un retard global dans la majorité des zones, avec toutefois des disparités marquées entre les pôles. Seuls Dakar (57,3%) et Thiès (51,4%) parviennent à franchir à peine la mi-parcours des objectifs fixés à l'horizon 2030. Leur performance relative, bien que modeste, s'explique par une plus forte concentration d'établissements scolaires, la présence d'enseignants qualifiés, d'infrastructures éducatives mieux développées, ainsi qu'un accès relativement plus favorable aux programmes et initiatives tels que le PAQEED et le PAQUET-EF.

Les autres pôles affichent des scores moins satisfaisants en 2023. Le pôle Sud (48,6%) et le pôle Nord (42,7%) présentent des retards notables, tandis que les pôles Centre (39,4%), Sud-Est (33,8%), Nord-Est (30,8%) et Diourbel-Louga (28,7%) se situent encore davantage en retrait. Ces résultats traduisent des défis structurels profonds liés à la faible densité d'établissements scolaires, le déficit d'enseignants qualifiés, le taux

² Lancé en 2020 le programme concerne les régions de Dakar, Kaffrine, Kaolack, Kolda et Sédhiou

d'abandon scolaire élevé, ainsi que de fortes inégalités dans l'accès à une éducation de qualité particulièrement pour les populations rurales.

Graphique 10: performance en 2023 (%) des pôles dans l'ODD 4



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

B. ODD 4 : Analyse au niveau régional

L'analyse en 2023 des performances au niveau régional a révélé que onze des quatorze régions se classent dans la catégorie préoccupante des « Aspirants » avec des scores inférieurs à 50%. Les régions de Tambacounda (26,4%), Kaffrine (27%), Diourbel (28,3%), Louga (29%) et Matam (30,8%) présentent les situations les plus critiques, n'ayant accompli qu'entre le quart et le tiers du chemin.

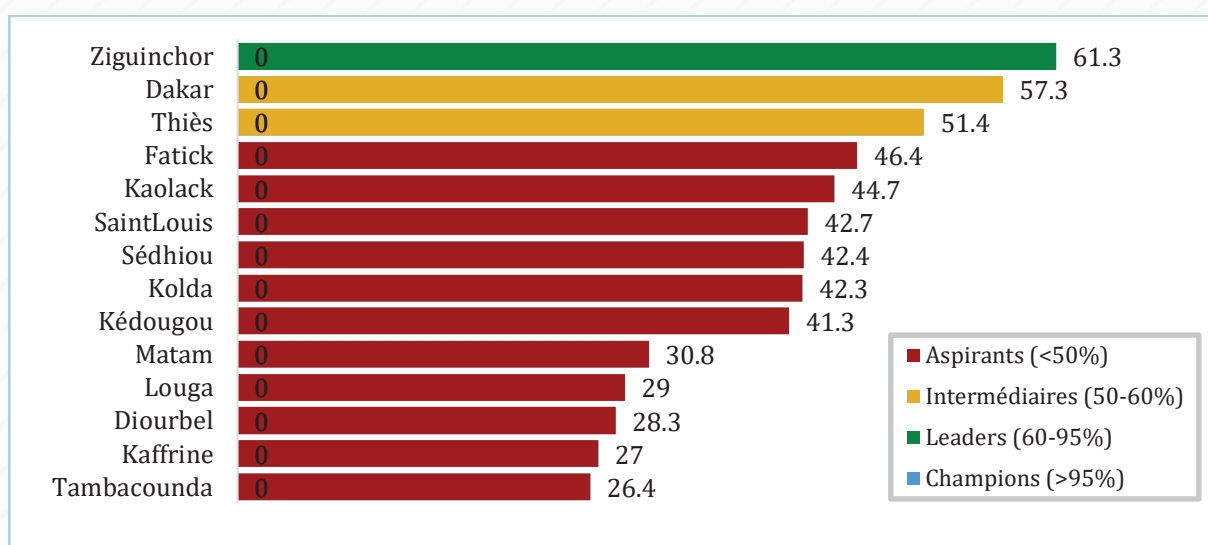
Seules trois régions se démarquent de cette tendance en 2023. Dakar (57,3%) et Thiès (51,4%) atteignent péniblement la mi-parcours, bénéficiant de leur statut de zones urbaines mieux dotées en infrastructures et en enseignants qualifiés. La performance de Ziguinchor (61,3%), seule région classée « Leader », constitue un cas unique qui mériterait une analyse approfondie pour comprendre les facteurs de son succès relatif.

Les résultats obtenus dans ces trois régions pourraient s'expliquer par une concentration importante d'infrastructures éducatives couvrant l'ensemble des niveaux d'enseignement. En effet, Dakar, Thiès et Ziguinchor regroupent à elles seules 38,1 % des infrastructures du préscolaire, de l'élémentaire, du moyen et du secondaire

général. Elles concentrent également 49,4 % du personnel enseignant à l'échelle nationale, tous cycles et statuts confondus.

Par ailleurs, dans le cas spécifique de Ziguinchor, la présence de clubs de jeunes filles s'activant dans la sensibilisation de leurs pairs à la scolarisation et à la lutte contre les mariages précoces, les grossesses non désirées et les violences basées sur le genre, constitue un facteur différenciant. Ces clubs appliquent une stratégie dite « New Deal » ou « pacte communautaire », qui repose sur un engagement moral entre les jeunes filles et leurs parents pour atteindre l'objectif ambitieux du « zéro grossesse »

Graphique 11: Performance en 2023 (%) des régions dans l'ODD 4



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023



Parvenir à l'Égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

L'ODD 5 vise à instaurer une égalité réelle et multidimensionnelle entre les sexes au Sénégal, en s'attaquant simultanément aux discriminations sociales, aux violences structurelles et aux inégalités économiques et politiques. Cette ambition se concrétise à travers la Stratégie nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (SNEEG), qui sert de cadre fédérateur pour l'ensemble des interventions publiques et privées en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles.

Des progrès notables ont été enregistrés, particulièrement dans la lutte contre les violences basées sur le genre. La prise en charge des victimes a plus que doublé depuis 2019, atteignant 2 323 personnes en 2023, grâce à des mécanismes innovants comme les Boutiques de droit et la plateforme « Wallu Allo 116 ». La parité politique avance également, avec 46,1% de femmes à l'Assemblée nationale, classant le Sénégal au 18ème rang mondial pour la représentativité féminine au parlement.

Cependant, des défis majeurs persistent. L'autonomisation économique des femmes reste limitée, avec seulement 9,53% de femmes propriétaires de parcelles agricoles en 2023, et une baisse de 15% du financement des projets féminins entre 2022 et 2023. La vision de l'ODD 5 nécessite donc un effort accru pour transformer les avancées juridiques et politiques en gains concrets dans la vie quotidienne des femmes, particulièrement dans l'accès aux ressources productives et la participation aux instances de décision locales.

Les indicateurs considérés dans le cadre de l'ODD 5 traitent principalement de l'autonomisation des femmes et des filles, de leur participation aux instances de gouvernance au niveau territorial, de leur autonomie en santé reproductive, ainsi que de la lutte contre les pratiques néfastes (mariages précoces, mutilations génitales féminines, violences, etc.) et de l'accès aux ressources productives.

A. ODD 5 : Analyse au niveau pôle-territoire

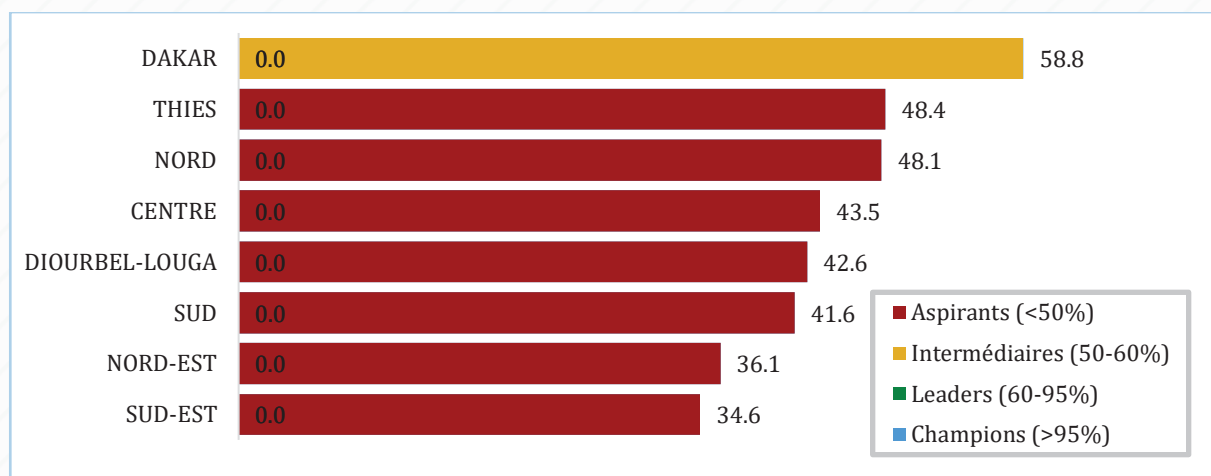
A en matière d'égalité des sexes, seul le pôle de Dakar dépasse le seuil des 50% en 2023. Les autres pôles se situent en zone critique, avec des scores particulièrement faibles dans les pôles Sud-Est (34,6%) et Nord-Est (36,1%).

Ces résultats reflètent des défis structurels persistants : faible représentation des femmes dans les instances de décision locales, accès limité aux ressources productives, prévalence des pratiques néfastes et autonomie restreinte en santé reproductive. L'écart significatif entre Dakar et les autres territoires souligne encore l'incapacité des politiques d'égalité à pénétrer les zones rurales et enclavées.

La situation exige des interventions ciblées et urgentes dans les pôles les plus défavorisés, combinant renforcement des capacités économiques des femmes, lutte

contre les normes sociales discriminatoires et suivi territorialisé des indicateurs. Sans de telles actions prioritaires, l'objectif d'égalité des sexes restera hors d'atteinte.

Graphique 12: performance en 2023 (%) des pôles dans l'ODD 5



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

B. ODD 5 : Analyse au niveau régional

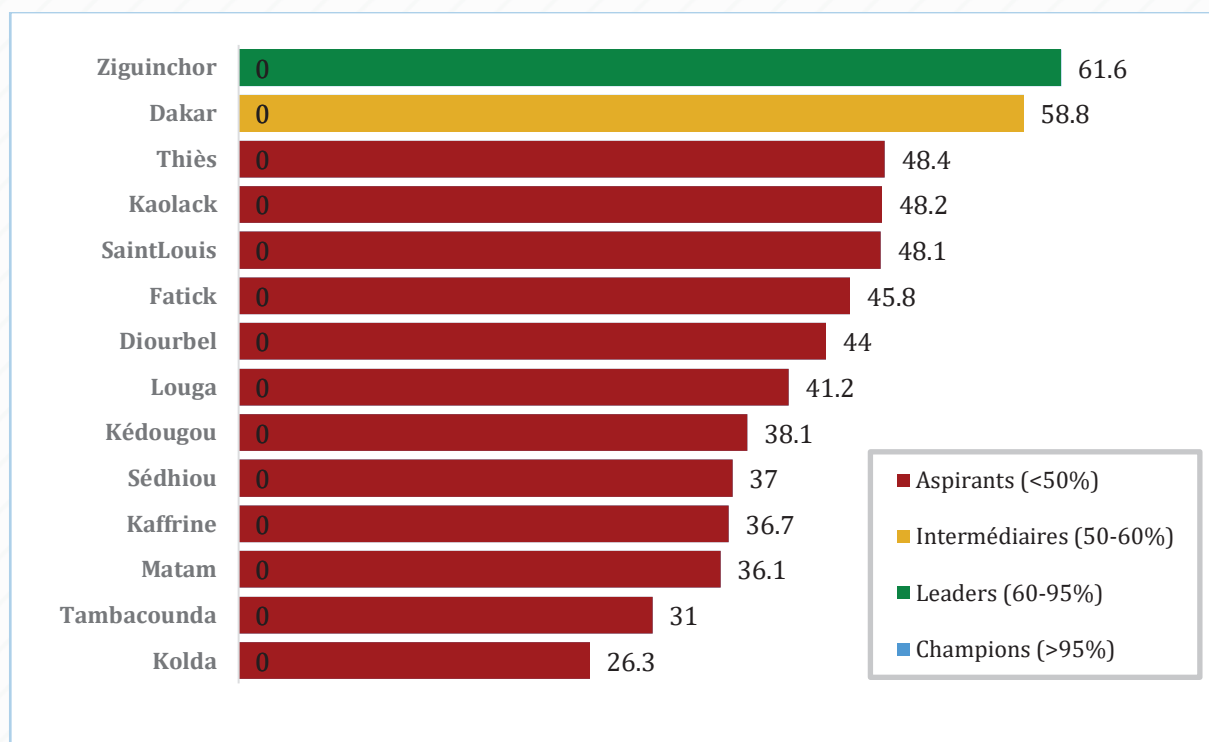
La réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au Sénégal présente des disparités régionales marquées. Seule la région de Ziguinchor (61,6%) se distingue en 2023 avec un score satisfaisant, démontrant une avancée notable dans la participation politique des femmes, l'accès aux services de santé reproductive et la lutte contre les discriminations. Dakar (58,8%) se classe dans la catégorie intermédiaire, affichant des progrès significatifs mais encore insuffisants pour atteindre les objectifs fixés.

La majorité des régions sont dans une situation critique en 2023, avec des scores inférieurs à 50%. Les régions de Kolda (26,3%), Tambacounda (31%), Matam (36,1%), Kaffrine (36,7%) et Sédhiou (37%) enregistrent les performances les plus faibles, reflétant des défis structurels profonds tels que la faible représentation des femmes dans les instances de décision locales, l'accès limité aux ressources productives et la faible autonomie en santé reproductive.

Cette cartographie exige une intervention urgente et ciblée. Les efforts doivent prioritairement se concentrer sur les régions les plus défavorisées, à travers le

renforcement des capacités économiques des femmes, la lutte contre les normes sociales discriminatoires et l'amélioration de l'accès aux services de base.

Graphique 13: performance en 2023 (%) des régions dans l'ODD 5



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Le Sénégal affiche des progrès remarquables dans l'accès à l'eau potable, avec un taux national passant de 92,6 % en 2015 à 98,2 % en 2023, frôlant ainsi l'accès universel. Cette performance, portée par d'importants investissements dans les infrastructures hydrauliques, masque toutefois des défis persistants en matière de qualité et de pérennité du service. La salinité élevée dans les régions de Diourbel, Kaolack, Kaffrine et Fatick, ainsi que les problèmes de débit à Dakar et Touba, rappellent que l'accès quantitatif ne suffit pas ; la qualité de l'eau reste un enjeu critique pour la santé publique et le développement.

Dans le domaine de l'assainissement, les avancées sont tout aussi significatives mais partielles. Le taux d'accès global a grimpé de 49,6 % en 2015 à 77 % en 2023, avec

une amélioration spectaculaire en milieu rural (de 36,7 % en 2015 à 64 % en 2023). Cependant, ce rattrapage rapide, largement dû aux autoréalisations des ménages et à des approches communautaires comme l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC), pourrait être fragile. La question de la qualité, de la maintenance des infrastructures et de l'assainissement collectif (réseaux de collecte et traitement des eaux usées) constitue le prochain défi à relever pour garantir un impact durable sur la santé et l'environnement.

Ainsi, si le Sénégal a assez réussi la phase de couverture quantitative, la prochaine étape consistera à garantir un service équitable, résilient et de qualité sur l'ensemble du territoire, en s'attaquant aux disparités régionales et en investissant dans la maintenance et la modernisation des infrastructures existantes.

A. ODD 6 : Analyse au niveau Pôle-territoire

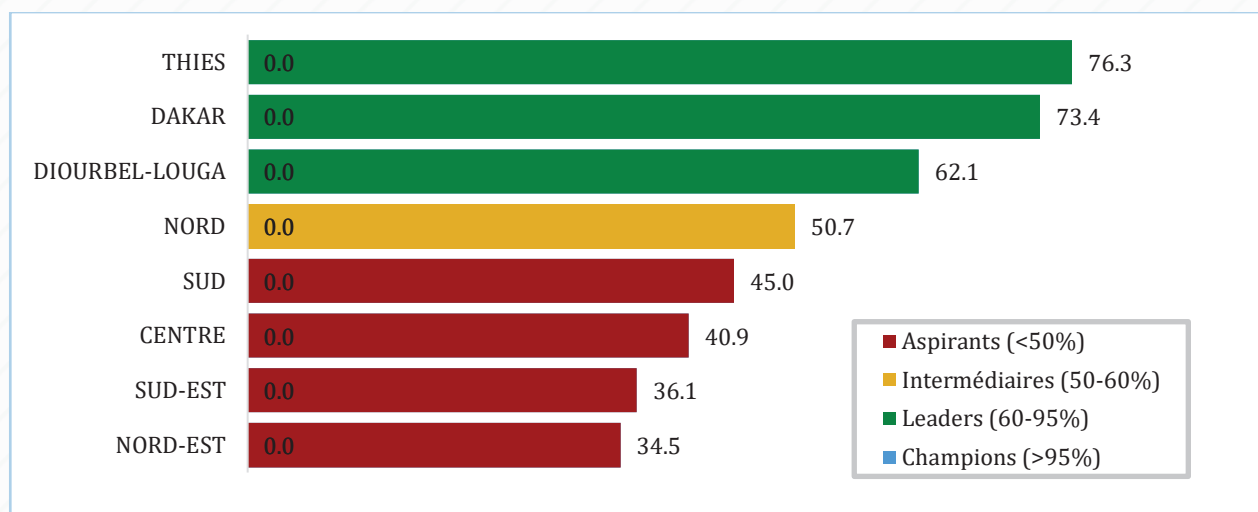
En 2023, les progrès en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement révèlent une fracture territoriale prononcée, dessinant une carte où les avancées dépendent largement de la localisation géographique. Les pôles de Thiès (76,3%), Dakar (73,4%) et Diourbel-Louga (62,1%) émergent en 2023 comme les **leaders**, ayant déjà dépassé les 60% des objectifs fixés pour 2030. Leur performance s'explique par leur statut de zones prioritaires, bénéficiant d'investissements concentrés dans les infrastructures et d'une densité de population justifiant des projets d'envergure.

Le pôle Nord (50,7%) se situe en 2023 à un tournant, symbolisant la moitié du chemin parcouru. Sa position intermédiaire reflète des efforts réels mais encore insuffisants, dû à un mix de projets structurants et de zones encore enclavées.

À l'opposé, les pôles Sud (45%), Centre (40,9%), Sud-Est (36,1%) et Nord-Est (34,5%) forment en 2023 une ceinture de vulnérabilité où les retards sont marqués. Leur classement en dessous de la barre des 50% des objectifs révèle un déficit persistant d'investissement et une marginalisation systémique. Ces territoires, souvent plus ruraux et éloignés des centres de décision, pâtissent d'un manque d'infrastructures durables et peinent à bénéficier des programmes nationaux au même rythme que les autres régions. Cette situation appelle non seulement à un renforcement des actions, mais surtout à une politique volontariste et ciblée pour

comblent l'écart et garantissent que le droit à l'eau et à l'assainissement soit une réalité pour tous les Sénégalais, quel que soit leur lieu de résidence.

Graphique 14: performance en 2023 (%) des pôles dans l'ODD 6



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

ODD 6 : Analyse au niveau régional

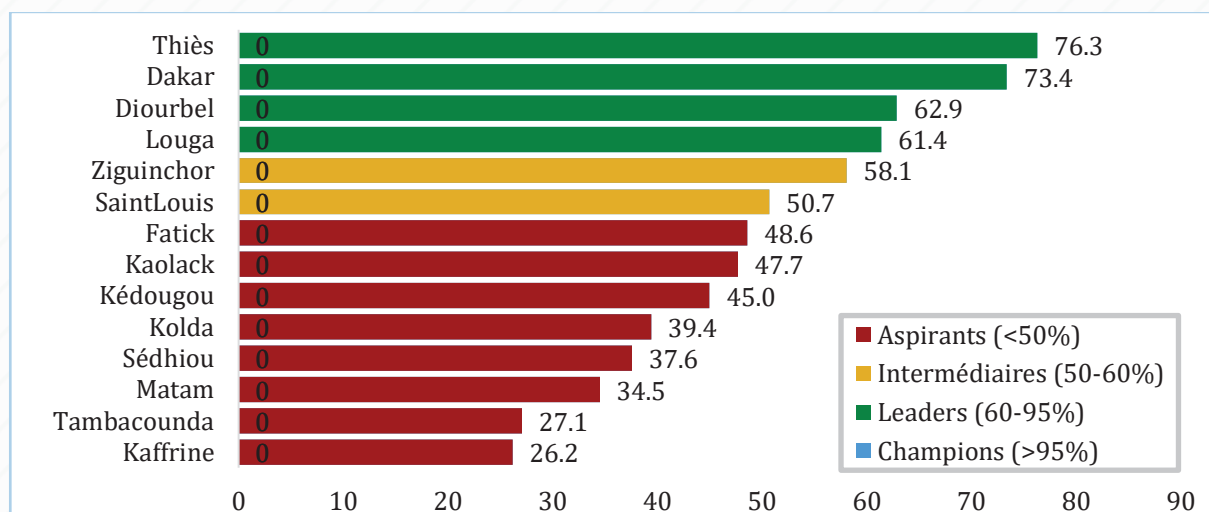
L'analyse régionale de l'ODD 6 met en lumière un paradoxe saisissant : malgré l'existence de programmes à couverture nationale comme le Plan d'Urgence de Développement communautaire (PUDC), les disparités d'accès à l'eau et à l'assainissement restent profondes, creusant un fossé entre des régions classées parmi les « Leaders » et celles laissées en marge. Les régions de Thiès (76,3%), Dakar (73,4%), Diourbel (62,9%) et Louga (61,4%) forment en 2023 le groupe des « Leaders ». Leur avance s'explique à la fois par leur statut de zones prioritaires et par leur capacité à capter les investissements liés aux grands projets structurants.

Un groupe des « intermédiaires », composé de Ziguinchor (58,1%) et de Saint-Louis (50,7%), enregistre en 2023 des progrès tangibles mais insuffisants pour garantir une trajectoire solide vers l'atteinte des objectifs 2030. Leur situation illustre les limites d'une approche uniforme, où même des programmes nationaux peinent à produire des résultats homogènes sur des territoires aux capacités et contextes différenciés.

Le cas des régions en extrême retard - Kaffrine (26,2%), Tambacounda, Matam et Sédhiou (toutes en dessous de 48,6%) – demeure le plus préoccupant. Le fait qu'elles

aient bénéficié d'au moins deux des trois programmes phares de la dernière décennie sans véritable décollage révèle une inefficacité structurelle des mécanismes de mise en œuvre. Ces territoires souffrent vraisemblablement de contraintes profondes : enclavement, faible densité démographique et capacité technique insuffisantes, autant de facteurs que les programmes standardisés n'ont pas réussi à surmonter.

Graphique 15: performance en 2023 (%) des régions dans l'ODD 6



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Le Sénégal a structuré une montée en puissance de ses efforts d'électrification en trois phases distinctes. L'initiative a débuté avec le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) en 2015, qui a posé les premières bases en ciblant spécifiquement l'électrification rurale via les énergies renouvelables. À partir de 2019, l'ambition a été portée à l'échelle nationale avec un vaste programme visant l'accès universel, accentuant à la fois l'extension du réseau et l'amélioration de la qualité de service.

Une troisième phase, à partir de 2021, a ajouté une dimension stratégique et régionale à cette feuille de route. Le Sénégal Power Compact (MCA-Sénégal II) a introduit une approche holistique centrée sur le transport, l'accès et la réforme du secteur. Elle a été complétée par le projet PADAES en 2022 pour renforcer les infrastructures hors de

Dakar, et par le projet régional de l'OMVS en 2023, qui connecte le réseau national au Mali pour sécuriser l'approvisionnement, notamment dans l'est du pays.

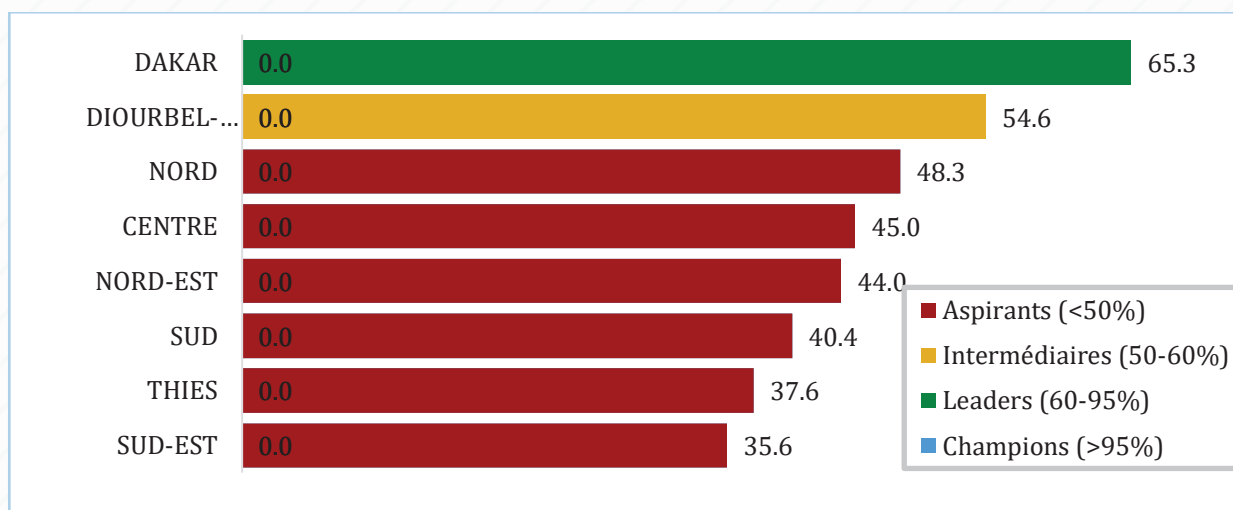
Cette accumulation de projets démontre une planification solide et une volonté politique affirmée. Le défi réside désormais moins dans le lancement de nouvelles initiatives que dans leur pleine efficacité opérationnelle. La réussite finale se mesurera à la capacité de ce portefeuille de programmes à combler de manière tangible et équitable le fossé énergétique qui persiste entre les centres urbains et les zones rurales isolées.

A. ODD 7 : Analyse au niveau pôle-territoire

La performance de l'ODD 7 en 2023 révèle une forte disparité en matière d'accès à l'énergie entre le nord et le sud du pays. Le pôle de Dakar (65,3%) confirme son statut de **leader**, bénéficiant de la concentration des infrastructures et des investissements, le plaçant sur une trajectoire solide pour atteindre les cibles de 2030. Le pôle de Diourbel-Louga (54,6%) occupe une position **intermédiaire**, tiré par l'urbanisation de Diourbel et les débuts d'électrification rurale dans le Louga, mais peinant à généraliser l'accès.

À l'opposé, les pôles du Sud-Est (35,6%), de Thiès (37,6%) et du Sud (40,4%) accusent en 2023 un retard marqué, formant une ceinture de précarité énergétique. Leur situation est alarmante. Malgré les nombreux programmes nationaux, leur score inférieur à 40% les place très loin de la trajectoire nécessaire pour 2030. Le cas de Thiès est particulier. Bien que proche de Dakar et abritant des infrastructures industrielles, son score faible (37,6%) s'explique, en réalité, par une mauvaise performance en intensité énergétique. Ce concept mesure l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée pour générer de la richesse (PIB). Cela signifie que les activités économiques de la région (industries, agriculture, services) consomment beaucoup d'énergie pour une valeur ajoutée produite relativement faible.

Graphique 16: performance en 2023 (%) des pôles dans l'ODD 7



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

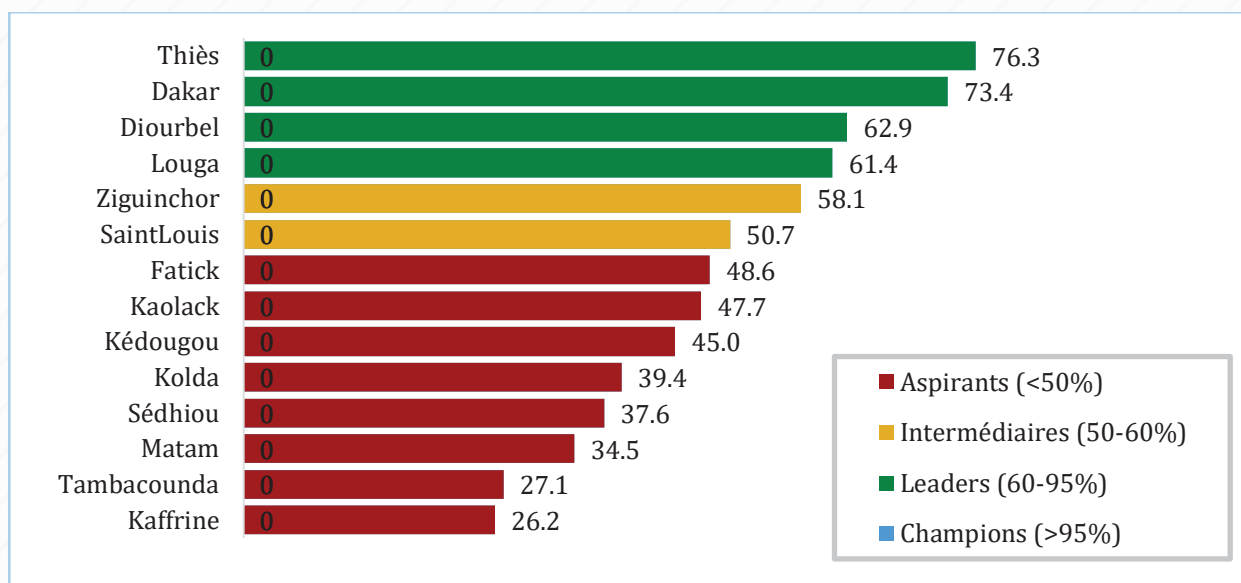
B. ODD 7 : Analyse au niveau régional

Le paysage énergétique sénégalais est marqué par une divergence profonde entre les régions. Dakar (65,3%) et Diourbel (62,5%) se classent en 2023 comme des « Leaders », un statut directement lié à leur urbanisation avancée et à leurs taux d'accès à l'électricité élevés (98,8% et 82,7%), fruits des investissements concentrés dans les infrastructures de réseau.

Un groupe intermédiaire, comprenant Kaolack (53,1%) et Ziguinchor (51,4%), enregistre en 2023 des progrès mais reste limité avec des taux d'accès encore modestes. Leur position traduit les difficultés liées à la diffusion inégale du réseau central et souligne la nécessité de recourir à des solutions alternatives adaptées aux territoires moins denses.

La situation est critique pour les dix régions dont les scores demeurent inférieurs à 50% en 2023, en particulier Kolda (33,1%), Tambacounda (33,5%), Kaffrine (36,7%) et Sédhiou (36,7%). Leur retard, aggravé par une faible urbanisation, persiste malgré leur intégration dans plusieurs programmes nationaux (PUDC, programme universel) et régionaux (OMVS, BEST). Ce constat interroge l'efficacité d'un modèle unique d'extension du réseau et plaide pour une stratégie différenciée intégrant davantage de solutions décentralisées et innovantes.

Graphique 17: performance en 2023 (%) des régions dans l'ODD 7



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

L'Objectif de Développement Durable 8 (ODD 8) vise à promouvoir une croissance économique durable et partagée, un travail décent pour tous et l'éradication du travail indigne. Au Sénégal, le contexte économique récent montre une nette amélioration après la crise de 2020, avec une croissance du PIB passée de +1,3% en 2020 à +4,3% en 2023. Cette reprise, portée par les secteurs primaire, secondaire et tertiaire, s'est traduite par une augmentation significative du PIB par habitant, indiquant que la création de richesse dépasse la croissance démographique.

Cependant, cette croissance nationale masque de fortes disparités régionales. Dakar concentre à elle seule 46,2 % du PIB, et avec Thiès, Diourbel, Saint-Louis et Kaolack, génère plus de 70 % de la richesse du pays, laissant les neuf autres régions se partager moins de 30 %. Cette concentration s'explique par la localisation des activités économiques : l'industrie et les services sont dominés par Dakar et Thiès, tandis que le secteur primaire reste plus diversifié, avec des contributions notables de Thiès, Kolda et Kaffrine.

Sur le front de l'emploi, des progrès sont observés mais des défis majeurs persistent. Malgré une hausse de l'emploi salarié moderne et une baisse du taux de chômage élargi de 26,2% au premier trimestre de 2022 à 21,5% à la même période en 2023, de fortes inégalités persistent. Le chômage demeure plus élevé en milieu rural et touche disproportionnellement les femmes. La situation des jeunes est critique : près de la moitié des 15-35 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation NEET (49,8 %, RGPH-5 2023), surtout en zone rurale (59,2%) et parmi les jeunes femmes. Ces disparités mettent en évidence l'urgence de politiques ciblées pour promouvoir une croissance inclusive et des emplois décents, en ligne avec l'ODD 8

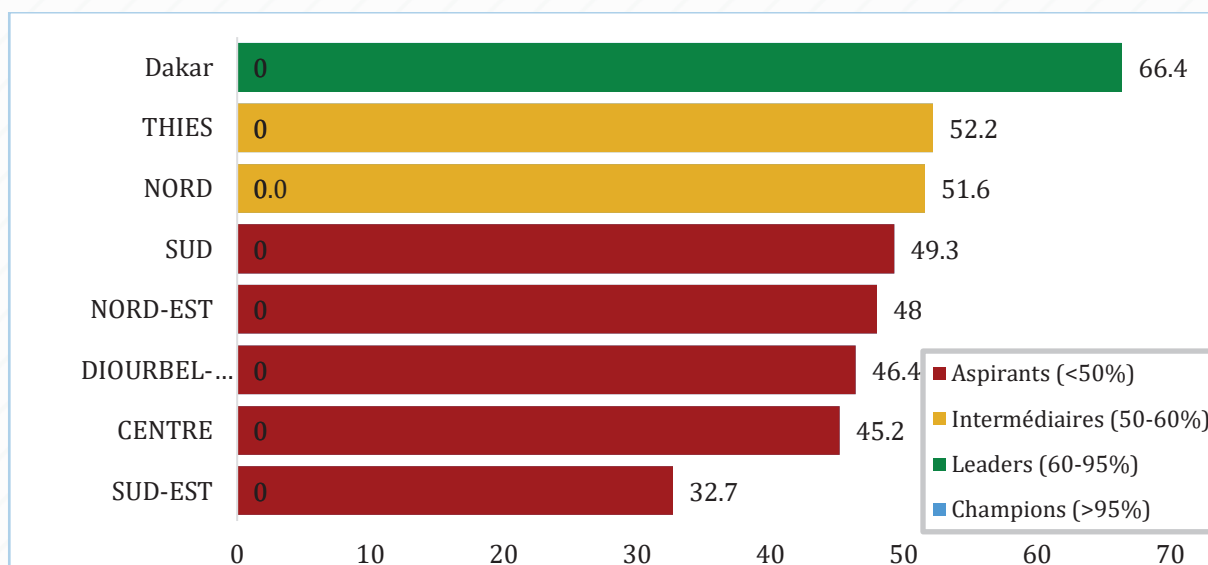
Globalement la mise en œuvre de l'ODD 8 affiche une performance de 49,2% en 2023 par rapport aux objectifs fixés en 2030.

A. ODD 8 : Analyse au niveau pôle-territoire

Au Sénégal, l'ODD 8 est caractérisé par de fortes disparités, classant les pôles-territoires dans des catégories distinctes. Seul le pôle de Dakar a atteint en 2023 un niveau satisfaisant (66,4%), fonctionnant comme un écosystème économique autonome qui concentre les leviers de la croissance formelle. À l'opposé, les pôles du Sud-Est (32,7%) et du Centre (45,2%) restent en 2023 dans la catégorie des « Aspirants », une situation qui trahit des handicaps structurels comme l'enclavement, la dépendance à une agriculture vulnérable ou une économie minière peu créatrice d'emplois décents pour les populations locales.

Entre ces extrêmes, les pôles de Thiès (52,2%) et du Nord (51,6%) se situent en 2023 dans la catégorie des « Intermédiaires ». Cette position révèle une dynamique de transition inaboutie. Bien que dotés d'atouts réels (hub industriel pour Thiès, agriculture irriguée et tourisme pour le Nord), ils peinent à convertir leurs potentialités en une prospérité partagée et durable. Leur stagnation dans cette catégorie intermédiaire souligne l'absence de politiques capables de catalyser leur développement et confirme le risque d'un modèle territorial bien éloigné de l'idéal d'une croissance inclusive porté par l'ODD 8.

Graphique 18: performance en 2023 (%) des pôles dans l'ODD 8



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

B. ODD 8 : Analyse au niveau régional

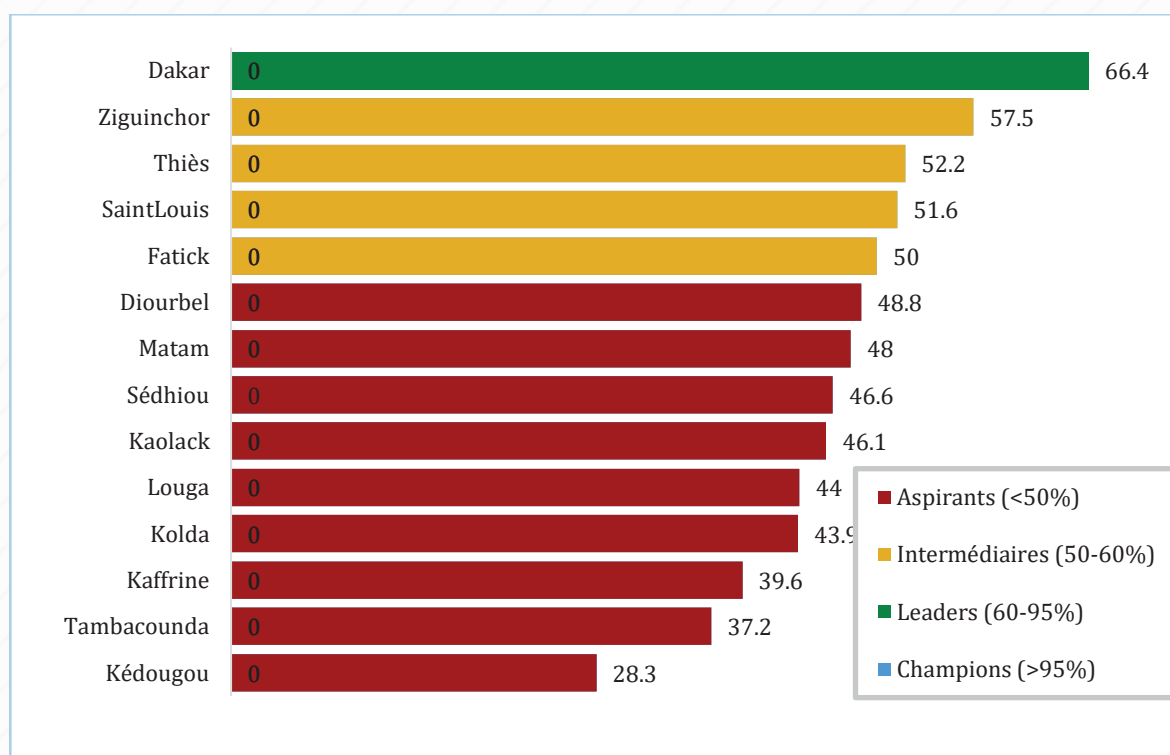
L'analyse régionale confirme et amplifie les disparités identifiées au niveau des pôles. La région de Dakar, seule à atteindre un niveau satisfaisant en 2023 (66,4%), constitue une exception nationale. Son score est porté par des atouts structurels uniques. Cette performance consacre son statut de capital économique et administratif du Sénégal.

Un groupe de régions – Ziguinchor (57,5%), Thiès (52,2%), Saint-Louis (51,6%) et Fatick (50%) – se situe en 2023 dans la catégorie des « Scores intermédiaires ». Leur position médiane, bien que supérieure à la moyenne nationale, trahit des faiblesses persistantes. Leur stagnation à ce niveau s'explique par des déficits criants en matière d'inclusion financière et une incapacité à traduire leurs atouts économiques en une prospérité tangible et partagée.

Enfin, le statut d' « Aspirant » de neuf régions, avec des scores inférieurs à 50%, vient confirmer la fracture territoriale. Le cas emblématique de Kédougou (28,3%), affichant un taux de bancarisation de 7,4%³, illustre le paradoxe d'une région contributrice au PIB national par son secteur extractif, mais totalement exclue des circuits économiques formels.

³ Rapport Etat d'Avancement sur les ODD, DGPPE

Graphique 19: performance en 2023 (en %) des régions dans l'ODD 8



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
Mettre en place des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

L'Objectif de Développement Durable 9 (ODD 9) vise à bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation. La part de l'industrie dans le PIB a reculé de 18,7% à 16,4%, et le secteur manufacturier a connu une érosion encore plus marquée, passant de 8,8% à 7,3% du PIB. Cette baisse de 1,5 point de pourcentage de l'industrie dans la richesse nationale révèle une faiblesse structurelle de l'appareil productif sénégalais, qui peine à transformer ses matières premières et à produire des biens à plus forte valeur ajoutée.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de l'ODD 9 affiche une performance globale de 55,5% en 2023, en moyenne, au niveau régional, par rapport aux objectifs fixés pour 2030.

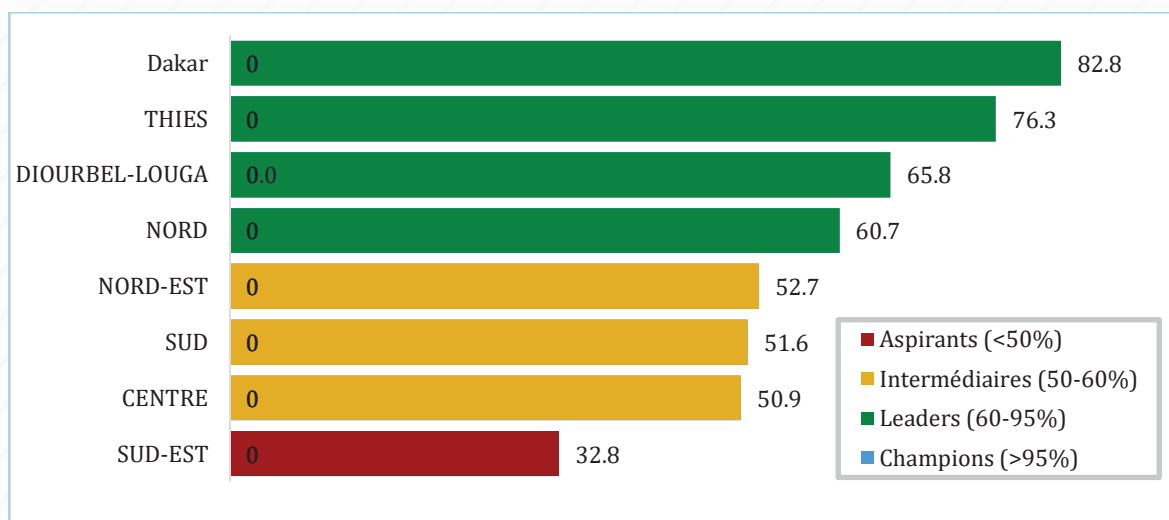
A. ODD 9 : Analyse au niveau pôle-territoire

La performance de l'ODD 9 révèle une fracture industrielle et infrastructurelle profonde entre les territoires sénégalais. Le pôle de Dakar domine incontestablement avec un score de 82,8% en 2023, confirmant son statut d'unique pôle industriel et innovant du pays. Cette position hégémonique résulte de sa concentration d'infrastructures modernes et d'unités de production à haute valeur ajoutée, faisant de la capitale le seul territoire véritablement connecté aux circuits de l'économie moderne et innovante.

Les pôles de Thiès (76,3%) et de Diourbel-Louga (65,8%) forment en 2023 un deuxième cercle, au rang des « scores intermédiaires » qui reflètent une dynamique positive mais encore dépendante de la proximité avec Dakar. Leur performance suggère un début de diversification économique et un niveau d'équipement acceptable, sans pour autant rivaliser avec la métropole nationale. Le pôle Nord (60,7%) dépasse légèrement la barre des 60%, indiquant des efforts réels mais encore insuffisants pour construire une base industrielle solide.

À l'opposé, les pôles Nord-Est, Sud et Centre, avec des scores autour de 50% en 2023, se trouvent dans la catégorie des « scores intermédiaires » mais frôlant la zone de vulnérabilité. Leur position médiocre s'explique par un déficit chronique en infrastructures et un tissu productif faible, les maintenant dans une situation de précarité industrielle. Enfin, le pôle Sud-Est (32,8%) se distingue par son extrême marginalisation, affichant la performance la plus faible. Son score relativement très faible révèle un véritable état d'urgence infrastructurel et productif, avec un déficit criant d'accès aux routes et aux investissements industriels.

Graphique 20: performance en 2023 (en %) des pôles dans l'ODD 9



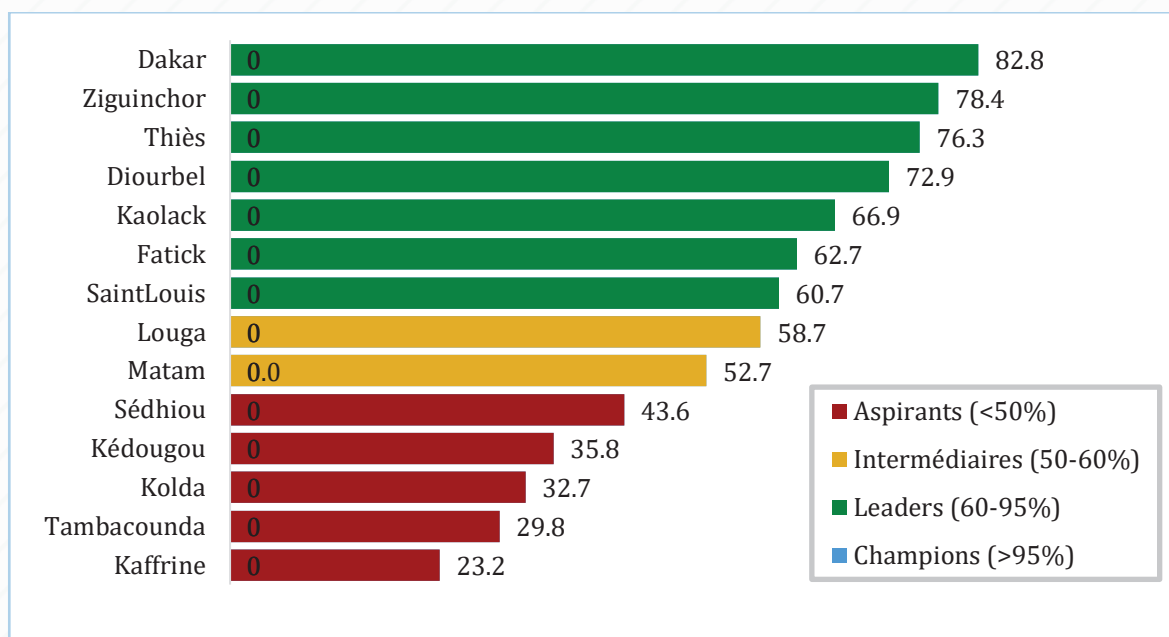
Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

B. ODD 9 : Analyse au niveau régional

L'examen des performances régionales de l'ODD 9 révèle des disparités. Sept régions - Dakar (82,8%), Ziguinchor (78,4%), Thiès (76,3%), Diourbel (72,9%), Kaolack (66,9%), Fatick (62,7%) et Saint-Louis (60,7%) - forment en 2023 le groupe de tête, bénéficiant d'une combinaison gagnante entre un bon niveau d'accessibilité routière et une présence industrielle significative. Leur performance démontre l'importance cruciale des infrastructures de transport comme condition préalable au développement industriel, permettant la circulation des biens, des personnes et des idées.

À l'opposé, cinq régions de l'Est et du Sud - Kaffrine, Tambacounda, Kolda, Kédougou et Sédhiou - présentent des scores inférieurs à 50% en 2023. Ce résultat s'explique par la nature informelle et peu mécanisée de leur secteur manufacturier, ainsi que par leur enclavement structurel. Leur faible accessibilité routière les maintient en marge des circuits économiques principaux, limitant leur capacité à transformer leur potentiel productif en valeur ajoutée durable. Par ailleurs, les régions de Louga (58,7%) et Matam (52,7%) occupent une position intermédiaire en 2023.

Graphique 21: performance en 2023 (en %) des régions dans l'ODD 9



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

10 INÉGALITÉS RÉDUITES
Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Le Sénégal dispose d'un ensemble de programmes et d'initiatives pour réduire les inégalités, couvrant les dimensions économiques, sociales et territoriales. Des instruments comme le Programme national de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF), la Couverture Maladie Universelle, le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) et la Carte d'égalité des chances démontrent une volonté politique affirmée de s'attaquer aux disparités. Ces programmes ciblent spécifiquement les populations vulnérables et les zones défavorisées, visant à améliorer l'accès aux infrastructures, aux services sociaux de base et aux ressources productives.

Cependant, la multiplicité des initiatives soulève des défis de coordination et de cohérence. L'efficacité de ces programmes dépend de leur capacité à produire des effets synergiques sur le terrain, particulièrement dans les régions les plus défavorisées où les inégalités sont les plus prononcées. Leur impact réel se mesure à l'aune de la réduction effective des écarts de développement entre territoires et entre groupes sociaux.

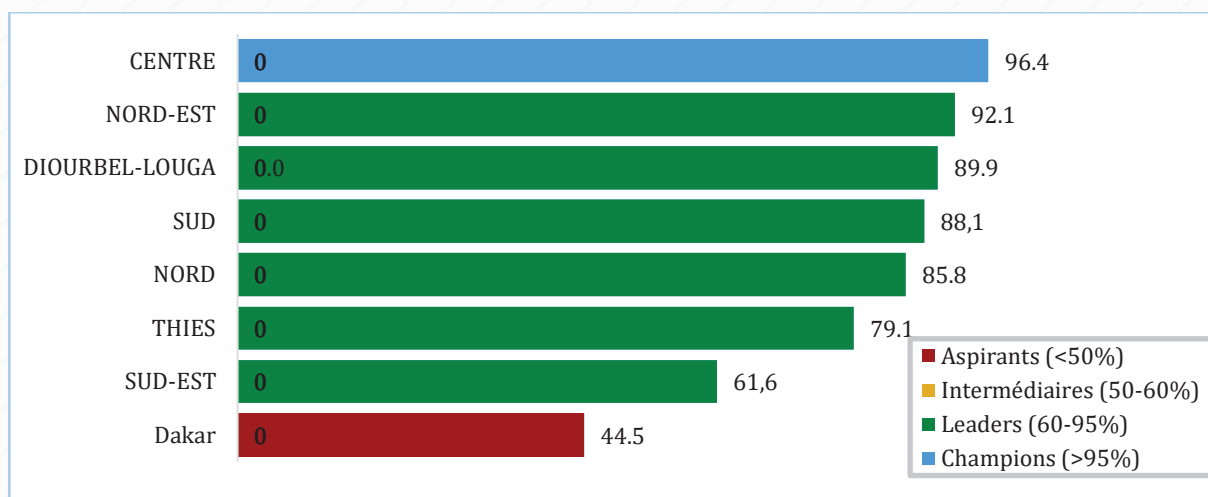
A. ODD 10 : Analyse au niveau pôle-territoire

La performance des pôles en matière de réduction des inégalités révèle une situation paradoxale en 2023 où les régions les moins développées économiquement affichent les meilleurs résultats, tandis que la capitale, pourtant moteur économique, accuse un retard important. Le pôle Centre (96,4%) se distingue comme « Champion », démontrant une réduction effective des inégalités, probablement portée par les programmes de transferts sociaux (PNBSF) et les investissements dans les infrastructures de base (PUDC). Il est suivi par le Nord-Est (92,1%), Diourbel-Louga (89,9%), Sud (88,1%) et Nord (85,8%), tous classés dans la catégorie des « Leaders ». Leur performance peut s'expliquer par un ciblage renforcé des politiques sociales dans ces zones prioritaires et des investissements accrus dans les services de base (santé, éducation) qui ont contribué à réduire les écarts.

Le pôle de Thiès (79,1%) a en 2023 une bonne position dans la catégorie des « Leaders », tandis que le Sud-Est (61,5%) frôle le seuil minimal, témoignant de progrès réels mais encore fragiles. Ces scores reflètent l'impact positif des programmes de développement communautaire, mais aussi la persistance de défis structurels limitant une réduction plus profonde des inégalités.

Le cas du pôle de Dakar (44,5%), seul « Aspirant », est particulièrement révélateur. Malgré sa richesse économique, la capitale concentre les inégalités les plus criardes avec un accès inégal aux services urbains, forte précarité dans les banlieues, et disparités socio-économiques marquées. Cette situation souligne les limites des politiques de redistribution face à la concentration des richesses et à la fragmentation spatiale de la métropole de Dakar. La réussite de l'ODD 10 nécessitera donc des interventions différenciées visant à poursuivre les efforts dans les pôles ruraux tout en développant des politiques spécifiques pour réduire les inégalités urbaines à Dakar, notamment à travers une meilleure régulation foncière, un accès équitable aux services et une inclusion économique des populations défavorisées.

Graphique 22: performance en 2023 (en %) des pôles dans l'ODD 10



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

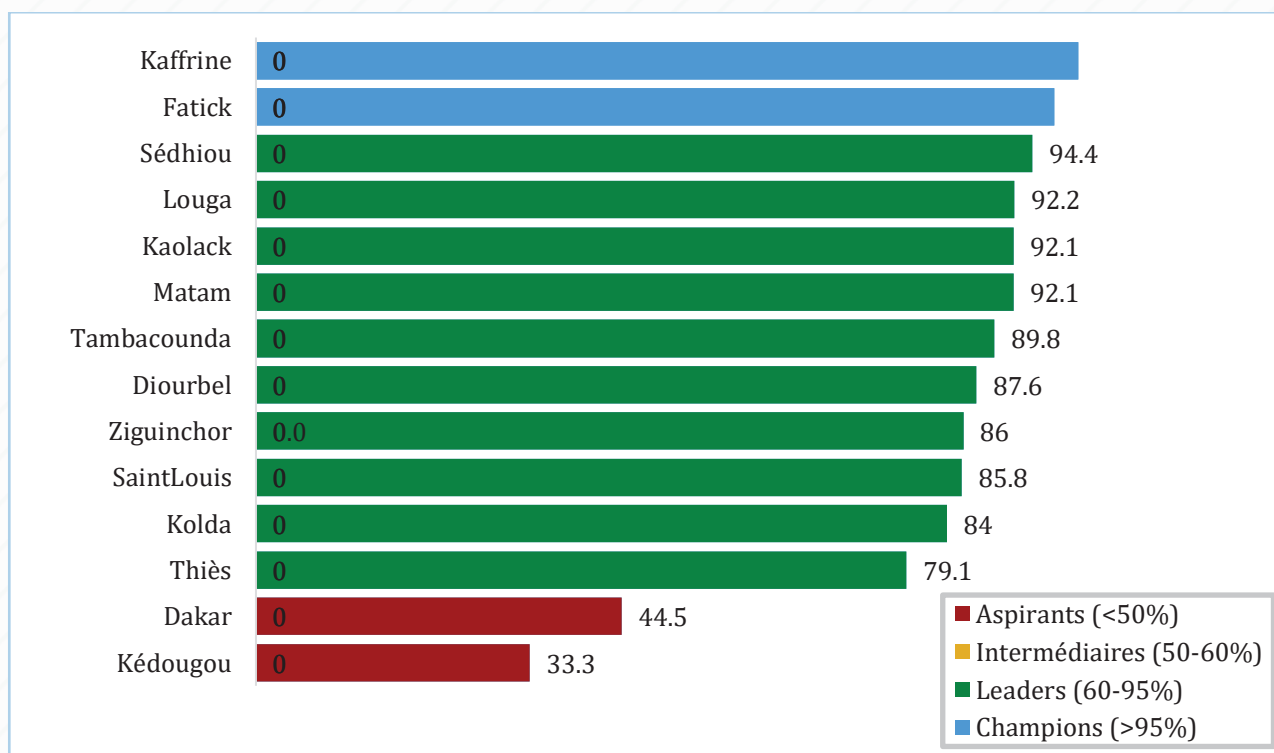
B. ODD 10 : Analyse au niveau régional

Les résultats régionaux révèlent un paradoxe instructif. Les régions de l'intérieur du pays affichent les meilleures performances en matière de réduction des inégalités en 2023. Kaffrine et Fatick se distinguent comme « champions ». La plupart des autres régions atteignent des scores élevés (catégorie « leaders »), confirmant que les efforts de réduction des inégalités portent assez bien leurs fruits dans l'ensemble du pays.

Cependant, deux exceptions notables émergent en 2023. Dakar (44,5%) et Kédougou (33,3%), sont classées dans la catégorie des « aspirants » en 2023 malgré des contextes radicalement différents. Dakar, région la plus peuplée et moteur économique du pays, paie son statut de capitale par de profondes inégalités socio-économiques et un accès inéquitable aux services urbains. À l'opposé, Kédougou, région la moins peuplée et enclavée, souffre de son isolement géographique et d'un déficit d'inclusion dans les circuits économiques nationaux.

Cette situation souligne que la croissance économique seule ne suffit pas à réduire les inégalités. La réussite de l'ODD 10 nécessite donc des politiques différenciées de renforcement des filets sociaux et de l'inclusion économique dans les zones urbaines densément peuplées comme Dakar, et désenclavement physique et numérique couplé à un accès aux services de base dans les régions faiblement peuplées comme Kédougou.

Graphique 23: performance en 2023 (en%) des régions dans l'ODD 10



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

L'Objectif de Développement Durable 11 (ODD 11) vise à faire des villes et des établissements humains des espaces inclusifs, sûrs, résilients et durables. Le contexte sénégalais présente un contraste saisissant entre des avancées notables en matière de mobilité urbaine et des vulnérabilités environnementales croissantes.

Sur le plan de la mobilité, le pays a engagé d'importants investissements dans la modernisation des transports publics, avec des projets structurants comme le Train Express Régional (TER), le Bus Rapid Transit (BRT) et la restructuration du réseau de transport dakarois. Ces initiatives, intégrant une approche multimodale et visant à professionnaliser le transport informel, démontrent une volonté politique forte de transformer la mobilité urbaine et réduire les externalités négatives comme la pollution et la congestion.

En parallèle, le Sénégal reste fortement exposé à des risques climatiques majeurs. La projection d'une augmentation des températures de 3,1°C d'ici 2060 et de 4,9°C d'ici 2090 annonce une aggravation des aléas hydrométéorologiques, notamment les sécheresses et inondations qui menacent directement les établissements humains. Face à cette menace, le pays s'est doté d'un cadre stratégique complet incluant la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe 2022-2030 et le Programme décennal de lutte contre les inondations, témoignant d'une conscience des enjeux mais aussi de l'ampleur des défis à relever.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de l'ODD 11 affiche en 2023 une performance moyenne globale des régions de l'ordre de 55,5% par rapport aux objectifs fixés pour 2030. Ce score modéré reflète la difficulté à concilier développement urbain accéléré et résilience environnementale. Si des progrès substantiels sont enregistrés dans les infrastructures de transport, les disparités territoriales persistent et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles reste préoccupante.

A. ODD 11 : Analyse au niveau pôle-territoire

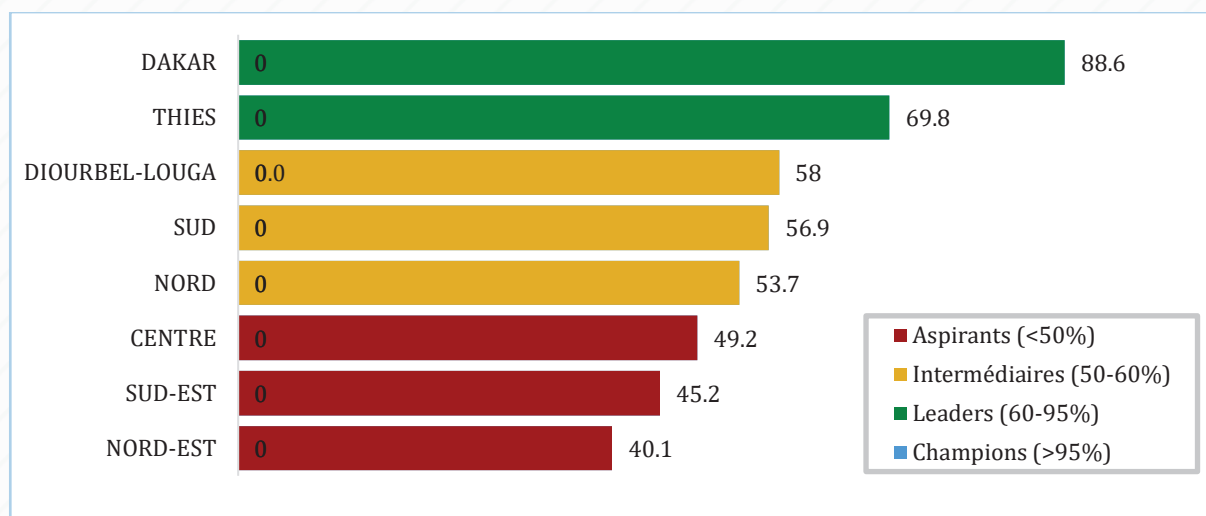
La performance de l'ODD 11 révèle une fracture territoriale marquée en matière de développement urbain durable. Le pôle de Dakar (88,6%) et celui de Thiès (69,8%) se distinguent nettement comme « Leaders » en 2023, bénéficiant des investissements massifs dans les infrastructures de transport modernes (TER, BRT) et d'une meilleure planification urbaine. Leur avance s'explique par la concentration des projets structurants et des capacités institutionnelles dans ces zones métropolitaines, qui leur permettent de mieux répondre aux exigences de villes durables.

Les pôles de Diourbel-Louga (58%), Sud (56,9%) et Nord (53,7%) forment le groupe intermédiaire en 2023, affichant des progrès significatifs mais encore insuffisants. Leur position reflète des avancées inégales dans la gestion urbaine et la prévention des risques.

En revanche, les pôles du Centre, du Sud-Est et du Nord-Est sont dans la catégorie des « Aspirants » avec des scores inférieurs à 50% en 2023. Cette situation critique traduit une double vulnérabilité liée au déficit chronique d'infrastructures de transport

modernes et une exposition accrue aux risques climatiques, particulièrement aux inondations et sécheresses.

Graphique 24: Performances en 2023 (en %) par pôle par rapport à l'ODD 11



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

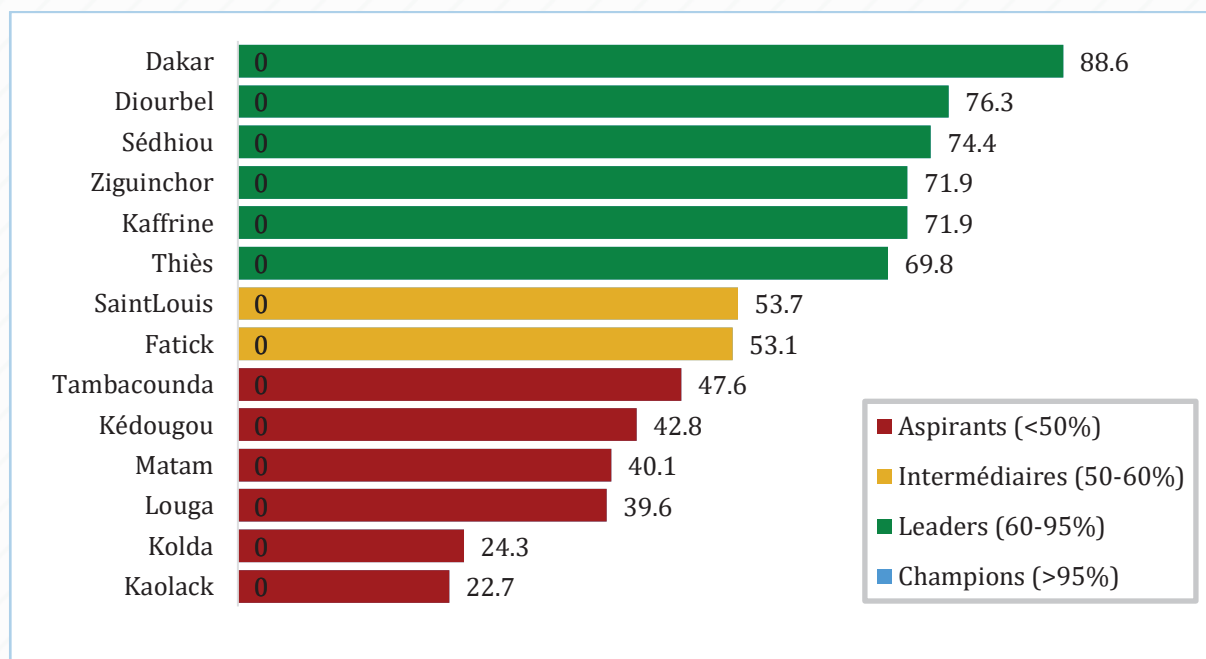
B. ODD 11 : Analyse au niveau régional

L'examen des performances régionales de l'ODD 11 révèle des disparités profondes dans la capacité des territoires à concilier accessibilité aux services urbains et protection contre les risques climatiques. Six régions - Dakar (88,6%), Diourbel (76,3%), Sédhiou (74,4%), Ziguinchor (71,9%), Kaffrine (71,9%) et Thiès (69,8%) - émergent en 2023 comme "Leaders" grâce à une combinaison équilibrée entre accessibilité des transports et capacités de résilience aux catastrophes. Leur performance démontre l'importance d'une approche intégrée du développement urbain durable, où la mobilité et la sécurité environnementale se renforcent mutuellement.

Le cas des régions de Saint-Louis (53,7%) et Fatick (53,1%), classées dans la catégorie des régions à scores « intermédiaires » en 2023, illustre parfaitement ce défi de la double performance. Bien qu'affichant un bon score pour ce qui concerne l'accès aux transports, leur faible performance dans la gestion des risques de catastrophes les empêche de rejoindre le groupe de tête. Cette situation met en lumière la vulnérabilité particulière de ces territoires face aux changements climatiques.


Les six régions dans la classe des « Aspirants », avec des scores inférieurs à 50% en 2023, révèlent une marginalisation préoccupante. Les scores faibles d'accès aux transports de Kaolack (22,7%) et Kolda (24,3%), combinés à une vulnérabilité élevée aux catastrophes, traduisent un abandon structurel de ces territoires. Par ailleurs, les régions de Matam (40,1%), Kédougou (42,9%) et Tambacounda (47,7%), peinent à dépasser le statut de régions « Aspirantes ».

Graphique 25: Performances en 2023 (en %) des régions par rapport à l'ODD 11



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

14 VIE AQUATIQUE



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Le Sénégal a mis en place un cadre réglementaire et opérationnel ambitieux pour la préservation de ses ressources marines, articulé autour de trois piliers principaux. Le Code de la Pêche Maritime (2015) a servi de fondation légale pour renforcer la gestion durable et combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Le Plan d'Aménagement et de Gestion des Pêcheries (PAGP 2016-2023) a testé des modèles innovants de cogestion avec des quotas spécifiques sur des espèces sensibles (poulpe, thiof) dans des zones pilotes (Thiès, Saint-Louis, Casamance). Enfin, le Programme

National de Surveillance (2017) a déployé des moyens technologiques (satellite, patrouilles) pour sécuriser la Zone Économique Exclusive (ZEE).

Cette architecture démontre une volonté forte de concilier conservation des écosystèmes et activité économique. Cependant, l'efficacité de ces mesures se heurte à l'ampleur des défis : la surexploitation historique des stocks et la pression économique constante sur la ressource. Les résultats mitigés suggèrent que si le cadre existe, sa pleine application et son impact sur la régénération des populations de poissons restent partiels. La réussite future dépendra de la capacité à généraliser les modèles de cogestion au-delà des projets pilotes, à renforcer les moyens de contrôle de l'immensité de la ZEE, et à créer des alternatives économiques pour réduire la dépendance aux ressources les plus menacées.

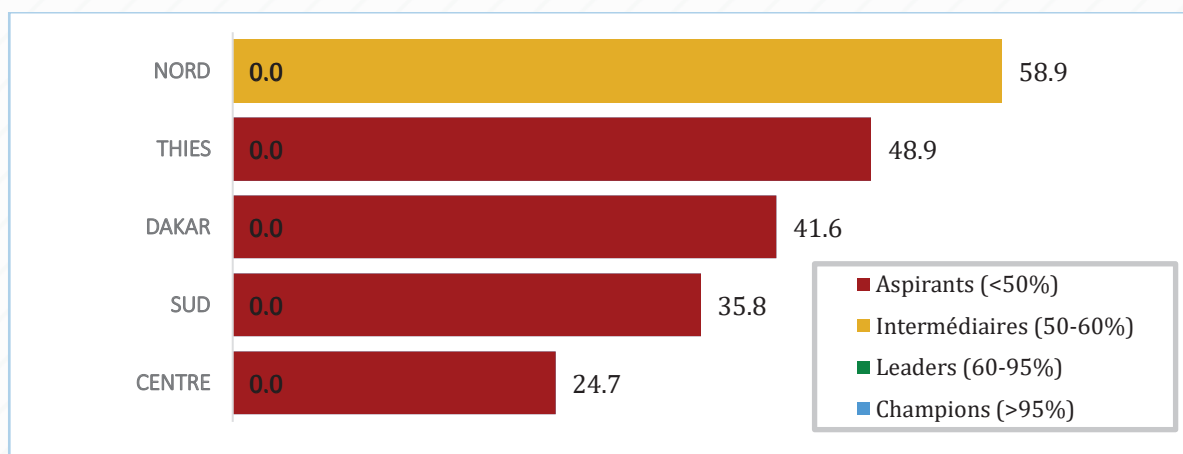
A. ODD 14 : Analyse au niveau pôle-territoire

Cette analyse, basée uniquement sur la valeur ajoutée du secteur de la pêche, révèle une situation économique contrastée mais globalement fragile pour les pôles dépendants de cette ressource. La performance du pôle Nord (58,9%) en 2023 indique que les activités de pêche réglementées y génèrent encore une valeur économique significative, probablement grâce à la combinaison d'une ressource encore relativement préservée et de l'efficacité partielle des mesures de gestion.

Cependant, le classement de tous les autres pôles dans la catégorie « Aspirants » en 2023 est un signal d'alarme économique. Le score de Thiès (48,9%), pourtant zone majeure de pêche, suggère que la valeur générée par le secteur est en deçà de son potentiel, possiblement en raison de la surexploitation des stocks (notamment de poulpe) qui réduit les volumes et donc la valeur ajoutée, malgré les mesures de gestion.

Les scores sont encore plus bas pour les pôles de Dakar et du Sud (autour de 35%). Pour Dakar, la pression urbaine et la surpêche pourraient drastiquement limiter les captures et leur valeur. Pour le Sud, la faible valeur-ajoutée du secteur pourrait refléter une économie de la pêche moins formalisée.

Graphique 26: Performances en 2023 (en %) des pôles par rapport à l'ODD 14



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

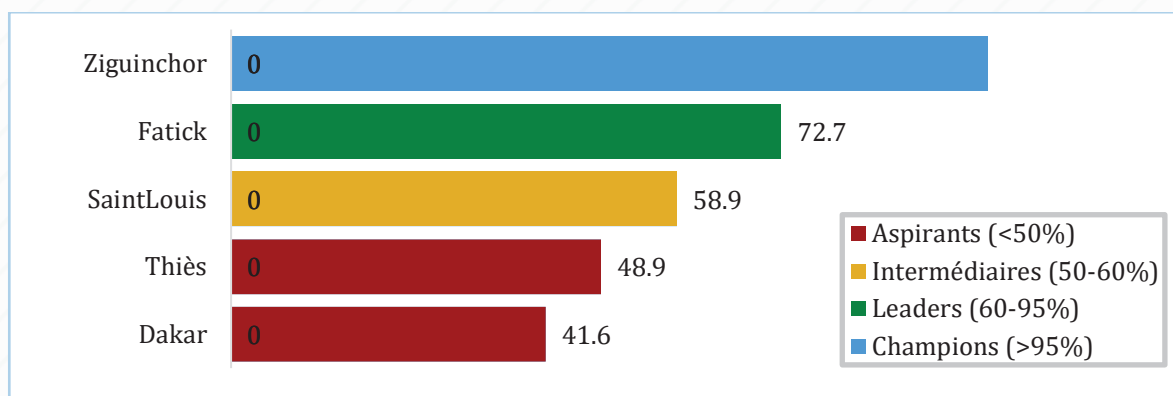
B. ODD 14 : Analyse au niveau régional

L'analyse des résultats de l'ODD 14 fait ressortir des contrastes marqués entre les régions côtières. La région de Ziguinchor se positionne comme une exception notable, décrochant le statut de « Champion » en 2023. Cette performance distinguée suggère que les modèles de gestion des pêcheries et les conditions écologiques en Casamance permettent de générer une valeur ajoutée économique tout en préservant mieux la ressource, faisant de cette région un exemple de durabilité.

Les régions de Fatick (72,7%, « Leader ») et Saint-Louis (58,9%) présentent des performances honorables en 2023, se classant respectivement comme « Leader » et « intermédiaires ». Leurs résultats indiquent une capacité à concilier activité économique et conservation.

À l'inverse, les scores préoccupants de Thiès (48,9%) et Dakar (41,6%) en 2023, les reléguant au rang d'« Aspirants », sonnent comme un sérieux avertissement. La faible valeur ajoutée générée par la pêche dans ces régions pourrait révéler des effets économiques négatifs de la surpêche, de la dégradation des habitats et possiblement d'une gestion moins efficace.

Graphique 27: Performances en 2023 (en %) régionales par rapport à l'ODD 14



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

15 VIE TERRESTRE
Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Le Sénégal s'est doté d'un cadre stratégique et réglementaire complet pour la préservation de ses écosystèmes terrestres, articulé autour de quatre piliers complémentaires. Le Code forestier révisé (2018) a renforcé le cadre légal contre l'exploitation illégale du bois, tandis que le PSE-Vert (2019-2023) a porté une ambition nationale de reboisement et de restauration des écosystèmes. Ces efforts nationaux ont été complétés par des programmes ciblés : l'Initiative Grande Muraille Verte pour lutter contre la désertification dans le nord du pays, et le Projet de Gestion Durable des Terres (2016-2022) pour promouvoir des pratiques agricoles résilientes dans les bassins arachidières.

Cette accumulation de programmes démontre une reconnaissance politique forte des enjeux de dégradation des terres et de déforestation. Les performances régionales globalement encourageantes suggèrent que ces efforts commencent à porter leurs fruits, probablement en freinant la tendance à la dégradation et en augmentant localement le couvert végétal.

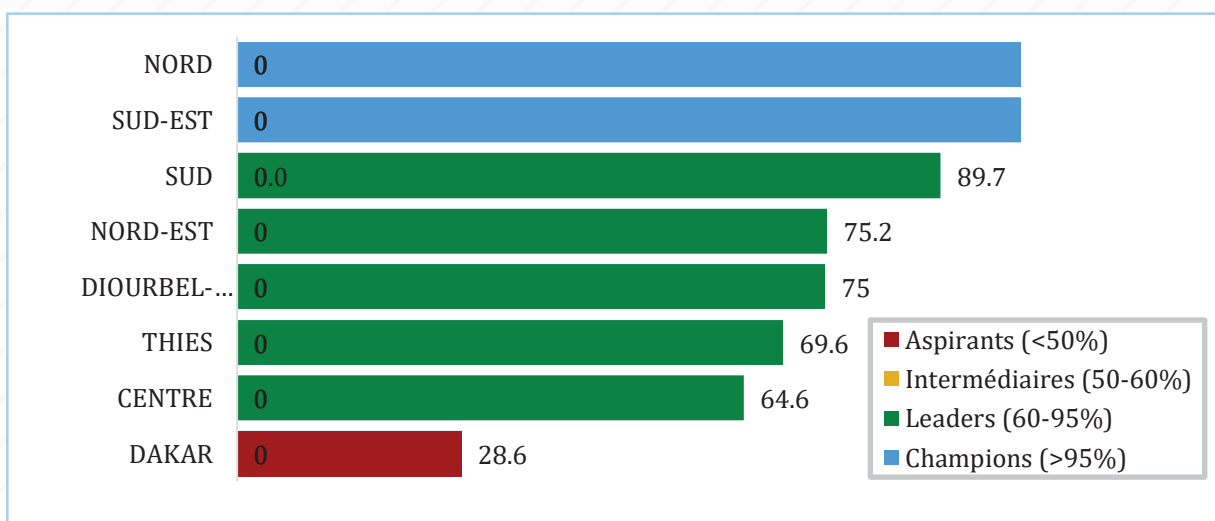
A. ODD 15 : Analyse au niveau pôle-territoire

La cartographie des performances de l'ODD 15 révèle une situation encourageante. En 2023, les pôles Nord et Sud-Est émergent en tant que « Champions » de la préservation des écosystèmes, démontrant que les zones les plus exposées à la désertification et à la dégradation des terres sont celles qui ont le plus efficacement mis en œuvre les programmes de reboisement et de gestion durable.

Les pôles Sud, Nord-Est et Diourbel-Louga se classent comme « Leaders » avec des scores compris entre 75% et 90% en 2023. Leur performance solide confirme que les politiques de gestion durable des terres et de restauration des écosystèmes produisent des effets tangibles au-delà des seules zones cibles prioritaires, créant une dynamique positive sur une large partie du territoire.

À l'opposé, la position préoccupante du pôle Dakar (28,6%) en 2023, seul « Aspirant », est riche d'enseignements. Elle reflète les défis spécifiques des zones urbaines denses, notamment, l'artificialisation des sols, la pression foncière réduisant les espaces verts.

Graphique 28: Performances en 2023 (en %) des pôles par rapport à l'ODD 15



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

B. ODD 15 : Analyse au niveau régional

L'analyse des scores de l'ODD 15 révèle des performances régionales très contrastées. Cinq régions - Louga, Tambacounda, Saint-Louis, Kédougou et Kolda - se distinguent

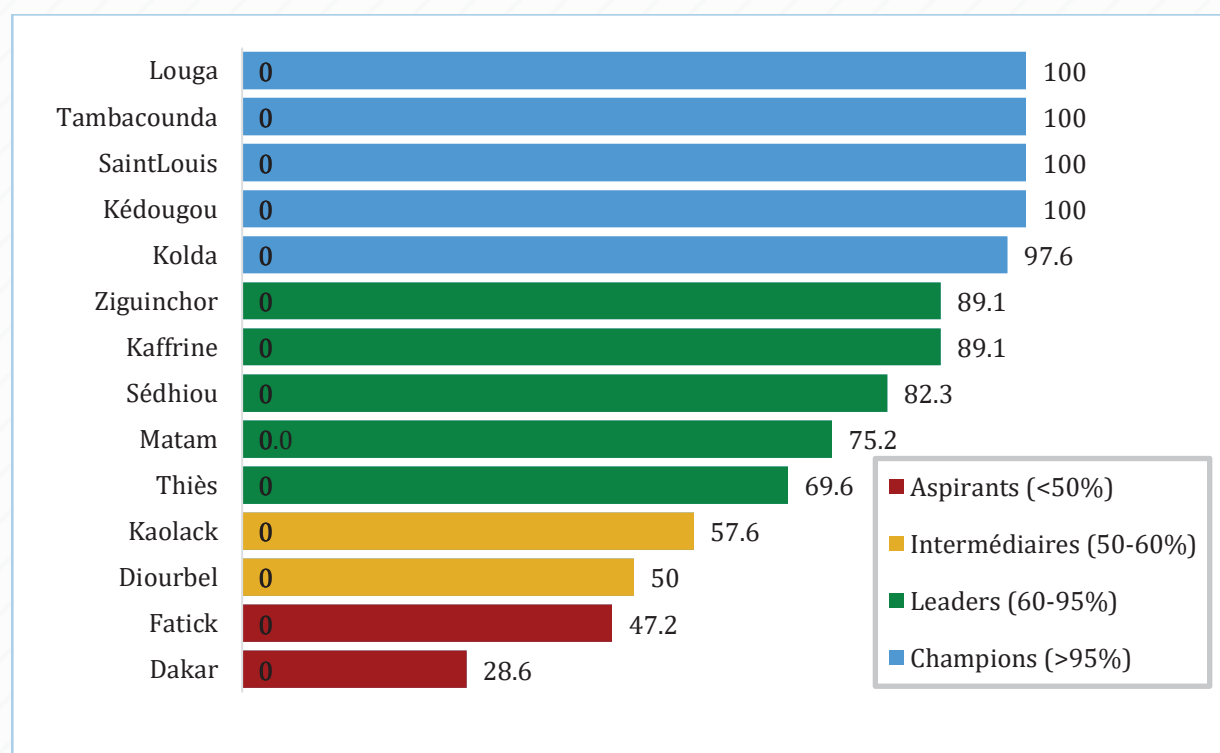
comme « Champions » en 2023, ce qui traduit une préservation efficace de leurs écosystèmes terrestres.

Les régions de Ziguinchor (89,1%), Kaffrine (89,1%) et Sédhiou (82,3%) affichent des performances solides dans la catégorie « Leaders » en 2023, mais leur score légèrement inférieur à 90% indique que des défis persistent malgré des avancées significatives.

Les résultats plus modérés de Kaolack (57,6%) et Diourbel (50,0%) en 2023 suggèrent une difficulté à concilier développement agricole et préservation environnementale dans ces régions au cœur du bassin arachidier.

Les scores préoccupants de Fatick (47,2%) et surtout de Dakar (28,6%) - la plus faible performance nationale - reflètent l'impact massif des pressions urbaines et agricoles. Le cas extrême de Dakar montre comment l'urbanisation intensive peut limiter drastiquement les capacités de préservation des écosystèmes naturels.

Graphique 29: Performances en 2023 (en %) des régions par rapport à l'ODD 15



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Le Sénégal présente un bilan contrasté dans la réalisation de l'ODD 16, oscillant entre une stabilité nationale remarquable et des défis persistants en matière d'inclusion institutionnelle. D'un côté, le pays maintient un environnement globalement pacifique, comme en témoigne l'amélioration continue de son score au « Global Terrorism Index » (passé de 1,185 en 2019 à 0,391 en 2020) et la réduction du taux de criminalité (-1,2 point entre 2022 et 2023). Ces résultats dénotent l'efficacité des dispositifs de sécurité et de veille mis en place par les autorités, faisant du Sénégal un havre de stabilité dans la région.

Cependant, ce tableau positif masque des fragilités institutionnelles significatives. Le faible taux d'enregistrement des naissances dans plusieurs régions - seulement six régions sur quatorze dépassent le seuil de 50% d'enregistrement des enfants de moins de cinq ans - révèle une fracture importante dans l'accès aux services de base et à la reconnaissance juridique. Cette situation compromet l'exercice de la citoyenneté et l'accès aux droits fondamentaux pour une partie de la population, particulièrement dans les zones les plus reculées.

La Stratégie nationale de l'État civil (SNEC 2022-2026), dotée d'un budget substantiel de 68,8 milliards FCFA, constitue une réponse appropriée à ces défis. Son succès dépendra de sa capacité à réduire les disparités régionales tout en renforçant la transparence et l'efficacité des institutions. La performance du Sénégal sur l'ODD 16 restera tributaire de cette double exigence : maintenir la sécurité tout en élargissant l'accès à la justice et à la reconnaissance administrative pour tous les citoyens, condition essentielle d'une société véritablement inclusive.

A. ODD 16 : Analyse au niveau pôle-territoire

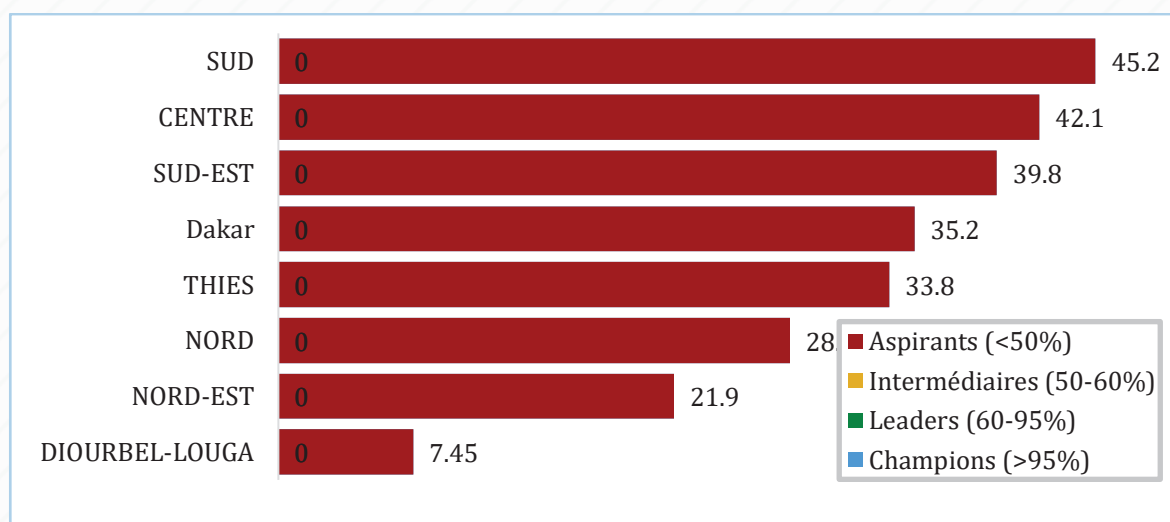
La performance de l'ODD 16 au niveau des pôles-territoires révèle une situation alarmante : tous les pôles se classent dans la catégorie des « Aspirants » avec des scores inférieurs à 50% en 2023, indiquant un retard généralisé en matière de

gouvernance, de sécurité et d'accès à la justice. Cette faiblesse généralisée traduit des défis structurels profonds qui affectent l'ensemble du territoire national, malgré la stabilité macro-politique du pays.

Les disparités entre pôles demeurent marquées en 2023. Le Sud (45,2 %) et le Centre (42,1 %) affichent les résultats les moins défavorables, sans doute grâce à une relative stabilité sociale. À l'opposé, le pôle Diourbel-Louga (7,4 %) enregistre un score alarmant qui traduit une rupture institutionnelle profonde, probablement liée à une faible présence de l'État et/ou à une insécurité persistante. Plus préoccupant encore, le pôle de Dakar (35,2 %), pourtant siège des institutions nationales, obtient une performance médiocre, suggérant que les déficits de gouvernance touchent jusqu'au cœur de la capitale administrative.

Ces résultats soulignent l'urgence d'une intervention coordonnée pour renforcer l'État de droit sur l'ensemble du territoire. La modernisation de l'état civil, bien que nécessaire, ne suffira pas à combler ce déficit de gouvernance. Il importera de développer des politiques selon les spécificités locales, en ciblant particulièrement les pôles les plus fragiles comme Diourbel-Louga. La consolidation de la paix et de la sécurité passe par un renforcement simultané de la présence étatique, de la justice et de la participation citoyenne dans tous les territoires.

Graphique 30: Performance en 2023 (en %) des pôles dans l'ODD 16 (%)



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

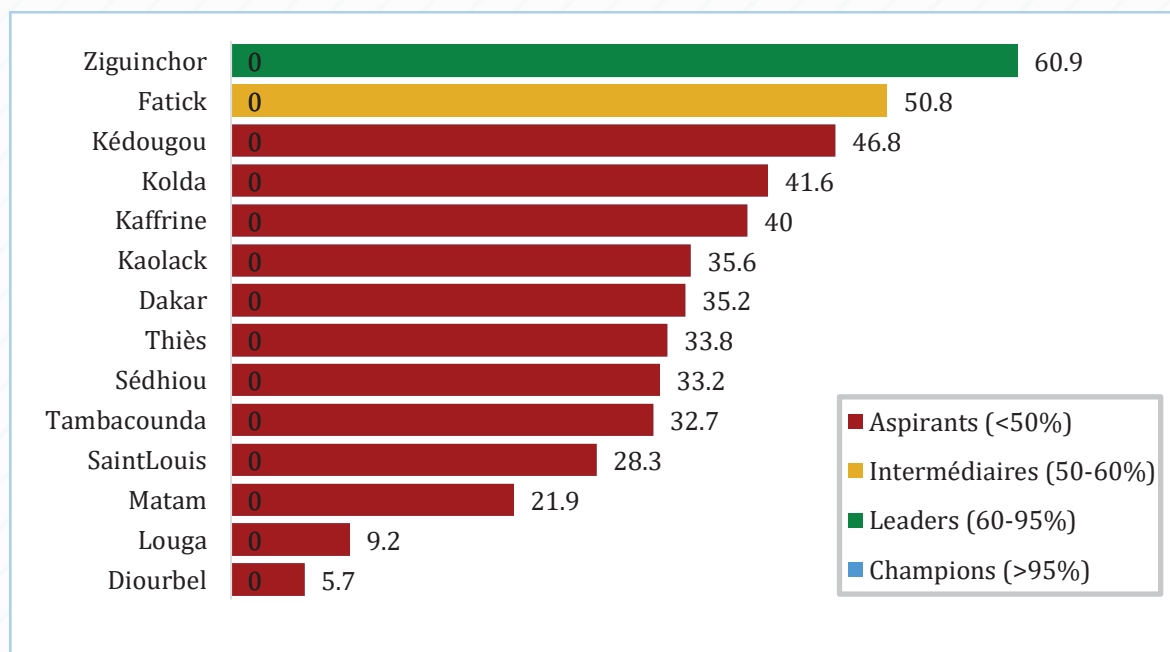
B. ODD 16 : Analyse au niveau régional

Le diagnostic régional de l'ODD 16 révèle une situation critique : la quasi-totalité des régions (12 sur 14) se classe dans la catégorie des « Aspirants » avec des scores inférieurs à 50% en 2023, indiquant une défaillance généralisée des mécanismes de gouvernance et de sécurité. Cette fragilité institutionnelle soulève des questions fondamentales sur l'efficacité réelle des politiques en la matière.

Le cas extrême, en 2023, des régions de Diourbel (5,7%) et Louga (9,2%) constitue un signal fort. Ces scores suggèrent une absence criante de services de sécurité et une emprise de mécanismes de gouvernance informels ou parallèles. Seules Fatick (50,8%) et Ziguinchor (60,9%) émergent respectivement comme « Intermédiaire » et « Leader » en 2023, probablement en raison de particularités historiques, d'une présence institutionnelle plus forte, ou d'initiatives locales de consolidation de la paix dans ces régions.

L'absence totale de région dans la catégorie des « Championne » et la concentration de scores faibles dans l'ensemble du pays suggère des défis de gouvernance structurels à relever.

Graphique 31: performance en 2023 (en %) des régions dans l'ODD 16



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

Le Sénégal excelle particulièrement dans le domaine de la connectivité numérique, avec des infrastructures de télécommunications remarquables : 16 250 km de fibre optique déployés en 2023, une couverture mobile quasi-totale (99,5%) et un taux de pénétration d'Internet mobile atteignant 110,1%. Ces chiffres démontrent une stratégie numérique réussie qui place le Sénégal en leader régional en matière d'infrastructures digitales.

Cependant, le pays peine à optimiser le potentiel économique de sa diaspora. Les transferts de fonds des migrants, évalués à 1 676 milliards de FCFA en 2022, connaissent une croissance modérée (3,2%) mais restent majoritairement consacrés à la consommation des ménages (71,9%) plutôt qu'aux investissements productifs. La concentration des émigrants originaires de Dakar (27,9%), Diourbel (10,9%) et Thiès (10,8%) suggère que les régions les plus dynamiques économiquement sont aussi celles qui bénéficient le plus de ces flux financiers, creusant ainsi les inégalités territoriales.

Le défi principal réside donc dans la capacité du Sénégal à transformer ces atouts - une connectivité de qualité et des flux financiers importants - en leviers de développement territorial équilibré. La création d'une banque publique d'investissement et la mise en place de dispositifs spécifiques pour orienter l'épargne de la diaspora vers des projets productifs pourraient permettre de mieux répartir les bénéfices de ces partenariats à travers l'ensemble des régions, notamment celles qui enregistrent les plus faibles taux d'émigration comme Kédougou (0,7%) et Kaffrine (1,5%).

A. ODD 17 : Analyse au niveau pôle-territoire

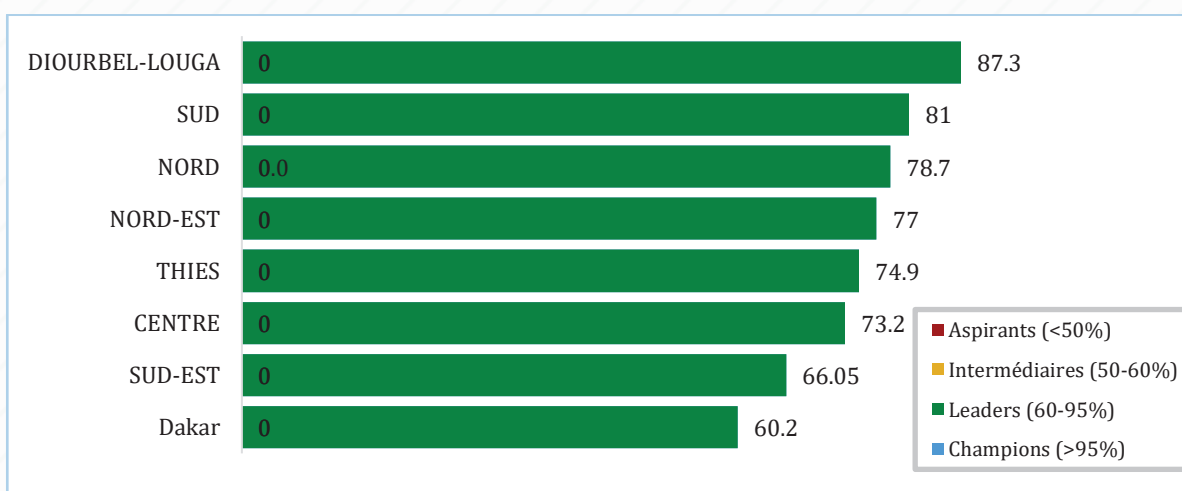
La performance de l'ODD 17 au niveau des pôles-territoires présente un paradoxe. Tous les pôles se classent dans la catégorie des « Leaders » en 2023 avec des scores compris entre 60% et 87%, témoignant d'une dynamique nationale globalement

positive en matière de connectivité numérique et de mobilisation des ressources. Cette homogénéité relative masque cependant des réalités territoriales distinctes et des potentiels différenciés.

Les pôles de Diourbel-Louga (87,3%), Sud (81,0%) et Nord (78,7%) surprennent par leur performance exceptionnelle, qui s'explique probablement par une combinaison de deux facteurs : une connectivité internet en développement et une forte culture migratoire générant d'importants envois de fonds depuis l'étranger. Leur positionnement avantageux démontre que les régions traditionnellement pourvoyeuses de migrants peuvent tirer profit des transferts de la diaspora lorsqu'elles bénéficient d'infrastructures numériques modernes.

À l'inverse, la position relativement faible de Dakar (60,2%) dans ce classement est révélatrice d'un potentiel sous-exploité de mobilisation des ressources de sa diaspora. Bien que la région enregistre le taux d'émigration le plus élevé (27,9%), sa performance reste modeste. En effet, une grande partie des émigrants enregistrés dans la capitale sont en réalité originaires d'autres régions. Par conséquent, les fonds qu'ils envoient sont majoritairement destinés à soutenir leurs familles ou à investir dans leurs régions d'origine, et non dans le développement économique de Dakar elle-même. Cela explique pourquoi des pôles comme Diourbel ou le Sud affichent des performances bien plus élevées, car ils bénéficient concrètement de ces transferts.

Graphique 32: performance en 2023 (en %) des pôles dans l'ODD 17



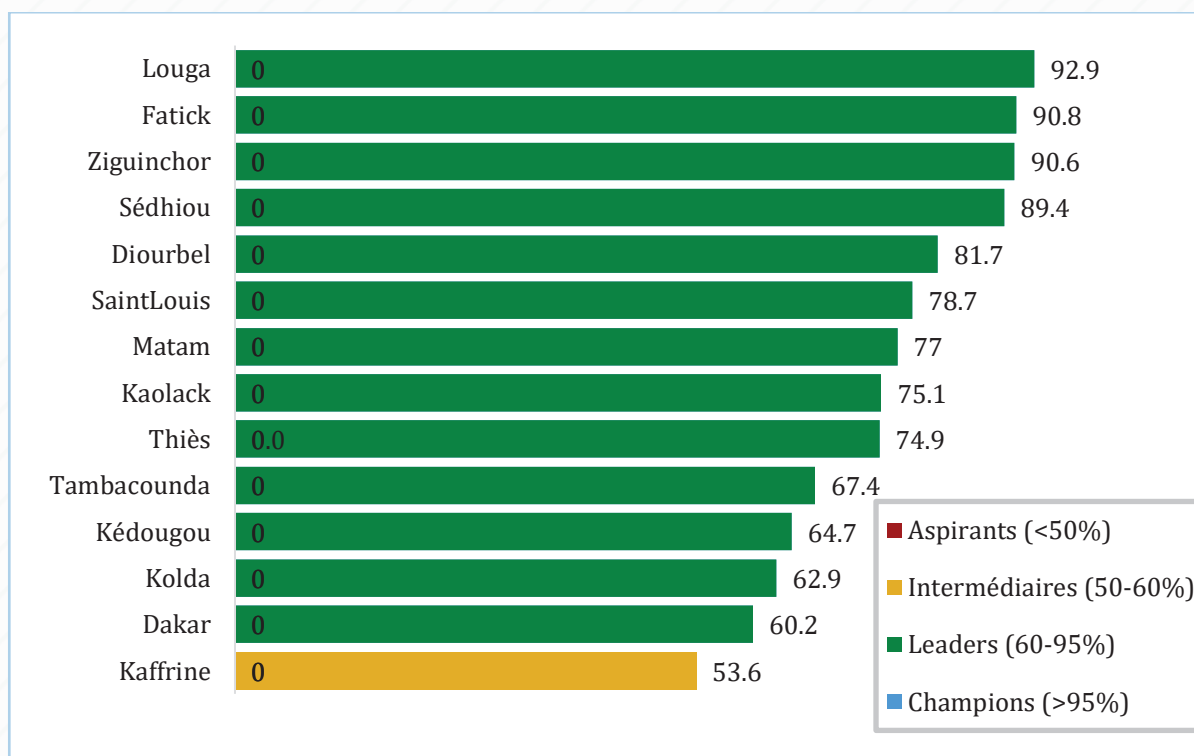
Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

B. ODD 17 : Analyse au niveau régional

L'analyse par région de l'ODD 17 révèle une dynamique globalement positive, avec 13 régions sur 14 classées dans la catégorie des « **Leaders** » en 2023, démontrant une capacité collective remarquable à mobiliser des ressources et à développer la connectivité. Des régions comme Louga (92,9%), Fatick (90,8%), Ziguinchor (90,6%) et Sédhiou (89,4%) se distinguent particulièrement, affichant une excellence dans le partage de ressources, très probablement portées par d'importants transferts de fonds de leurs diasporas respectives et une bonne intégration aux réseaux numériques.

À l'inverse, Kaffrine (53,6%) reste à la traîne, son statut d'« Aspirant » signale un besoin urgent de renforcer son attractivité financière et son inclusion digitale. D'autre part, la performance modeste de Dakar (60,2%), malgré son statut de capitale économique, confirme son rôle de plaque tournante administrative et logistique qui enregistre les départs sans nécessairement capter la destination finale des investissements de la diaspora, ceux-ci irriguant en réalité les régions d'origine des migrants. Cette situation souligne le succès des politiques de connectivité nationale mais invite à développer des mécanismes financiers plus précis pour transformer l'épargne de la diaspora en investissements productifs directement dans les territoires qui en ont le plus besoin.

Graphique 33: performance en 2023 (en %) des régions dans l'ODD 17



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

V DIFFICULTES RENCONTREES ET LIMITES DE L'INDICE

V.1 Difficultés rencontrées

Le processus d'élaboration d'un indice de suivi des ODD au niveau infranational a été marqué, entre autres difficultés, par :

- des lenteurs notées dans le processus de mise en place du comité technique ;
- la non-disponibilité de certains indicateurs au niveau des structures sectoriels ;
- une dépendance aux données secondaires. Cette dépendance entraîne des lacunes ou des retards dans la mise à jour et la disponibilité des données dans le format le mieux indiqué ;
- une collecte laborieuse et difficile des indicateurs à cause de l'inexistence d'un système d'information et de collecte des ODD dans certains secteurs ;
- des cibles qui sont parfois qualitatives ou qui manquent d'indicateurs mesurables.

V.2 LIMITES DE L'INDICE

La construction de l'indice de suivi des ODD présente les limites ci-après :

- ❖ certains indicateurs ont été estimés à l'aide de proxys afin de pouvoir être inclus dans le calcul de l'indice ;
- ❖ la qualité et la disponibilité des données varient fortement selon les entités administratives, ce qui peut exercer une influence sur la comparabilité des scores ;
- ❖ certains ODD sont associés à un nombre insuffisant d'indicateurs, en raison des contraintes liées à la disponibilité et la collecte de données ;
- ❖ la classification des performances selon des intervalles de scores trop larges peut conduire à regrouper des entités aux niveaux très différents dans une même catégorie, rendant difficile l'identification des besoins spécifiques ;
- ❖ la non-prise en compte des ODD 12 et 13 dans le calcul de l'indice (absence d'indicateurs) peut biaiser la mesure de la performance globale ;
- ❖ la méthodologie utilisée plafonne les scores à 100, ce qui empêche d'avoir un score supérieur en cas de performance dépassant l'objectif. Cela peut conduire à une situation où des régions très performantes paraissent moins distinguées par rapport à des régions proches de l'objectif ;

VI CONCLUSIONS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le Sénégal a enregistré des avancées notables dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement durable (ODD), bien que des efforts restent nécessaires dans certains domaines. À moins de sept ans (07 ans) de l'échéance de 2030, la moyenne régionale de l'indice s'établit à 53%. Autrement dit, le niveau moyen des régions vers l'atteinte des objectifs s'établit à 53%. Les progrès les plus marquants ont été observés au niveau des ODD 10, 15, 17 et 3. En revanche, des retards significatifs sont notés dans l'atteinte des ODD 14, 16, 4 et 5. L'analyse comparative des résultats obtenus au niveau des régions montre que Ziguinchor, Dakar et Thiès se distinguent par des performances supérieures, ayant parcouru plus de la moitié du chemin vers les cibles globales, avec des scores élevés sur une bonne partie des ODD. À l'inverse, des régions

comme Tambacounda, Kolda, Kédougou et Matam restent en retard et nécessitent des actions ciblées et renforcées afin de se rapprocher des objectifs fixés à l'horizon 2030.

Au regard des résultats obtenus et des contraintes et difficultés rencontrées, nous formulons les perspectives et recommandations ci-après :

- ✓ institutionnaliser l'indice pour un meilleur suivi des performances réalisées dans l'atteinte des ODD. Nous recommandons à cet effet d'effectuer une mise à jour de sa valeur au moins tous les deux ans;
- ✓ mettre en place un comité multisectoriel de suivi des ODD qui assurera le renseignement continu et régulier des indicateurs liés aux ODD ;
- ✓ encourager la collecte de données primaires au niveau local pour compléter les données secondaires existantes en appuyant techniquement et financièrement les sectoriels ;
- ✓ utiliser des techniques d'agrégation qui tiennent compte des interdépendances entre les ODD, comme les réseaux neuronaux ou les modèles bayésiens ;
- ✓ mettre en place des mécanismes pour assurer la qualité, la cohérence et la mise à jour régulière des données et mettant à disposition notamment les métadonnées ;
- ✓ décentraliser la collecte des indicateurs jusqu'au niveau région et pôle. A cet effet, un comité technique, présidé par le Gouverneur peut être mis en place dans chaque région, lequel comité pourra s'appuyer davantage sur les services régionaux de la statistique et de la planification, lesquels doivent prendre en compte la plupart des ODD dans les documents produits (SES et RAC) ;
- ✓ dégager des ressources financières importantes pour assurer la collecte, le suivi et l'animation du comité technique multisectoriel ;
- ✓ promouvoir le développement de plateforme, à l'image de l'ODP de l'ANSD, dans des secteurs tels que la justice, l'environnement, les finances et le budget pour faciliter la collecte et l'exploitation des indicateurs y afférents ;
- ✓ mettre en place un cadre de coopération interinstitutionnelle pour faciliter la collecte des indicateurs des indicateurs relatifs aux ODD 12 (consommation et production durable) et 13 (lutte contre les changements climatiques et leurs

répercussions). La mise en place de comptes satellites environnementaux permettrait de faciliter le suivi de certains indicateurs ;

- ✓ intégrer certains indicateurs dans les enquêtes régulières menées au niveau du Système statistique national (EDS, EHCVM, ENES, EEA etc...) ;
- ✓ Exploiter davantage les données satellitaires et les sources innovantes pour combler le déficit d'informations qui existent dans les secteurs du climat et l'environnement ;
- ✓ prendre en compte les données citoyennes (société civile, communauté, ONG, centre de recherches, associations, etc.) et élargir le champ des indicateurs pris dans les ODD ;

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). (2024). *Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) 2021-2022 – Rapport final.*

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). (2022). *Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) 2018-2019 – Rapport final.*

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). (2024). *Situation économique et sociale du Sénégal : Édition 2022-2023.*

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). (2019). *Situation économique et sociale du Sénégal : Édition 2018.*

Lafortune, G., Fuller, G., Moreno, J., Schmidt-Traub, G., & Kroll, C. (2018). *SDG Index and Dashboards: Detailed Methodological Paper.* Paris: Bertelsmann Stiftung et Sustainable Development Solutions Network.

NITI Aayog. (2024). *SDG India Index 2023-24.*

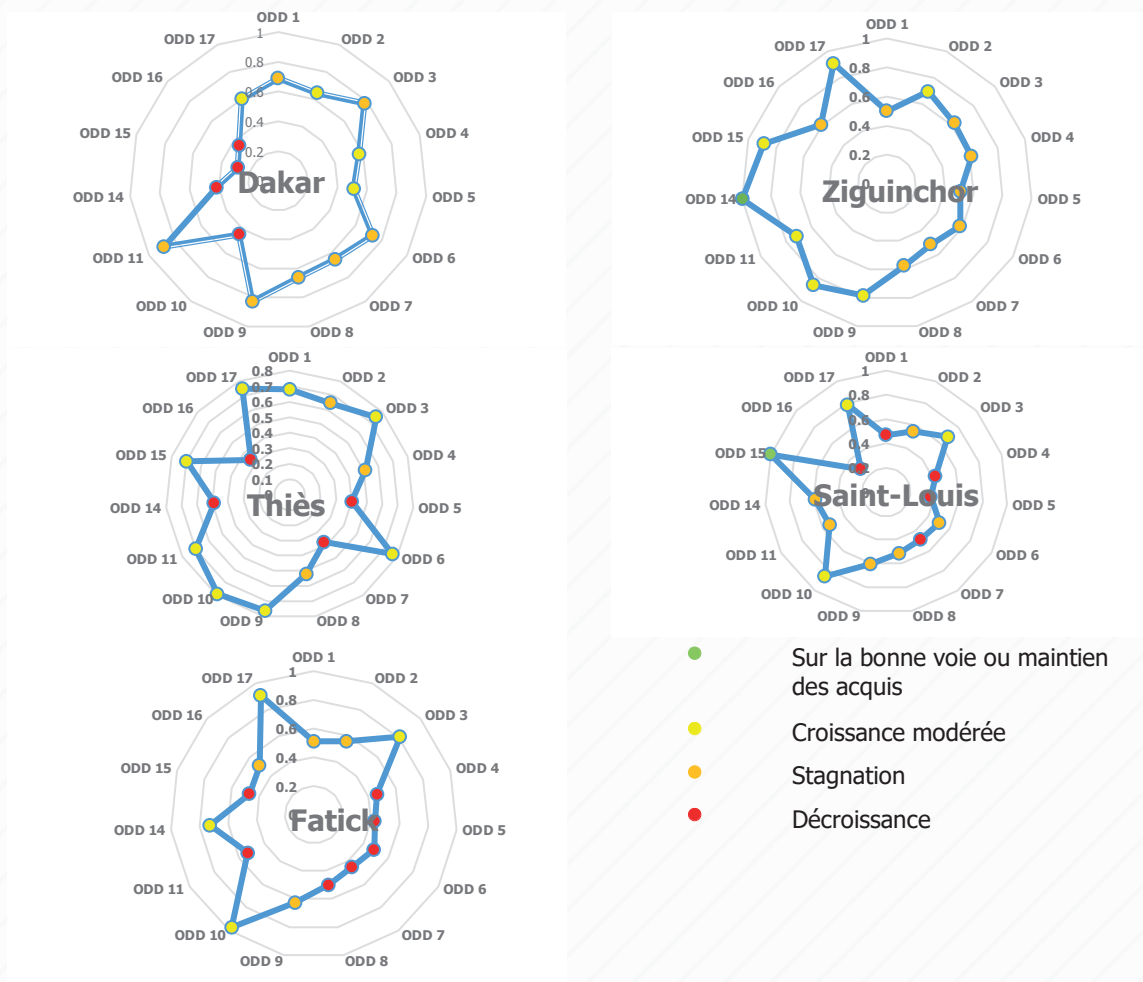
NITI Aayog. (2021). *NER District SDG Index & Dashboard: Baseline Report 2021.*

Papadimitriou, Eleni, Ana Neves, and William Becker. (2019). *JRC Statistical Audit of the Sustainable Development Goals Index and Dashboards.* European Commission, Joint Research Centre. doi:10.2760/723763, JRC116857

Sachs, J. D., Lafortune, G., & Fuller, G. (2024). *The SDGs and the UN Summit of the Future: Sustainable Development Report 2024.* Paris: SDSN; Dublin: Dublin University Press

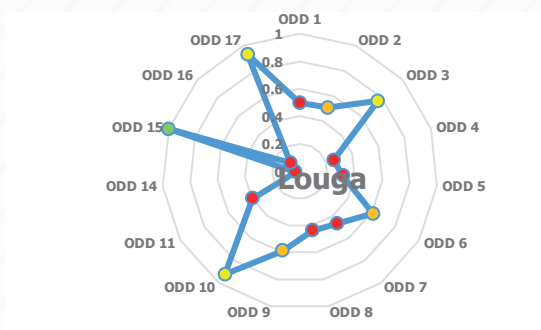
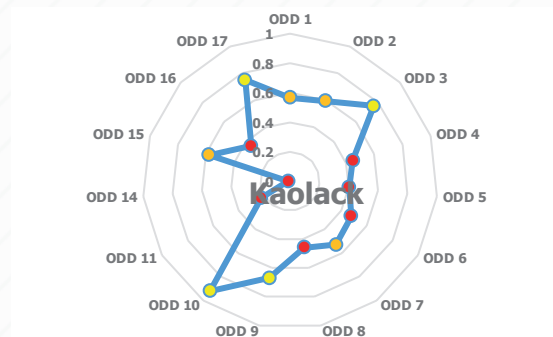
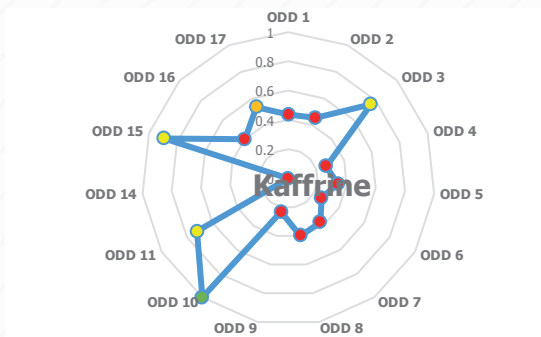
ANNEXE

Annexe 1: Performance des régions de Dakar, Ziguinchor, Thiès, Saint-Louis et Fatick sur chacun des ODD



Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

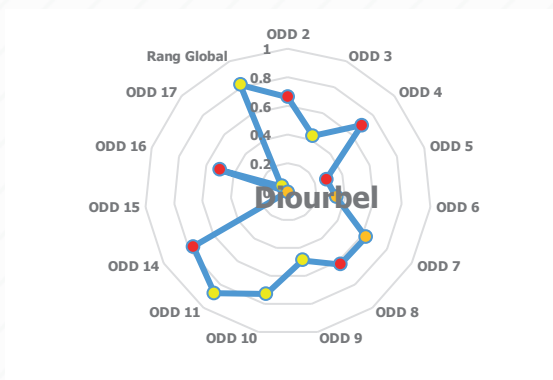
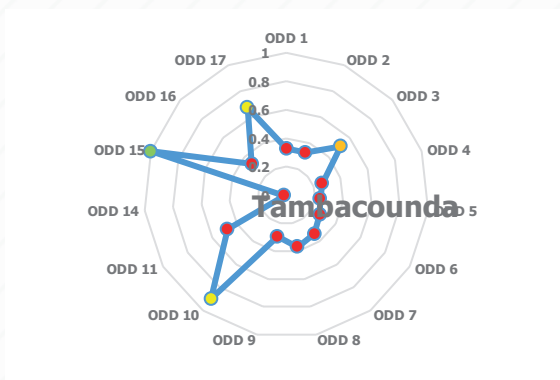
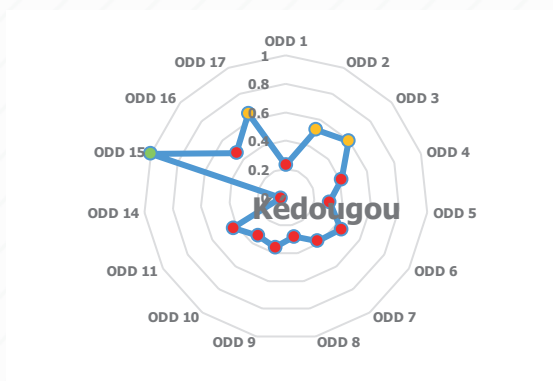
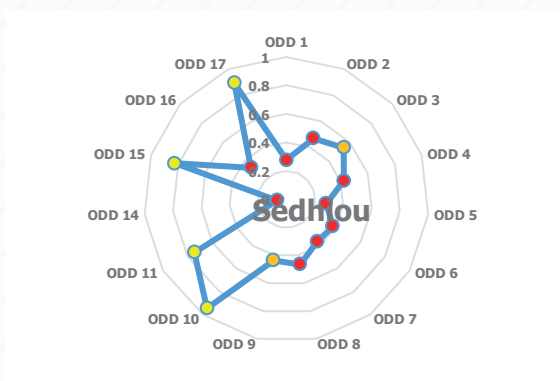
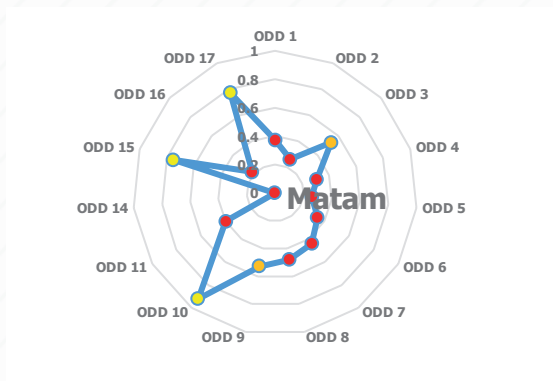
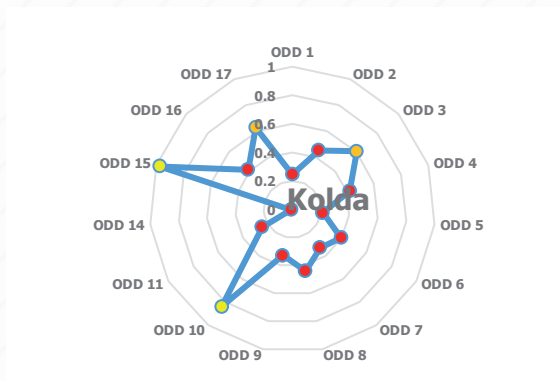
Annexe 2 : Performance des régions de Kaffrine, Kaolack, et Louga sur chacun des ODD



- Sur la bonne voie ou maintien des acquis
- Croissance modérée
- Stagnation
- Décroissance

Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

Annexe 3: Performances des régions de Kolda, Matam, Sédhiou, Kédougou, Tambacounda et Diourbel sur l'atteinte des cibles pour chaque



- Sur la bonne voie ou maintien des acquis
- Croissance modérée
- Stagnation
- Décroissance

Sources : ANSD/travaux d'élaboration de l'indice de suivi des ODD, 2023

Annexe 4: Scores des régions par indicateurs

ODD	CODE_ODD	CODE_ODD_DEC	nom_ODD	Dakar	Kolda	Matam	Kaffrine	Kédougou	Sédhiou	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick
1	ODD111	ODD111	Pauvreté extrême	99,4	50,2	71,2	67,0	0,0	36,4	79,9	89,3	77,9	34,8	71,3	78,2	70,0	84,9
1	ODD121	ODD121	Pauvreté nationale	92,2	8,6	50,3	19,3	0,0	4,1	43,4	64,8	62,3	8,3	35,7	73,7	42,5	46,6
1	ODD131	ODD131	Bénéficiaire de socle de protection sociale	1,2	26,8	6,5	17,9	11,8	23,2	27,6	2,9	8,9	18,6	22,6	5,2	0,0	27,9
1	ODD151	ODD151	Victimes de catastrophes	100,0	22,1	0,0	65,2	65,0	80,2	99,9	78,6	10,9	73,6	67,6	84,8	58,8	77,5
1	ODD141	ODD141a	Accès aux services de base pour l'eau de boisson	97,1	0,0	88,6	91,9	66,7	10,0	49,9	89,8	79,4	59,6	89,9	91,5	83,8	60,4
1	ODD141	ODD141b	Accès aux services de base d'assainissement	61,0	13,8	17,9	12,3	5,5	7,8	23,4	64,6	42,4	0,0	34,4	69,4	59,6	43,2
1	ODD141	ODD141c	Accès à l'électricité	98,8	0,0	37,2	23,2	12,5	11,4	51,6	82,7	47,5	14,8	62,9	88,5	55,8	25,3
1	ODD141	ODD141d	Accès aux énergies et technologies propres	45,6	1,9	0,0	0,7	1,7	0,8	12,8	14,0	9,1	0,2	15,6	24,3	5,6	14,1
1	ODD142	ODD142		93,8	22,2	0,0	39,2	4,6	3,6	13,7	75,2	29,4	18,3	66,0	62,4	20,9	31,0
1	ODD1a2	ODD1a2		0,0	100,0	100,0	100,0	59,6	100,0	98,4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2	ODD221	ODD221	Retard de croissance parmi les enfants de moins de	63,4	37,0	11,0	0,0	25,0	13,7	63,6	38,2	19,3	17,1	48,5	44,1	36,5	43,8
2	ODD222	ODD222a	Emaciation parmi les enfants de moins de 5 ans	77,3	55,6	0,0	57,8	64,1	42,1	77,0	22,9	64,1	19,7	57,9	69,7	52,3	48,9
2	ODD222	ODD222b	Surpoids (obésité) parmi les enfants de moins de	97,0	53,8	0,0	49,4	81,1	50,3	81,1	35,9	80,5	55,9	85,4	88,6	70,9	85,6

ODD	CODE_ODD	CODE_ODD_DEC	nom_ODD	Dakar	Kolda	Matam	Kaffrine	Kédougou	Sédhiou	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick
2	ODD222	ODD222c	Insuffisance pondérale parmi les enfants de moins	76,3	45,2	0,0	26,0	54,5	25,7	73,1	29,1	49,4	15,3	56,2	60,1	45,7	49,4
2	ODD212	ODD212	Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière, par région	61,5	9,3	20,1	25,2	18,7	27,2	51,7	51,0	23,6	0,0	49,5	58,4	31,4	59,9
2	ODD231a	ODD231a	Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, selon l'état de grossesse, par région	100,0	6,8	9,6	30,7	16,5	44,3	54,4	19,1	20,4	0,0	37,2	61,4	56,3	7,4
2	ODD223	ODD223	Revenu moyen des petits producteurs alimentaires (selon le sexe et le statut d'autochtone) par région	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2	ODD232	ODD232	Proportion des zones agricoles exploitées de	0,0	100,0	25,7	96,7	66,1	98,2	64,3	65,5	34,8	86,4	96,9	51,5	14,2	81,8

ODD	CODE_ODD	CODE_ODD_DEC	nom_ODD	Dakar	Kolda	Matam	Kaffrine	Kédougou	Sédhiou	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick
			manière productive et durable														
2	ODD241	ODD241	Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole	6,2	0,7	65,9	22,2	43,8	21,2	61,7	22,5	100,0	0,0	4,7	48,2	49,5	25,3
3	ODD352	ODD352	Consommation d'alcool pur (en litres) par habitant	97,2	99,5	100,0	99,6	97,4	88,5	0,0	99,8	100,0	100,0	100,0	99,2	100,0	96,7
3	ODD382	ODD382	Grandes part des dépenses en santé	46,8	24,1	9,5	30,4	41,9	66,7	17,4	48,3	0,0	37,9	57,8	24,6	9,8	49,8
3	ODD312	ODD312	Assistance des accouchements par un prestataire que	98,9	47,7	5,5	9,4	42,9	2,4	92,4	66,5	0,0	29,0	83,9	74,5	79,4	43,7
3	ODD371	ODD371	Besoins satisfaits en matière de planification fa	100,0	100,0	13,9	100,0	99,5	76,0	100,0	78,8	100,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0
3	ODD3a1	ODD3a1	Utilisation actuelle de tabac parmi les personnes	26,8	1,3	40,6	98,2	6,5	37,8	0,0	100,0	72,3	35,3	42,8	71,4	91,6	59,5
3	ODD3b1	ODD3b1a	Couverture du vaccin DTC (3e dose)	82,3	77,4	46,2	99,9	51,5	50,5	100,0	43,3	82,1	0,0	84,9	84,6	76,2	100,0
3	ODD3b1	ODD3b1b	Couverture du vaccin contre la rougeole (2nd dose)	25,9	14,9	25,9	13,2	27,4	9,2	31,7	7,3	34,8	0,0	37,2	4,9	34,1	32,4

ODD	CODE_ODD	CODE_ODD_DEC	nom_ODD	Dakar	Kolda	Matam	Kaffrine	Kédougou	Sédhiou	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick
3	ODD3b1	ODD3b1c	Couverture du vaccin contre le pneumocoque	73,1	92,6	34,4	94,5	55,8	64,9	93,9	43,3	65,9	0,0	85,3	80,9	80,6	100,0
3	ODD311	ODD311	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
3	ODD321	ODD321	Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1000)	73,2	0,0	40,1	49,4	9,0	1,0	0,1	54,4	39,2	46,4	32,5	63,5	60,3	86,4
3	ODD322	ODD322	Taux de mortalité néonatale, par région	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
3	ODD331	ODD331	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives	80,0	0,0	80,0	90,0	90,0	20,0	50,0	80,0	80,0	70,0	80,0	90,0	80,0	90,0
3	ODD332	ODD332	Incidence de la tuberculose pour 1000 personnes/an, par région	44,3	49,2	52,5	42,6	45,9	1,6	37,7	0,0	37,7	44,3	36,1	49,2	42,6	45,9

ODD	CODE_ODD	CODE_ODD_DEC	nom_ODD	Dakar	Kolda	Matam	Kaffrine	Kédougou	Sédhiou	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick
3	ODD333	ODD333	Taux de prévalence du paludisme par région	98,0	75,7	99,1	98,6	0,0	98,0	98,6	94,0	99,8	79,5	89,5	99,1	99,5	99,4
3	ODD381	ODD381	Couverture des services de santé essentiels, par région	100,0	89,9	0,0	87,8	82,3	50,1	80,2	92,8	77,5	76,3	91,2	55,2	66,9	92,7
3	ODD3c1	ODD3c1	Densité et répartition du personnel de santé par région	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
4	ODD461	ODD461	Alphabétisation adulte	74,2	27,2	0,0	12,2	15,4	42,0	77,0	21,6	32,5	5,5	39,4	37,6	10,3	36,5
4	ODD412	ODD412	Taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus	27,8	9,1	9,8	0,4	9,2	9,6	40,7	6,0	19,1	0,0	16,6	28,4	10,7	21,5
4	ODD421	ODD421	Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier et deuxième cycle de l'enseignement secondaire) par région	55,6	27,2	24,6	18,3	17,9	31,7	55,8	14,5	24,6	0,0	42,0	51,8	18,1	38,8
4	ODD422	ODD422	Pourcentage d'enfants de 5 ans	19,6	29,6	3,5	0,4	16,7	6,2	36,5	6,6	10,5	11,4	11,0	8,4	0,0	8,4

ODD	CODE_ODD	CODE_ODD_DEC	nom_ODD	Dakar	Kolda	Matam	Kaffrine	Kédougou	Sédhiou	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick
			dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial														
4	ODD431	ODD431	Taux de participation des enfants de 5 ans à l'éducation préscolaire	100,0	100,0	70,7	0,0	100,0	100,0	100,0	25,2	100,0	50,3	100,0	100,0	100,0	100,0
4	ODD451	ODD451	Taux brut de scolarisation à l'enseignement supérieur, par région	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
4	ODD4a1a	ODD4a1a	Indice de parité du TBS à l'élémentaire par région	100,0	0,0	51,8	15,8	13,3	6,6	73,6	69,4	45,5	4,0	67,2	97,5	32,7	67,5
4	ODD4c1	ODD4c1	Proportion d'établissements scolaires (élémentaire) ayant accès à	71,6	72,6	0,0	100,0	30,2	52,2	100,0	49,6	26,6	28,6	59,8	45,5	27,6	90,5

ODD	CODE_ODD	CODE_ODD_DEC	nom_ODD	Dakar	Kolda	Matam	Kaffrine	Kédougou	Sédhiou	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick
			l'électricité par région														
4	ODD412	ODD412a	Proportion d'instituteurs (préscolaire et élémentaire) formé en a) didactique des mathématiques; b) didactique de la lecture; c) inclusion ; d) braille ; langue des signe ; pédagogie différenciée et f) protection de l'enfant en milieu scolaire par région	71,4	54,3	22,1	0,0	82,9	68,4	84,3	11,1	54,7	37,5	34,2	67,7	20,7	42,0
4	ODD412	ODD412b	Taux d'achèvement à l'élémentaire	36,8	13,0	10,9	0,0	21,9	23,4	59,9	6,4	28,6	2,6	23,1	43,8	10,3	30,5
4	ODD412	ODD412c	Taux d'achèvement au moyen	27,8	9,1	9,8	0,4	9,2	9,6	40,7	6,0	19,1	0,0	16,6	28,4	10,7	21,5
4	ODD411	ODD411c	Taux d'achèvement au secondaire	2,3	65,0	66,9	76,6	78,4	58,9	66,6	23,4	50,6	76,9	26,9	7,8	7,1	0,0

ODD	CODE_ODD	CODE_ODD_DEC	nom_ODD	Dakar	Kolda	Matam	Kaffrine	Kédougou	Sédhiou	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick
5	ODD5b1	ODD5b1	Taux de pénétration de la téléphonie mobile	40,2	0,0	1,0	2,0	6,6	4,4	20,4	13,7	13,4	1,1	12,1	23,1	9,8	9,7
5	ODD521	ODD521a	Femmes de 20-24 ans ayant été mariées ou en u	73,3	0,0	21,0	1,3	26,5	51,8	77,4	43,6	38,6	2,0	38,3	72,1	31,2	48,8
5	ODD521	ODD521b	Femmes de 20-24 ans ayant été mariées ou en union	72,4	0,0	13,1	11,1	13,4	34,9	73,3	38,1	41,0	11,8	36,4	59,8	34,3	43,0
5	ODD522	ODD522	Mutilation génitale féminine	83,2	17,5	0,0	93,4	14,1	2,4	43,0	99,1	63,2	50,1	93,3	95,3	97,6	87,4
5	ODD561	ODD561	Décisions informées concernant les relations sexe	72,1	16,3	100,0	12,6	22,9	22,1	100,0	26,2	24,6	24,0	38,6	55,1	0,0	24,8
5	ODD5b1	ODD5b1a	Possession de téléphone portable	70,5	7,3	21,2	3,0	41,1	13,4	49,4	51,2	34,0	0,0	43,5	47,3	47,2	34,7
5	ODD5b1	ODD5b1b	Possession de téléphone portable par les hommes	74,5	35,7	0,0	26,1	56,5	35,2	50,7	44,1	34,2	39,7	38,0	41,3	39,9	27,5
5	ODD5a1a	ODD5a1a	Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terrains agricoles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5	ODD5a1a2	ODD5a1a2	b) proportion de femmes parmi les	0,0	35,6	49,7	11,7	95,1	100,0	46,0	61,3	74,8	31,9	36,2	30,1	56,4	28,8

ODD	CODE_ODD	CODE_ODD_DEC	nom_ODD	Dakar	Kolda	Matam	Kaffrine	Kédougou	Sédhiou	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick
			titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles														
5	ODD521	ODD521	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques	8,9	63,9	26,6	83,2	52,6	28,1	63,0	33,9	54,7	29,4	61,5	0,0	19,6	62,7
5	ODD541	ODD541	Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés	36,5	0,0	11,6	14,6	6,2	14,7	27,7	26,4	11,6	10,2	19,2	21,4	10,8	9,1
5	ODD551	ODD551a	Pourcentage de femmes dans les effectifs des conseils territoriaux	58,1	55,8	81,4	55,8	60,5	44,2	76,7	0,0	81,4	41,9	46,5	37,2	62,8	37,2

ODD	CODE_ODD	CODE_ODD_DEC	nom_ODD	Dakar	Kolda	Matam	Kaffrine	Kédougou	Sédhiou	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick
5	ODD551	ODD551b	Pourcentage de femmes dans les Bureaux des conseils territoriaux	74,7	9,3	43,6	62,2	0,0	30,2	72,9	33,8	54,2	61,3	62,7	47,1	25,8	81,3
6	ODD611	ODD611a	Accès aux services de base pour l'eau de boisson	97,1	0,0	88,6	91,9	66,7	10,0	49,9	89,8	79,4	59,6	89,9	91,5	83,8	60,4
6	ODD611	ODD611b	Accès aux services de base pour l'eau de boisson	35,5	51,0	0,0	0,7	51,3	67,8	63,5	21,7	16,7	30,8	11,2	51,8	35,0	42,2
6	ODD621	ODD621a	Accès aux services de base d'assainissement	61,0	13,8	17,9	12,3	5,5	7,8	23,4	64,6	42,4	0,0	34,4	69,4	59,6	43,2
6	ODD621	ODD621c	Défécation à l'air libre	99,9	92,9	31,6	0,0	56,5	64,8	95,6	75,6	64,0	18,1	55,5	92,6	67,0	48,7
7	ODD711	ODD711	Accès à l'électricité	98,8	0,0	37,2	23,2	12,5	11,4	51,6	82,7	47,5	14,8	62,9	88,5	55,8	25,3
7	ODD712	ODD712	Accès aux énergies et technologies propres	45,6	1,9	0,0	0,7	1,7	0,8	12,8	14,0	9,1	0,2	15,6	24,3	5,6	14,1
7	ODD731	ODD731		51,4	97,3	94,8	86,3	99,0	98,0	89,8	90,9	88,4	85,5	80,8	0,0	78,7	96,2
8	ODD851	ODD851	Rémunération horaire moyenne des salariés	100,0	100,0	61,9	28,3	25,1	100,0	100,0	27,3	38,4	94,4	14,3	0,0	23,9	34,8
8	ODD8102	ODD8102a	Possession de compte bancaire parmi les femmes	14,8	6,8	0,4	0,0	4,2	5,6	8,0	8,1	4,5	4,2	2,7	8,3	2,5	4,5

ODD	CODE_ODD	CODE_ODD_DEC	nom_ODD	Dakar	Kolda	Matam	Kaffrine	Kédougou	Sédhiou	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick
8	ODD8102	ODD8102b	Possession de compte bancaire parmi les hommes	21,7	3,9	0,7	0,0	9,8	3,5	15,0	5,4	18,4	1,9	11,6	10,3	23,2	8,8
8	ODD861	ODD861	Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation, par région	52,0	16,9	0,0	15,8	6,6	20,6	48,6	22,7	27,2	6,4	28,0	43,5	20,1	31,3
8	ODD871	ODD871	Proportion d'enfants âgés de 5 à 15 ans qui travaillent	100,0	93,3	100,0	86,1	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0
8	ODD852	ODD852	Taux d'emploi (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
8	ODD8101	ODD8101	Nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes, par région	100,0	24,4	68,6	65,4	7,4	0,0	64,8	88,1	70,2	37,9	85,9	74,7	52,3	100,0

ODD	CODE_ODD	CODE_ODD_DEC	nom_ODD	Dakar	Kolda	Matam	Kaffrine	Kédougou	Sédhiou	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick
8	ODD811	ODD811	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	82,6	43,1	95,1	54,1	0,0	89,8	57,1	77,8	88,8	65,0	55,8	100,0	73,6	57,0
8	ODD891	ODD891	PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance	26,2	7,0	5,0	7,1	1,3	0,0	24,0	10,2	16,4	25,0	16,7	33,2	0,0	13,4
9	ODD922	ODD922	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	100,0	27,0	100,0	0,0	100,0	91,5	100,0	100,0	82,3	19,0	100,0	100,0	100,0	91,0
9	ODD911	ODD911	Proportion de population située à moins de 2 km d'une route praticable à toute saison, par région	100,0	24,4	14,4	19,0	7,4	0,0	89,7	71,7	56,5	24,3	52,0	89,5	32,1	54,5
9	ODD921a	ODD921a	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant	48,3	46,7	43,7	50,5	0,0	39,2	45,5	46,9	43,4	46,1	48,7	39,3	43,9	42,6

ODD	CODE_ODD	CODE_ODD_DEC	nom_ODD	Dakar	Kolda	Matam	Kaffrine	Kédougou	Sédhiou	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick
10	ODD1011	ODD1011	Dépenses des 40% de la population les plus pauvres	0,0	100,0	76,4	100,0	100,0	100,0	89,9	62,7	57,5	100,0	76,2	37,4	76,6	91,2
10	ODD1021	ODD1021	Revenu inférieur à la moitié du revenu median	100,0	52,0	100,0	100,0	0,0	83,3	68,0	100,0	100,0	69,5	100,0	100,0	100,0	100,0
10	ODD1042	ODD1042	Indice de Gini	33,4	100,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
11	ODD1151	ODD1151	Victimes de catastrophes	77,3	14,8	0,0	43,7	43,6	53,8	67,0	52,7	7,3	49,4	45,4	56,9	39,4	52,0
11	ODD1121	ODD1121	Accès aux services de transports publics) par groupe d'âge, sexe et type de handicap), par région	100,0	33,8	80,2	100,0	42,1	95,0	76,8	100,0	100,0	45,9	0,0	82,8	39,8	54,1
14	ODD1471	ODD1471	Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays	41,6	0,9	0,3	0,0	3,5	6,6	100,0	0,0	58,9	1,6	1,4	48,9	3,0	72,7
15	ODD1511	ODD1511	Surface des zones forestières, en	57,1	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	28,6	39,3	100,0	46,4

ODD	CODE_ODD	CODE_ODD_DEC	nom_ODD	Dakar	Kolda	Matam	Kaffrine	Kédougou	Sédhiou	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick
			proportion de la surface terrestre														
15	ODD1531	ODD1531	Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées	0,0	95,3	50,4	78,1	100,0	64,6	78,1	100,0	100,0	100,0	86,6	100,0	100,0	47,9
16	ODD1691	ODD1691	Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée à l'état civil	80,4	62,3	29,0	32,0	57,4	27,4	74,0	17,2	24,4	26,1	48,9	74,4	0,0	61,5
16	ODD1613	ODD1613	Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents	10,8	44,8	32,9	61,5	49,8	31,9	58,5	0,0	35,7	35,4	52,8	8,5	12,2	64,6
16	ODD1614	ODD1614	Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone	14,3	17,7	3,7	26,7	33,3	40,2	50,2	0,0	24,9	36,7	5,1	18,5	15,4	26,4

ODD	CODE_ODD	CODE_ODD_DEC	nom_ODD	Dakar	Kolda	Matam	Kaffrine	Kédougou	Sédhiou	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick
			de résidence ne présente pas de risques														
17	ODD1732	ODD1732	Envois de fonds des travailleurs migrants	26,7	79,8	100,0	96,9	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,4	100,0	100,0
17	ODD1781	ODD1781a	Utilisation de l'internet (Femmes)	100,0	12,7	43,9	17,6	63,9	61,6	100,0	97,3	48,1	0,0	69,2	100,0	76,7	74,2
17	ODD1781	ODD1781b	Utilisation de l'internet (Homme)	100,0	58,9	64,3	0,0	94,7	95,9	100,0	100,0	90,4	69,6	35,1	100,0	94,9	88,9
17	ODD1761	ODD1761	Accès Internet à haut débit	14,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	62,5	29,6	76,4	100,0	96,0	0,0	100,0	100,0

Annexe 5: Justification de cibles fixées par indicateur

ODD	CODE_ODD	CODE_INDIC	NOM_ODD	description	note	proxy	Justification	Cible National
1	ODD111	ODD111	Pauvreté extrême	Proportion de la population en situation de pauvreté extrême			Principe international de ne laisser personne en rade	0,0
1	ODD121	ODD121	Pauvreté nationale	Proportion sous le seuil de pauvreté national			La cible internationale de réduire de moitié la Valeur de référence	18,9
1	ODD131	ODD131	Bénéficiaire de socle de protection sociale	Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale		Proportion de ménages bénéficiant d'un programme de protection sociale	Principe international de ne laisser personne en rade (100%), valeur ramener à 90% au vu du contexte national	90,0

ODD	CODE ODD	CODE INDIC	NOM_ODD	description	note	proxy	Justification	Cible National
1	ODD151	ODD151	Victimes de catastrophes	Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes (Nombre de victimes suite à des catastrophes-proxy)		Proportion de la population victimes de catastrophes naturels	Moyenne des trois (03) meilleurs régions en termes de performance	14,4
1	ODD141	ODD141a	Accès aux services de base pour l'eau de boisson	Proportion de la population vivant dans un ménage ayant Accès aux services de base pour l'eau de boisson			Principe international de ne laisser personne en rade (100%), valeur ramener à 90% au vu du contexte national	100,0
1	ODD141	ODD141b	Accès aux services de base d'assainissement	Proportion de la population vivant dans un ménage ayant accès aux services de base d'assainissement			Principe international de ne laisser personne en rade (100%), valeur ramener à 90% au vu du contexte national	100,0
1	ODD141	ODD141c	Accès à l'électricité	Proportion de la population vivant dans un ménage ayant Accès à l'électricité			Principe international de ne laisser personne en rade (100%), valeur ramener à 90% au vu du contexte national	100,0
1	ODD141	ODD141d	Accès aux énergies et technologies propres	Proportion de la population vivant dans un ménage ayant Accès aux énergies et technologies propres			Principe international de ne laisser personne en rade (100%), valeur ramener à 90% au vu du contexte national	100,0
1	ODD142	ODD142		Proportion de la population adulte totale disposant de la sécurité des droits fonciers et de	L'indicateur disponible dans l'EHCVM II est la		Principe international de ne laisser personne en rade (100%), valeur ramener à 90% au vu du contexte national	100,0

ODD	CODE ODD	CODE INDIC	NOM_ODD	description	note	proxy	Justification	Cible National
				documents légalement authentifiés, par région	proportion de ménages propriétaires de leur logement ayant un titre de propriété (voir page 75 du document). Les données renseignées proviennent du rapport du RGPH-5 à la page 19 du chapitre Habitat et conditions de vie des ménages (Répartition (en %) des ménages par région et milieu de résidence selon la possession d'un titre de propriété)			
1	ODD1a2	ODD1a2		Proportion des dépenses publiques totales affectées à la santé par région		Dépenses publiques totales affectées à la santé par tête	86 USD (OMS) Pour assurer un paquet minimum de services essentiels dans les pays à faible revenu. Référence souvent citée pour la CSU (Couverture Santé Universelle).	86
2	ODD221	ODD221	Retard de croissance parmi les	Prévalence du retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans			Principe international de ne laisser personne en rade	0,0

ODD	CODE ODD	CODE INDIC	NOM_ODD	description	note	proxy	Justification	Cible National
			enfants de moins de					
2	ODD222	ODD222a	Emaciation parmi les enfants de moins de 5 ans	Prévalence de l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans			Principe international de ne laisser personne en rade	0,0
2	ODD222	ODD222b	Surpoids (obésité) parmi les enfants de moins de	Prévalence du surpoids (obésité) parmi les enfants de moins de 5 ans			Principe international de ne laisser personne en rade	0,0
2	ODD222	ODD222c	Insuffisance pondérale parmi les enfants de moins	Prévalence de l'insuffisance pondérale parmi les enfants de moins de 5 ans			Principe international de ne laisser personne en rade	0,0
2	ODD212	ODD212		Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave par région		Prévalence de l'insécurité alimentaire basée le module FIES de l'EHCVM	Principe international de ne laisser personne en rade	0,0
2	ODD231a	ODD231a		Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière, par région	Données 2021-2022 disponibles (exprimées en FCFA/jour). C'est un		Moyenne des trois (03) meilleurs régions en termes de performance	463867

ODD	CODE ODD	CODE INDIC	NOM_ODD	description	note	proxy	Justification	Cible National
					indicateur collecté tous les trois ans.			
2	ODD223	ODD223		Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, selon l'état de grossesse, par région			Normes de l'OMS	20,0
2	ODD232	ODD232		Revenu moyen des petits producteurs alimentaires (selon le sexe et le statut d'autochtone) par région			Moyenne des trois (03) meilleurs régions en termes de performance	
2	ODD241	ODD241		Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable		Proportion de superficies exploitées sous GDT	Moyenne des trois (03) meilleurs régions en termes de performance	55,0
3	ODD352	ODD352	Consommation d'alcool pur (en litres) par habitant	Consommation d'alcool pur (en litres) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile	Une réduction du 1/3 de la valeur de 2018	Quantité moyenne (en litre) de produits alcooliques (vin et bière) consommés par ménage	Une réduction au tiers de la valeur de 2015 estimé à 0,38 litre/Habitant selon Trading Economics	0,26 litre/Habitant
3	ODD382	ODD382	Grandes part des dépenses en santé	Proportion des ménages consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé	Le seuil critique recommandé par l'OMS de 10% est utilisé		Principe international de ne laisser personne en rade	0,0

ODD	CODE ODD	CODE INDIC	NOM_ODD	description	note	proxy	Justification	Cible National
3	ODD312	ODD312	Assistance des accouchements par un prestataire qualifié	Proportion de naissances assistées par un prestataire qualifié			Principe international de ne laisser personne en rade	100,0
3	ODD371	ODD371	Besoins satisfaits en matière de planification familiale	Proportion de femmes en âge reproductif (15-49 ans) dont les besoins en matière de planification familiale sont satisfaits par des méthodes modernes			Cible de la Lettre de Politique Sectorielle de la Santé	48,0
3	ODD3a1	ODD3a1	Utilisation actuelle de tabac parmi les personnes	Taux de prévalence ajusté selon l'âge de l'utilisation actuelle de tabac parmi les personnes de 15 ans et plus (HOMME)			Moyenne des trois (03) meilleures régions en termes de performance	4,4
3	ODD3b1	ODD3b1a	Couverture du vaccin DTC (3e dose)	Pourcentage d'enfants de 12-23 mois qui ont reçu les trois doses de DTC-HepB-Hib			Objectif OMS/UNICEF: Atteindre au moins 90% du couverture vaccinale complète dans tous les pays d'ici 2030.	90,0
3	ODD3b1	ODD3b1b	Couverture du vaccin contre la rougeole (2nd dose)	Pourcentage d'enfants de 24-35 mois qui ont reçu les deux doses de vaccin contre la rougeole			Objectif OMS/UNICEF: Atteindre au moins 90% du couverture vaccinale complète dans tous les pays d'ici 2030.	90,0

ODD	CODE ODD	CODE INDIC	NOM_ODD	description	note	proxy	Justification	Cible National
3	ODD3b1	ODD3b1c	Couverture du vaccin contre le pneumocoque (dernière)	Pourcentage d'enfants de 12-23 mois qui ont reçu les trois doses de vaccin contre le pneumocoque			Objectif OMS/UNICEF: Atteindre au moins 90% du couverture vaccinale complète dans tous les pays d'ici 2030.	90,0
3	ODD311	ODD311		Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	RGPH-5		Cible internationale de faire passer, d'ici à 2030, le taux mondial de mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	70 pour 100 000
3	ODD321	ODD321		Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1000)	Considérer les données du recensement		Cible international fixé à 25 pour 1000	25 pour mille
3	ODD322	ODD322		Taux de mortalité néonatale, par région	Vérifier la représentativité par région avec EDS	Taux de mortalité néonatal précoce (décès survenus 0 à 6 jours après la naissance)	Cible internationale fixé à 12 pour 1000	12 pour mille
3	ODD331	ODD331		Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives (ventilé par groupe d'âge, sexe et principaux groupes de population), par région	MSAS; Conseil national de lutte contre le SIDA (CNLS)	Taux de séropositivité	Cible internationale de mettre fin à l'épidémie de SIDA	0,0
3	ODD332	ODD332		Incidence de la tuberculose pour 1000 personnes/an, par région	RGPH-5, Exploitation des données de la santé (MSAS) avec comme		Cible internationale de mettre fin à la tuberculose	0,0

ODD	CODE ODD	CODE INDIC	NOM_ODD	description	note	proxy	Justification	Cible National
					limite la rétention d'informations ou non mise à jour de la plateforme -DHIS2)			
3	ODD333	ODD333		Taux de prévalence du paludisme par région	Problème de comparaison si les périodes d'enquêtes diffèrent (EDS) Exploitation des données de la santé (MSAS) avec comme limite la rétention d'informations ou non mise à jour de la plateforme -DHIS2), pour combien d'habitants ?		Cible internationale de mettre fin au paludisme	0,0
3	ODD381	ODD381		Couverture des services de santé essentiels, par région	identifier les indicateurs avec le MSAS (proposer deux à trois indicateurs) Fixer les cibles en se référant aux normes internationales	Services de santé couverts (Accouchements assistés, Vaccination DTC3, Consultation prénatale (4 visites), Planification familiale moderne, Fréquentation curative)	Cible fixé à 80 au vu du contexte national	80,0
3	ODD3c1	ODD3c1		Densité et répartition du personnel de santé par région	Sélectionner les indicateurs relatifs à la	Pour tous le personnel médical (medecins, infimiers,	Cible internationale recommandée par l'OMS	4.45/100 0

ODD	CODE ODD	CODE INDIC	NOM_ODD	description	note	proxy	Justification	Cible National
					densité et la répartition du personnel (exemple : nombre de medecins pour 100000 habitants) Source MSAS/ODP national	sage-femmes), pour 1000 habitants		
4	ODD461	ODD461	Alphabétisation adulte	Taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus			Cible internationale recommandée par l'UNESCO	90,0
4	ODD412	ODD412		Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire) par région	Disponible dans le RNSE, ODP		Principe international de ne laisser personne en rade	100,0
4	ODD421	ODD421		Pourcentage d'enfants de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par région	RNSE 2023		Principe international de ne laisser personne en rade	100,0
4	ODD422	ODD422		Taux de participation des enfants de 5 ans à l'éducation préscolaire par région	RNSE 2023		Principe international de ne laisser personne en rade	100,0

ODD	CODE ODD	CODE INDIC	NOM_ODD	description	note	proxy	Justification	Cible National
4	ODD431	ODD431		Taux brut de scolarisation à l'enseignement supérieur, par région	Disponible dans le RNSE		Cible retenue par l'Union Européenne	40,0
4	ODD451	ODD451		Indice de parité du TBS à l'élémentaire par région	RNSE 2023		Parité optimale (égalité entre filles et garçons)	100
4	ODD4a1a	ODD4a1a	Etablissements scolaires (élémentaire) ayant accès à l'électricité par région	Proportion d'établissements scolaires (élémentaire) ayant accès à l'électricité par région	RNSE 2023	Répartition des écoles élémentaires électrifiées par académie et selon la zone en 2023	Moyenne des trois (03) meilleurs régions en termes de performance	77,3
4	ODD4c1	ODD4c1		Proportion d'instituteurs (préscolaire et élémentaire) formé en a) didactique des mathématiques; b) didactique de la lecture; c) inclusion ; d) braille ; langue des signe ; pédagogie différenciée et f) protection de l'enfant en milieu scolaire par région	RNSE 2023	Concerne l'élémentaire (en %), c'est la moyenne des taux par type de formation qui a été fait	Moyenne des trois (03) meilleurs régions en termes de performance	23,6
4	ODD412	ODD412a		Taux d'achèvement à l'élémentaire			Principe international de ne laisser personne en rade	100,0
4	ODD412	ODD412b		Taux d'achèvement au moyen			Principe international de ne laisser personne en rade	100,0

ODD	CODE ODD	CODE INDIC	NOM_ODD	description	note	proxy	Justification	Cible National
4	ODD412	ODD412c		Taux d'achèvement au secondaire			Principe international de ne laisser personne en rade	100,0
4	ODD411	ODD411c		Taux de réussite aux examens du BFEM par région			Principe international de ne laisser personne en rade	100,0
5	ODD5b1	ODD5b1	Taux de pénétration de la téléphonie mobile	Proportion de la population possédant un téléphone portable (taux de pénétration de la téléphonie mobile)			Norme recommandée par la Banque Mondiale, UIT, GSMA et visé dans les stratégies nationales d'inclusion numérique.	100,0
5	ODD521	ODD521a	Femmes de 20-24 ans ayant été mariées ou en u	Proportion de femmes de 20-24 ans ayant été mariées ou en union avant l'âge de 15 ans			5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	0,0
5	ODD521	ODD521b	Femmes de 20-24 ans ayant été mariées ou en u	Proportion de femmes de 20-24 ans ayant été mariées ou en union avant l'âge de 18 ans			5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	0,0
5	ODD522	ODD522	Mutilation génitale féminine	Proportion de filles et de femmes de 15-49 ayant subi une mutilation génitale féminine			5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	0,0

ODD	CODE ODD	CODE INDIC	NOM_ODD	description	note	proxy	Justification	Cible National
5	ODD561	ODD561	Décisions informées concernant les relations sex	Proportion de femmes de 15-49 ans qui prennent des décisions informées concernant les relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les Soins de santé procréative			Moyenne des trois (03) meilleurs régions en termes de performance	17,0
5	ODD5b1	ODD5b1a	Possession de téléphone portable	Proportion des femmes possédant un téléphone portable			Principe international de ne laisser personne en rade	100,0
5	ODD5b1	ODD5b1b	Possession de téléphone portable par les hommes	Proportion des hommes possédant un téléphone portable			Principe international de ne laisser personne en rade	100,0
5	ODD5a1a	ODD5a1a		Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terrains agricoles (par sexe), par région	Données de 2022 exprimées en %		Moyenne des trois (03) meilleurs régions en termes de performance	14,5
5	ODD5a1a 2	ODD5a1a 2		b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par région	Rapport EAA 2022-2023		Moyenne des trois (03) meilleurs régions en termes de performance	16,5
5	ODD521	ODD521		Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant	Disponible dans EDS 2017 et pas en 2023		5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et	0,0

ODD	CODE ODD	CODE INDIC	NOM_ODD	description	note	proxy	Justification	Cible National
				vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge, par région	Disponible dans ENRVFF 2019 et 2023		aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	
5	ODD541	ODD541		Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence, par région	Rapport de l'enquete ENETS (Time Use Survey 2021, ANSD)		Cible internationale de 1h23 mn par jour	6,0
5	ODD551	ODD551a		Pourcentage de femmes dans les effectifs des conseils territoriaux			Parité optimale (égalité entre filles et garçons)	50,0
5	ODD551	ODD551b		Pourcentage de femmes dans les Bureaux des conseils territoriaux			Parité optimale (égalité entre filles et garçons)	50,0
6	ODD611	ODD611a	Accès aux services de base pour l'eau de boisson	Proportion de la population vivant dans un ménage ayant Accès aux services de base pour l'eau de boisson			6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	100,0
6	ODD611	ODD611b	Accès aux services de base pour l'eau de boisson	Proportion de la population avec de l'eau disponible à la demande			6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	100,0

ODD	CODE ODD	CODE INDIC	NOM_ODD	description	note	proxy	Justification	Cible National
6	ODD621	ODD621a	Accès aux services de base d'assainissement	Proportion de la population vivant dans un ménage ayant accès aux services de base d'assainissement			6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	100,0
6	ODD621	ODD621c	Défécation à l'air libre	Proportion de la population pratiquant la défécation à l'air libre			6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	0,0
7	ODD711	ODD711	Accès à l'électricité	Proportion de la population vivant dans un ménage ayant Accès à l'électricité			7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	100,0
7	ODD712	ODD712	Accès aux énergies et	Proportion de la population vivant dans un ménage ayant			Cible 2030 : atteindre 100 % (objectif mondial, aligné sur les pays les plus performants de l'OCDE)	100,0

ODD	CODE ODD	CODE INDIC	NOM_ODD	description	note	proxy	Justification	Cible National
			technologies propres	accès aux énergies et technologies propres				
8	ODD851	ODD851	Rémunération horaire moyenne des salariés	Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes (FCFA/H)			UN Global Compact: salaire compris entre 2,5 et 5 \$ US/heure	1679,4
8	ODD8102	ODD8102 a	Possession de compte bancaire parmi les femmes	Proportion de femmes (15 ans et plus) ayant un compte dans une banque, une autre institution financière ou avec un fournisseur de service mobile de t			Principe international de ne laisser personne en rade	100,0
8	ODD8102	ODD8102 b	Possession de compte bancaire parmi les hommes	Proportion d'homme (15 ans et plus) ayant un compte dans une banque, une autre institution financière ou avec un fournisseur de service mobile de tra			Principe international de ne laisser personne en rade	100,0
8	ODD861	ODD861		Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation, par région	ENES, SES, RGPH	Rapport RGPH5 de 2023	Valeur cible de 10% recommandée par l'Eurostat. https://op.europa.eu/webpub/empl/esde-2024/chapters/chapter-1-3-2.html?utm_source=chatgpt.com	10,0
8	ODD871	ODD871	Travail des enfants	Proportion d'enfants âgés de 5 à 15 ans qui travaillent			L'Organisation internationale du Travail (OIT), avec l'UNICEF, vise : "L'élimination totale du travail des enfants sous toutes ses formes, en priorité celui des enfants de moins de 12 ans, et du travail dangereux." Des pays avec <5 % sont considérés	4,0

ODD	CODE ODD	CODE INDIC	NOM_ODD	description	note	proxy	Justification	Cible National
							comme proches de l'objectif de réduction, voire de l'éradication.	
8	ODD852	ODD852	Taux d'emploi (%)	Taux d'emploi (%)			Valeur cible recommandée par le BIT: Adultes (15-64 ans) - 65 % à 75 %	65,0
8	ODD8101	ODD8101		Nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes, par région			Moyenne des trois (03) meilleures régions en termes de performance	
8	ODD811	ODD811		Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant			3% est le seuil repère qui définit une forte croissance économique, signe de développement rapide et un rattrapage efficace	4,0
8	ODD891	ODD891		PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance	Proxy: P00 (Hebergement+restauration)/PIB		Moyenne dans les pays touristiques - Maroc, Cap-Vert- (7 à 12%)	7,0
9	ODD922	ODD922	Emploi dans l'industrie manufacturière	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total			Banque Mondial/OIT: 20% de l'emploi total est considéré comme un niveau clé pour l'industrialisation et la diversification économique.	20,0
9	ODD911	ODD911		Proportion de population située à moins de 2 km d'une route praticable à toute saison, par région			90% est la cible recommandée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ou la FAO ainsi que la Banque Mondiale	90,0

Rapport d'analyse des résultats

ODD	CODE ODD	CODE INDIC	NOM_ODD	description	note	proxy	Justification	Cible National
9	ODD921a	ODD921a		Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	(F00+J00)/PIB, la valeur de 2020 est multiplier par 2 pour les régions		La cible internationale consiste à multiplier par deux la valeur de référence	34,2
10	ODD1011	ODD1011	Dépenses des 40% de la population les plus pauvres	Dépenses des ménages pour les 40% de la population les plus pauvres par rapport à l'ensemble de la population			40% pour égalitaire	40,0
10	ODD1021	ODD1021	Revenu inférieur à la moitié du revenu median	Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50% inférieur au revenu median		Proportion de ménages avec une dépense annuelle inférieur à la moitié de la dépense médiane annuelle	Borne supérieur du seuil critique dans les pays Européens	15,0
10	ODD1042	ODD1042	Indice de Gini	Inégalité monétaire			Borne supérieur de la norme ciblée par les pays développés (0,25-0,30)	30,0
11	ODD1151	ODD1151	Victimes de catastrophes	Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes (Nombre de victimes suite à des catastrophes-proxy)		Proportion de la population victimes de catastrophes naturels	Le nombre de décès due à des catastrophes est très faible au Sénégal (période 2000-2022). La cible est fixé à 0 au vu du contexte national (le pays a enregistré 28 catastrophes ayant causé la mort de 450 décès (MFB, atelier sur les risques et catastrophes).	0,0
11	ODD1121	ODD1121	Accès aux services de transports	Proportion de la population ayant aisément accès aux services de transports publics) par groupe			11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un	100,0

ODD	CODE ODD	CODE INDIC	NOM_ODD	description	note	proxy	Justification	Cible National
			publics) par groupe d'âge, sexe et type de handicap), par région	d'âge, sexe et type de handicap), par région			coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	
14	ODD1471	ODD1471		Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays	VA du secteur dans la région / total VA dans la région		moyenne des trois meilleurs régions	2,3
15	ODD1511	ODD1511		Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre			FAO: 30 % de couverture forestière est souvent cité comme seuil minimal	30,0
15	ODD1531	ODD1531		Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées			FAO – Évaluation mondiale des terre: < 20–25 % = niveau acceptable	25,0
16	ODD1691	ODD1691	Enregistrement à l'Etat civil	Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée à l'état civil			16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	100,0

ODD	CODE ODD	CODE INDIC	NOM_ODD	description	note	proxy	Justification	Cible National
16	ODD1613	ODD1613		Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents, par région	ENRVFF	https://www.ansd.sn/sites/default/files/2024-11/Brochure_ENR-VFFS.pdf	Principe international de ne laisser personne en rade	0,0
16	ODD1614	ODD1614		Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques, par région			Principe international de ne laisser personne en rade	100,0
17	ODD1732	ODD1732	Envois de fonds des travailleurs migrants	Volume des envois de fonds des travailleurs migrants en proportion du PIB de la région (courant en FCFA)	Volume des transactions en FCFA		Cible fixée dans le cadre de la SND	10,0
17	ODD1781	ODD1781 a	Utilisation de l'internet (Femmes)	Proportion of individus utilisant l'internet (Femmes)			Cible recommandée par l'IUT (connect agenda 2030)	70,0
17	ODD1781	ODD1781 b	Utilisation de l'internet (Homme)	Proportion of individus utilisant l'internet (Homme)			Cible recommandée par l'IUT (connect agenda 2030)	70,0
17	ODD1761	ODD1761	Accès Internet à haut débit	Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants (par vitesse de connexion)			Cible recommandée par l'IUT (connect agenda 2030)	70,0

Annexe: 6: Liste des structures composant le comité technique

Structures	Nombre de membres dans le comité
Agence nationale de la statistique et de la Démographie (ANSD)	11
DMCI	6
DSECN (1) ; DSDS (1) ; DSID (1) ; ENSAE (1) ; DAR (1)	5
Autres structures du SSN	11
DIRECTION DE L'ANALYSE DE LA PRÉVISION ET DES STATISTIQUES AGRICOLES (DAPSA)	1
DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE LA RECHERCHE ET DES STATISTIQUES (DPRS)	1
DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA REFORME DE L'ÉDUCATION (DPRE)	1
DIRECTION DE L'ÉQUITÉ, DE L'ÉGALITÉ ET DU GENRE (DEEG)	1
DIRECTION DES PRÉVISIONS ET DES ETUDES ECONOMIQUES (DPEE)	1
UNITÉ DE COORDINATION ET DE SUIVI DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES (UCSPE)	2
AGENCE NATIONALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (ANAT)	1
DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA VEILLE ENVIRONNEMENTALE (DPVE)	1
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN (DDCH)	1
CENTRE DE SUIVI ÉCOLOGIQUE (CSE)	1
Total	22

Composition du Comité technique

Président : M. Fodé DIEME, Directeur de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation (DMCI);

1^{er} Vice-président : M. Moussa DIALLO, Chef de la Division de la Méthodologie et de l'Innovation (DMI);

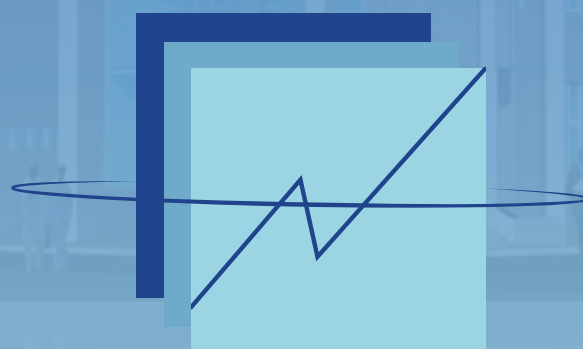
2^{eme} Vice-Président : M. Ndiassé WADE, Chef du Bureau des Méthodes et Normes (BMN) ;

Responsable des travaux de construction de l'indice: M. Mamadou GUEYE, Expert à la DMCI ;

Membres titulaires/suppléants:

- ✓ **M. Hameth DIA** : Expert à la Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques agricoles (DAPSA) ;
- ✓ **Docteur Cheikh Tidiane GADIAGA** : Chef de la Division du Système d'Information sanitaire et sociale (DSISS) à la Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques (DPRS). **Son suppléant** : **M. Papa Ibrahima NDOUR**, Chef du Bureau Enquête et Analyse à la DPRS ;
- ✓ **M. Papa Mamadou NDIAYE** : Chef du Bureau des Statistiques sectorielles (BSS) à la Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale (DSECN/ANSD) ;
- ✓ **M. Omar THIAM** : Chef de la Division des Statistiques et Prospective à la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation (DPRE). **Son suppléant** : **M. Ibrahima THIAM**, agent au Bureau des Statistiques scolaires de la DPRE ;
- ✓ **M. Baye Demba DIACK** : Chef du Bureau des Données et des Solutions informatiques (BDSI) à la Direction des Systèmes d'Information et de la Diffusion (DSID/ANSD) ;

- ✓ **Mme Sadio KANOUTE** : Responsable du Bureau Statistiques Genre et Études à la Direction de l'Équité, de l'Égalité et du Genre (DEEG). **Son suppléant** : **M. Moustapha MBOW**, Facilitateur sur les Statistiques Genre à la DEEG ;
- ✓ **M. Jean Rodrigue MALOU** : Directeur à l'Action régionale (DAR/ANSD) ;
- ✓ **M. Issa FAYE** : Chef du Bureau des Études socio-économiques à la Direction des Prévisions et des Études économiques (DPEE) ;
- ✓ **M. Ndiouma FAYE** : Enseignant à l'École Nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE-Pierre NDIAYE) ;
- ✓ **Mme Seynabou Maguette NIANG** : Experte à l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique (UCSPE) ;
- ✓ **M. El Hadji Cheikh GUEYE** : Expert à l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique (UCSPE) ;
- ✓ **M. Abderrahmane NDIAYE** : Responsable suivi-évaluation à la Direction de la Planification et de la Veille environnementale (DPVE) ;
- ✓ **M. Ndatar SENE** : Expert à la Direction du Développement du Capitale humain (DDCH) ;
- ✓ **M. Amadou Moctar DIEYE** : Expert au Centre de Suivi écologique (CSE). **Son suppléant** : M. Hassan BA, expert au CSE.
- ✓ M. Cheikh GUEYE : Expert à la DMCI (ANSD) ;
- ✓ M. Ousseynou Mbaye : Expert à la DMCI (ANSD) ;
- ✓ M. Daouda DIOP : Expert à la Direction des Statistiques démographiques et sociales (DSDS/ANSD) ;
- ✓ **Dr Aboubacry GOLLOCK**: Directeur du Développement territorial (DDT) à l'Agence nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT). **Son suppléant** : M. Serge COLY, Chef de Division Recherche-développement et Innovation (DRDI) à l'ANAT ;



ANSD

Agence Nationale de la
Statistique et de la Démographie



Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL



(+221) 33 869 21 39 Fax : (+221) 33 824 36 15